



MUNICIPAL

# Gazette

MUNICIPALE  
DE — OF

# Montreal

Paraît le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$2 par an  
Subscriptions a yearPayables d'avance  
Payable in advanceOrgane officiel de la Corporation  
de la Ville de MontréalOfficial organ of the Corporation  
of the City of Montreal

CANADA

Troisième année No. 13  
Third year

30 Avril 1906

Les abonnements sont reçus chez  
Le Trésorier de la Ville de Montréal,  
Hôtel de VilleLes autres communications doivent  
être adressées au directeur de  
"LA GAZETTE MUNICIPALE"  
Hôtel de VilleForward subscriptions to  
The City Treasurer of Montreal  
City HallAll other communications should be  
addressed to the managing-editor of  
"The Municipal Gazette"  
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

## GAZ ET ELECTRICITÉ

**Rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage recommandant une prolongation, à certaines conditions, du contrat de la Cie "Montreal Light, Heat & Power."**

[PUBLIÉ PAR ORDRE DU CONSEIL]

## A LA VILLE DE MONTREAL,

La Commission des Incendies et de l'Eclairage a l'honneur de faire rapport:

Que, conformément à une résolution du Conseil en date du 9 avril courant une sous-commission, nommée par la Commission des Incendies et de l'Eclairage, a eu une entrevue avec le président et les représentants de la compagnie "The Montreal Light, Heat & Power"; et nous recommandons respectueusement que le Conseil accorde une extension de contrat pour l'approvisionnement du gaz (et de l'électricité) pour une période de 15 ans, à compter du 1er mai 1910, et ce aux conditions suivantes, savoir:

## GAZ

(1) Le gaz à être fourni devra avoir une puissance illuminative d'au moins 21 bougies au brûleur.

(2) Le prix des réverbères sera de \$17.00 chaque par année aux mêmes conditions que le présent contrat où à un prix alternatif de 60 cts par 1,000 pieds cubes; dans ce dernier cas, la Ville devra voir à l'entretien de l'éclairage et à allumer et éteindre lesdites lampes.

(3) La pression minimum dans aucune des conduites à gaz ne devra en aucun temps avoir moins de deux pouces.

(4) Les prix du gaz, par 1,000 pieds cubes, devront être comme suit:

	Eclairage.	Cuisine.	Pour le chauffage et fins de fabrication et de pouvoir.
1er mai 1906 . . .	\$1.10	\$1.00	.60
1er mai 1907 . . .	1.05	.95	.60
1er mai 1908 . . .	1.00	.90	.60
1er mai 1909 . . .	.95	.85	.60

(Il sera de plus payé 3% tous les six mois sur le montant des recettes brutes réalisées dans la Ville de Montréal. Le loyer des compteurs sera le même qu'actuellement. Les consommateurs ayant le droit d'acheter leurs compteurs.)

(5) A partir du 1er mai 1910 les prix du gaz pour l'éclairage et la cuisine seront de 80 cts par 1,000 pieds cubes, avec un compteur seulement, et au prix de 60 cts pour le chauffage et les fins de fabrication et de pouvoir.

(6) La Compagnie devra payer à la Ville, tous les six mois, 3% sur le montant de ses recettes brutes réalisées sur le gaz dans la Ville de Montréal, à partir du 1er mai 1910.

## GAS AND ELECTRICITY.

**Report from the Fire and Light Committee recommending that a extension of contract be granted to the "Montreal Light, Heat & Power Co. on certain conditions.**

[PUBLISHED BY ORDER OF THE CITY COUNCIL.]

## TO THE CITY OF MONTREAL,

The Fire and Light Committee respectfully report:

That in conformity with the resolution of Council, dated April 9th inst., a sub-committee, appointed by the Fire and Light Committee, interviewed the president and officials of the Montreal Light, Heat & Power Co., and we now respectfully beg to recommend that the Council do grant an extension of contract for the supply of gas (and electricity) for a period of fifteen years (15) from May 1st 1910, based on the following conditions, viz:

## GAS.

(1) The gas to be supplied to be of 21 candle power at the burner.

(2) Public lamps to be computed at \$17.00 each per annum, under the same conditions as at present, or at an alternative price of 60 cts per 1,000 cubic ft. in this case the City to look after the maintenance, lighting and extinguishing of said lamps.

(3) The minimum pressure of the gas not to be less than two (2) inches in any of the mains.

(4) The price of gas per 1,000 cubic feet to be as follows:

	Lighting.	Cooking.	Heating and Manufacturing purposes & power.
1st May 1906 . . .	\$1.10	\$1.00	.60
1st May 1907 . . .	1.05	.95	.60
1st May 1908 . . .	1.00	.90	.60
1st May 1909 . . .	.95	.85	.60

(With 3% payable semi-annually to the City on gross earnings. The rentals of the meters to remain as fixed at present. The consumers to have the right to purchase their own meters.)

(5) From May 1st 1910 the price of gas for lighting and cooking to be 80 cts per 1,000 cubic feet, only one meter to be used; and 60 cts for heating, manufacturing and power purposes.

(6) The Company shall pay to the City, every six months, 3% on its gross earnings from the supply of gas within the limits of the City, from the 1st of May 1910.

(7) Durant ladite période, la Ville ne devra permettre à aucune personne ou compagnie de poser des conduites à gaz dans ses rues pour des fins d'éclairage, etc., excepté durant les trois dernières années du contrat. La Ville, toutefois, se réservant le privilège de placer des conduites à gaz en aucun temps.

(8) La Ville réserve son privilège d'acheter la Compagnie tel que stipulé dans l'article 8 du contrat en date du 15 novembre 1895.

#### ECLAIRAGE ELECTRIQUE

(9) Les prix pour les lampes publiques resteront les mêmes qu'à présent, savoir: à arc, \$60.00; lampes inc. de 65 bougies, \$30.00; lampes inc. de 32 bougies, \$15.00 chacune par année, et ce aux mêmes termes et conditions tel qu'incorporé dans les présents contrats.

(10) La Compagnie ne devra pas charger plus, aux consommateurs, qu'un prix de  $\frac{3}{4}$  de cent par heure Ampère ou 15 cts par heure Kilo-Watt avec un escompte de 33 1/3 p. c. sans privilège exclusif.

#### Municipalités environnantes

(11) Les conditions ci-haut mentionnées devront s'adapter et prévaloir dans les municipalités récemment annexées à la Ville de Montréal et à toutes autres municipalités qui pourraient être annexées durant la continuance de ce contrat, de la date de l'annexion.

Les détails, au sujet des présentes, seront préparés, soumis et discutés lors de la rédaction du contrat.

Le tout respectueusement soumis,

H.-B. YATES (*sous réserve*),  
HONORE MERCIER,  
A.-A. LABRECQUE (*sous réserve*),  
JOSEPH WARD,  
I. LAVIOLETTE,  
O. DAVID.

CHAMBRE DE LA COMMISSION,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 23 avril 1906.

No 354

#### Règlement amendant le règlement No 313 concernant les contributions foncières, les taxes et les permis (Licences).

A une assemblée, etc.

Il est ordonné et statué, etc.

Sect. 1.—La section 5 du règlement No 313 est amendée en ajoutant au paragraphe suivant d'icelle:

"Personnes tenant des cours à bois de construction, à foin, à paille ou à bois de chauffage, des scieries, des fonderies, des manufactures de meubles, des boutiques de forge, de menuiserie ou de réparation de meubles, ou tout autre établissement offrant du danger pour le feu, des magasins, bâtiments ou toutes autres structures dans lesquelles des huiles, des vernis, du pétrole, de la benzine, de la gazoline, ou autres composés très inflammables, des fusées ou autres pièces de feux d'artifice sont fabriqués ou tenus en vente ou en usage, ou emmagasinés, pour chacun desdits magasins, cours ou autres établissements \$5.00" les mots suivants:

"Dans tous les cas où deux ou plusieurs des cours ou autres établissements plus haut mentionnés sont tenus par la même personne, sur le même terrain ou sous un même toit, de même que lorsqu'il y a un moteur sujet à licence dans l'un desdits établissements ou cours, une seule licence de \$5.00 est exigible pour le tout."

Sect. 2.—Nulle personne ne tiendra dans la Ville de débit de tabac, cigares, fruits, pâtisseries, confiseries, crème à la glace ou boissons de tempérance, ou restaurant, salle à

(7) During said period the City shall not allow any person or company to lay gas mains in its streets for lighting purposes, etc., except during the last three years of the contract. The City however reserving the right to lay gas mains at any time.

(8) The City shall reserve its right to buy the company as stipulated in section 8 of the agreement of the 15th of November 1895.

#### ELECTRIC LIGHTING.

(9) The rate for public lamps to remain as at present, viz: Arcs \$60.00, Inc. 65 c. p. \$30.00, and Inc. 32 c. p. \$15.00 each per annum, at the same terms and conditions as embodied in the present contracts.

(10) The Company not to charge consumers a rate exceeding three quarters of a cent per Ampere hour or 15 cts per Kilo-Watt hour, with a discount of 33 1/3 p. c. without exclusive franchise.

#### Surrounding Municipalities.

(11) The above conditions shall also apply to and shall prevail in the municipalities recently annexed to the City and such other municipalities as may be annexed during the continuance of the contract, from date of annexation.

(12) Details to be arranged and agreed to upon the drafting of the notarial contract.

The whole, nevertheless, respectfully submitted,

H. B. YATES (*under reserve*),  
HONORE MERCIER,  
A. A. LABRECQUE, (*under reserve*),  
JOSEPH WARD,  
I. LAVIOLETTE,  
O. DAVID.

COMMITTEE ROOM,

CITY HALL,

Montreal, April 23rd 1906.

No 354

#### By-Law to amend By-Law No. 313 concerning assessments, taxes and licenses.

At a meeting, etc.,

It was ordained and enacted, etc.

Sect. 1.—Sect. 5 of by-law No. 313 is amended by adding to the following paragraph thereof:

"Persons keeping lumber, hay, straw or fire-wood yards, saw mills, foundries, furniture factories, blacksmiths' shops, joiner shops or shops for the repairing of furniture or all other establishments dangerous for fire, stores, buildings or any other structures in which oils, varnishes, petroleum, benzine, gasoline or other very inflammable products, sky rockets or other fireworks are manufactured or kept for sale or for use or stored, for each of such stores, yards or other establishments . . . . . \$5.00" the following:

"Whenever two or more such yards or other establishments, above mentioned, are kept by the same person, on the same premises or under the same roof, and also whenever there is a motor subject to a licence in one of the said establishments or yards, a single license of \$5.00 shall be exigible for the whole."

Sect. 2.—No person shall keep in the City any retail store or shop for the sale of tobacco, cigars, fruit, pastry, confectionery, ice cream or temperance drinks, or any res-

manger ou autre endroit ouvert au public pour y vendre de la nourriture pour consommation sur place mais non licencié en vertu de la loi des licences de Québec, sans avoir au préalable obtenu un permis (licence) de la Ville et sans avoir payé au trésorier de ladite Ville la somme d'une piastra (\$1.00).

L'édit permis ne sera accordé que sur la recommandation écrite du surintendant de Police.

Sect. 3.—Nulle personne licenciée en vertu du présent contrat pour la tenue de jeux de billards, de pool, de "pigeon-hole," de bagatelle, de mississipi, ou autres de même nature, ou de jeux de quilles, ou de salles de tir, n'ouvrira ou ne tiendra ouverts, la nuit, de minuit à cinq heures du matin, du lundi au samedi inclusivement de chaque semaine, ni le dimanche, de minuit à une heure de l'après-midi, les établissements ou salles où ces jeux sont tenus, et nulle personne licenciée comme susdit n'admettra ou ne permettra qu'il soit admis dans lesdits établissements les enfants âgés de moins de seize ans révolus.

Sect. 4.—Le présent règlement sera censé faire partie dudit règlement No 313 quant à la pénalité et pour toutes fins que de droit, et entrera en vigueur le premier jour de mai prochain (1906).

## OPINIONS LEGALES

### Réclamation Salter (Accident avenue du Parc.)

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 19 mars 1906.

*Au Président et aux Membres de la Commission des Finances,*  
Messieurs,

*Re SALTER ET AL vs LA VILLE.*

J'ai l'honneur d'adresser à votre Commission le rapport suivant sur le verdict prononcé le 15 février dernier et qui a condamné la Ville à payer à un nommé Geo-E. Salter le plein montant de sa réclamation en dommages, savoir \$2,716, comme résultat de l'accident de voiture survenu le 20 février 1905 sur l'avenue du Parc.

L'instruction du procès Salter a révélé le fait que la Ville n'a été informée de l'accident que le lendemain du jour où il est arrivé. De son côté la demande a été en état d'avoir des témoins oculaires de l'accident (parmi lesquels se trouvait un ingénieur civil) qui examinèrent les lieux et prirent des mesures du passage entre la voie du chemin de fer urbain et un banc de neige qui longeait tout le parcours de la rue dont la pente inclinait vers la voie des chars.

La voiture, traînée par quatre chevaux et lourdement chargée, arriva sur la route en partie déblayée de neige sur une largeur de quatre pieds six pouces et elle fut renversée si soudainement qu'aucun des occupants ni même le conducteur n'a pu s'expliquer d'une manière précise comment l'accident avait pu se produire, excepté qu'on a senti le patin de droite de l'avant se soulever d'un pied environ et les patins de derrière glisser du côté des rails. Il neigeait quelque peu et la nuit était sombre. Le conducteur a déclaré n'avoir jamais eu d'accident avec cette voiture auparavant, et il attribue celui-ci à la pente du chemin tracé et à sa largeur insuffisante ainsi qu'à la présence du banc de neige sur la rue. Il n'y avait rien pour indiquer le danger sur la rue à cet endroit.

La preuve dans ce procès a été très contradictoire. Le jury a accepté comme correcte la version de la largeur du chemin établie et mesurée au moment de l'accident plutôt que celle de la défense dont un relevé officiel ne fut pris que le lendemain dans l'après-midi, car il a été prouvé que les employés de la Ville avaient changé la condition de la rue le lendemain, avant neuf heures, en commençant à enlever la neige.

Un des moyens de défense de la Ville était que la surcharge dans la voiture, jointe à l'incurie du conducteur, avait été la cause de l'accident. A l'appui de cette défense la Ville a tenté de faire la preuve que les patins de la voiture avaient été changés depuis l'accident et que la voiture avait été abaissée d'un pouce. Le jury, ayant la fin

taurant, dining-room or other place open to the public for the sale of food for consumption on the premises but not licensed under the Quebec License Law, without having previously obtained a license from the City, and without having paid to the City Treasurer the sum of one dollar (\$1.00).

Said license shall be granted only upon the written recommendation of the Superintendent of Police.

Sect. 3.—No person licensed under this by-law for the keeping of billiard, pool, pigeon-hole, bagatelle or Mississippi tables, or other such games, or of bowling alleys, or of shooting galleries, shall open or keep open, by night, from midnight to five o'clock in the morning, from Monday to Saturday inclusively, in each week, nor on Sunday, from midnight to one o'clock in the afternoon, the establishments or rooms, where such games are kept, and no person, licensed as aforesaid, shall admit or allow to be admitted therein children under the full age of sixteen years

Sect. 4.—This by-law shall be considered as forming part of said by-law No. 313 as regards the penalty and to all other intents and purposes, and shall come into force on the 1st day of May next (1906).

## LEGAL OPINIONS

### Salter's Claim (Parc avenue Accident)

LAW DEPARTMENT.

Montreal, March 19th 1906.

To the Chairman and Members of the Finance Committee,  
Gentlemen,

*Re SALTER ET AL vs THE CITY.*

I have the honor to transmit to your Committee the following report concerning the verdict of the jury rendered on the 15th of February last, by which the City was condemned to pay Geo. E. Salter, the full amount of his claim for damages, to wit \$2,716 resulting from an accident to a vehicle occurring on the 20th of February 1905, on Park avenue.

The examination in the Salter case revealed the fact that the City was informed of the accident only on the following day.

On the plaintiff's side, eye-witnesses of the accident were secured, and amongst them a civil engineer, who examined the place and took measurements as to the width of the passage, between the street car track and a snow bank alongside the roadway, and slanting towards the street car track.

The heavily laden vehicle, drawn by four horses arrived at that portion of the street from which the snow had been partly cleared away, to a width four feet and a half, and so suddenly overturned that none of the occupants, nor even the driver, was able to precisely explain how the accident occurred—excepting that they felt the front runner, on the right, rise up about one foot, and the rear runners slide along the rails.

It was snowing a little and the night, was dark; the driver stated he never met with an accident previously on said vehicle, and he ascribed the accident in question to the slanting of the roadway, to its insufficient width, and that it was also due to the snow bank in the street; there was nothing at said spot to indicate danger.

Evidence in the suit was very contradictory: the jury accepting, as correct, the statements as to the width of the roadway, measured, at the moment the accident occurred, rather than the defendant's official statement whose measurements were made only in the afternoon of the following day. It was proved that the City employees had altered the state of the street on the following day, before nine o'clock, by commencing to remove snow.

One of the City's pleas was that said vehicle was overloaded and that the carelessness of the driver caused the accident.

In support of said plea the City tried to prove that the runners had been changed since the accident, and that the

de l'instruction, a voulu juger par lui-même de la force probante de ce fait en faisant venir la voiture attelée sur le Champ-de-Mars. Cette constatation a, dans mon opinion, fait rejeter la prétention de la défense que l'accident pouvait être dû aux défauts de la voiture; mais au contraire elle a établi qu'il avait été causé par le mauvais état du chemin.

Les dommages accordés peuvent paraître excessifs; mais le demandeur souffre d'une infirmité permanente; il reste avec une jambe plus courte que l'autre comme résultat de cet accident.

Quatre autres causes semblables ont été fixées pour procès par jury durant ce mois, et les autres, d'un montant insuffisant pour donner droit à un procès par jury, sont également inscrites. Elles ont été déclarées réglées hors de Cour.

Je suis d'avis, après consultation avec nos experts et les employés de la Voirie, qu'il est impossible de trouver des moyens de défense plus favorables que ceux qui ont fait l'objet du premier procès. Les frais encourus dans la cause Salter justifient la Ville de ne pas tenter une nouvelle épreuve. Des propositions d'arrangement ont été faites et finalement arrêtées entre les avocats des parties, que je crois être dans l'intérêt de la Ville d'accepter.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur de me souscrire, messieurs, votre humble et obéissant serviteur,

J.-L. ARCHAMBAULT,  
Avocat de la Ville.

#### DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 20 mars 1906.

*Au Président et aux Membres de la Commission des Finances,*

Messieurs,

*Re SALTER ET AL. vs LA VILLE.*

J'ai pris communication du rapport ci-joint de mon collègue, M. J.-L. Archambault, au sujet de la cause de Geo. E. Salter *et al. vs la Ville*, et, après en avoir conféré avec mes autres collègues, nous arrivons à la conclusion de régler suivant les recommandations qui sont faites et d'après les arrangements qu'on a pu obtenir des plaignants et ce, conformément aux clauses et conditions que contient ledit rapport.

Nous croyons qu'il est de l'intérêt de la Ville de ne pas faire de nouveaux procès et de ne pas appeler du verdict qui a été prononcé contre la Ville le 15 février dernier.

Nous recommandons à votre Commission de faire rapport en conséquence au Conseil le plus tôt possible, afin d'éviter de nouveaux frais.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en Chef de la Ville.*  
(Pour les avocats de la Ville.)

#### Reclamation pour inondations au Boulevard Saint-Denis.

#### DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 17 avril 1906.

*A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Ville.*

Messieurs,

*Re RÉCLAMATIONS EN DOMMAGES PAR SUITE D'INONDATIONS AU BOULEVARD SAINT-DENIS, EN TOUT \$940.44.*

Le troisième rapport de la Commission des Finances recommande le paiement de \$940.44 pour dommages en capital et frais, résultant d'inondations survenues au Boulevard Saint-Denis. La cause de ces inondations est commune à tous les réclamants et nous est énoncée dans le rapport d'un des ingénieurs de la Ville, M. Stuart Howard, qui recommande de faire un égout additionnel à travers Villeray.

Nous avons mis à l'étude chacune de ces réclamations,

vehicle itself had been lowered by an inch. The jury, before the end of the examination, desiring to judge by themselves of the value of the evidence, had the vehicle harnessed, brought to Champ-de-Mars and this mode of verifying, in my opinion, has been the cause of the rejection of the defendant's pretension that the accident might have been caused by the vehicle's defects, and this method moreover established that it was apparently due to the bad state of the road.

The damages awarded may appear excessive, but plaintiff suffered from permanent infirmity; as a result of said accident one of his legs is shorter than the other.

Four other similar cases have been fixed for hearing before a jury during the present month; the others being for amounts not sufficiently large to give right to a suit before a jury, were inscribed. They have been declared settled out of Court.

I am of opinion, after having consulted with our experts and the employees of the Road Department, that it is impossible to find more advantageous pleas than those presented in the first case.

The costs incurred in the Salter case, should justify the City in not attempting a new trial. Proposals of settlement have been made, and finally accepted by the parties' lawyers. This agreement I think is the interests of the City to accept.

The whole respectfully submitted.

I have the honor of being, gentlemen, your humble and obedient servant,

J. L. ARCHAMBAULT,  
City Attorney.

#### LAW DEPARTMENT.

Montreal, March 20th 1906.

*To the Chairman and Members of the Finance Committee,*

Gentlemen,

*Re SALTER ET AL vs THE CITY.*

I have taken communication of the annexed report of my colleague, Mr. J. L. Archambault, concerning the case of Geo. E. Salter *et al. vs The City*, and after having conferred with my other colleagues, we came to the conclusion to settle in conformity with the recommendations therein proposed, and according to agreements obtained from plaintiffs; the whole as per terms and conditions contained in said report.

We believe it to be in the interest of the City, not to undertake new law-suits, and not to appeal from the judgment rendered against the City on the 15th February last.

We recommend to your Committee that a report be made to Council, as soon as possible, accordingly in order to stop further costs.

I have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servant,

L. J. ETHIER,  
Counsel and Chief City Attorney,  
(For the City Attorneys.)

#### Claims resulting from Inundations in Boulevard St. Denis.

#### LAW DEPARTMENT.

Montreal, April 17th 1906.

*To His Worship the Mayor and to the City Aldermen,*

Gentlemen,

*Re CLAIMS FOR DAMAGES RESULTING FROM INUNDATIONS IN BOULEVARD ST. DENIS, AMOUNTING TO \$940.44.*

The third report of the Finance Committee recommended that the sum of \$940.44 be paid for damages capital and costs, resulting from floodings which occurred at Boulevard St. Denis.

The cause of said floodings is the one common to all claimants, and is explained in the report of one of the City engineers, Mr. Stuart Howard, who recommends the laying of an additional sewer across Villeray.

d'abord devant la sous-commission des Réclamations et, ensuite, depuis la dernière assemblée de votre Conseil. Il nous paraît évident que ces inondations sont causées par les eaux de surface qui, après de grands abats de pluie, se précipitent dans l'égout public qui devient alors trop petit pour le volume de liquide qu'il reçoit et déverse ainsi son contenu jusque dans les maisons d'habitation des occupants riverains. En d'autres termes, c'est l'insuffisance de l'égout de la Ville qui serait l'unique cause des dommages réclamés.

La responsabilité de la Ville, en pareil cas, est établie par une jurisprudence nombreuse et presque unanime de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel. Le précédent le plus récent est celui de la cause de Saxe *et al. vs* La Ville, dans laquelle l'insuffisance de l'égout de la rue Sainte-Catherine a été la cause principale de la réclamation et la Ville en avait fait un *test case* pour une règle fixe dans l'avenir.

L'action a été intentée par Henri Saxe *et al.* au montant de \$2,204.65 pour l'inondation (25 juillet 1898) de la cave de leur magasin, coin des rues Saint-Laurent et Sainte-Catherine, parce que l'égout public était défectueux et insuffisant. Jugement a été rendu en faveur des demandeurs le 22 février 1899 pour le plein montant avec intérêt du 2 août 1898; et, le 28 octobre de la même année, la Cour du Banc de la Reine, en appel, a confirmé unanimement le jugement de la Cour Supérieure pour les mêmes motifs. C'est pourquoi nous avons cru devoir recommander à la sous-commission de prendre en considération les demandes en dommages de tous les réclamants et de les réduire, à l'aide des experts, au plus bas chiffre possible et nous croisons devoir confirmer de nouveau cette recommandation, afin d'éviter des frais judiciaires.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en Chef de la Ville,*

(Pour les avocats de la Ville.)

### *Re Souscription à Dame Curtis*

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 20 avril 1906.

*Au Président et aux Membres de la Commission des Finances,*

Messieurs,

*Re PÉTITION DEMANDANT DE VOTER DE L'ARGENT EN FAVEUR DE MADAME CURTIS.*

D'après les instructions de votre Commission nous avons pris connaissance d'une requête et d'une lettre de M. Verville, M.P., en faveur de Mme Curtis, pour obtenir une souscription de la Ville pour poursuivre un appel au Conseil Privé dans sa cause contre la compagnie "Montreal Light, Heat & Power" et nous avons l'honneur de faire rapport comme suit:

La Ville n'est pas partie à la poursuite qui a été intentée par Mme Curtis contre la susdite compagnie, et les pouvoirs qui ont été donnés à cette dernière viennent de la Législature et non du Conseil de la Ville de Montréal. Nous ne trouvons aucune disposition, dans la charte, qui autorise la Ville à intervenir dans des procès entre une compagnie et un particulier.

De plus, le contrôleur de la Ville nous informe qu'il n'a aucun fonds disponible pour permettre à la Ville de verser une somme d'argent quelconque entre les mains de Mme Curtis à titre de souscription pour l'aider dans son litige au Conseil Privé, en Angleterre.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en Chef de la Ville,*

(Pour les avocats de la Ville.)

We have considered each of said claims, both before the sub-committee on Claims, and also since the last meeting of Council. It seems to us evident, that said floodings were caused by surface water which, after a heavy downfall of rain, is precipitated into the public sewer, which was too small for the amount of water received; thus its contents were poured into the dwellings of bordering occupants.

In other words, the sole cause of the damages claimed would be the insufficiency of the City sewers.

The City's responsibility in such cases is established by a great number of judgments. The judgments were practically unanimous by the Superior Court and the Court of Appeals. The latest precedent was the case of Saxe *et al. vs* the City, in which case the insufficiency of the St. Catherine street sewer was the principal reason for the claim. The City made a test case in order to ascertain how to proceed in the future.

The action was brought by Henry Saxe *et al.* for the amount of \$2,204.65 for the flooding on July 25th 1898, of the cellar of their store, corner of St. Lawrence and St. Catherine streets. The plea was the deficiency and insufficiency of the public sewer. Judgment was rendered in favor of plaintiffs on the 22nd February 1899, for the full amount claimed with interest from August 2nd 1898; and, on the 28th of October, in the same year, the Court of Queen's Bench, in appeals unanimously confirmed the judgment of the Superior Court for the same reasons.

Therefore, we thought we should recommend to the sub-committee that all the claims for damages from all claimants should be considered and reduced, by the aid of experts, to the lowest possible figure. We believe that this recommendation should be confirmed, in order to prevent judicial costs.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Chief City Counsel and Attorney.*

(For the City Attorneys.)

### *Re Grant to Mrs Curtis*

LAW DEPARTMENT.

Montreal, April 20th 1906.

*To the Chairman and Members of the Finance Committee,*

Gentlemen,

*Re PETITION ASKING THE VOTING OF MONEY FOR MRS. CURTIS.*

In conformity with instructions from your Committee, we have taken communication of a petition and a letter from Mr. Verville, M.P. in support of Mrs Curtis's request, to obtain a grant from the City, in order to carry an appeal to the Privy Council in her case against the Montreal Light, Heat & Power Co., and we beg to report as follows:

The City is not a party to the suit entered by Mrs. Curtis against said company. The powers given to the above company are derived from the Legislature and not from the City Council.

We find no provision in the charter which might authorize the City to interfere in law-suits between a company and a private party.

Moreover, we are informed by the City Comptroller that there are no available funds to enable the City to give any sum of money to Mrs. Curtis, as a contribution to assist her in her litigation before the Privy Council in England.

We have the honor to be, gentlemen, your very humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Counsel and Chief City Attorney.*

(For the City Attorneys.)

***Re Taxes à la Côte-des Neiges***

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 20 avril 1906.

*Au Président et aux Membres de la Commission des Finances,*

Messieurs,

***Re PAIEMENT DE TAXES À LA CÔTE-DES-NEIGES.***

Nous avons l'honneur de faire rapport comme suit au sujet du paiement de certaines taxes à la Côte-des-Neiges.

Depuis des années, la Ville de Montréal paye à la municipalité de la Côte-des-Neiges des taxes municipales sur l'immeuble connu sous le nom de "Shakespeare Road," et aussi sur un autre immeuble connu sous le nom de Carrrière d'Outremont.

La propriété appelée "Shakespeare Road," si l'on prend le rapport de M. J. Charlebois, semble former partie du parc Mont-Royal depuis 1885, et partant est comprise dans les limites de la Ville de Montréal suivant les dispositions de 37 Victoria, chapitre 51, sections 196, ss. 5, et aussi 41 Victoria, chapitre 27, sections 1 et 2. Par conséquent la Ville n'aurait jamais dû payer de taxes municipales à la corporation de la Côte-des-Neiges, et il nous paraît très important de porter à la connaissance de cette dernière municipalité les faits qui nous sont révélés par M. Charlebois.

Quant à l'autre immeuble, nous constatons qu'il n'a jamais été incorporé dans les limites de la Ville de Montréal et, par conséquent, doit payer les taxes dans les limites territoriales de la municipalité où il se trouve maintenant.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en Chef de la Ville.*

(Pour les avocats de la Ville.)

***Réclamation Cloutier (Accident de Mine.)***

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 21 avril 1906.

*A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Ville,*

Messieurs,

***Re RÉCLAMATION ALBERT CLOUTIER POUR \$10,000.***

Le réclamant est l'une des victimes d'une explosion de mine survenue le 19 de décembre dernier dans une tranchée que la Ville était à faire, à la journée, dans la rue Saint-André, près de la rue Gilford. Lors de l'accident, Cloutier faisait partie d'une équipe d'hommes au nombre d'environ vingt, travaillant sous le contrôle et la surveillance d'un contremaître du nom de Cléophas Maisonneuve. Quelques-uns de ces hommes étaient occupés à percer des trous dans les bancs de pierre qu'il y avait à la partie inférieure du canal, afin d'y placer des cartouches de dynamite et de faire disparaître cette pierre. Parmi ces derniers se trouvaient, lors de l'accident: le réclamant Cloutier, Alfred Dupré, Pierre Boucher, Avila Lacroix et N. Rochon.

D'autres étaient employés à déblayer la partie déjà minée du canal. Enfin, il y avait un nommé Paul Dubé, spécialement préposé par le contremaître à charger et à faire jouer les mines. Vers une heure et un quart de l'après-midi, le 19 de décembre, alors que les mineurs dont les noms sont plus haut mentionnés étaient à driller, une explosion se produisit tout à coup, et tous furent plus ou moins grièvement blessés. Quant au réclamant, il appartient du rapport du docteur Foucher, médecin spécialiste, en date du 19 janvier dernier, qu'il a constaté que Cloutier avait perdu l'œil gauche complètement; que son œil droit était parsemé de taches empreintes de corps étrangers incrustés dans la cornée, ou enlevés et ayant laissé des traces indélébiles de leur passage sur cette membrane, suite du tramotisme, et que la vision de cet œil était inférieure à 20 p. c. en apparence; que les éventualités étaient les suivantes: Amélioration possible dans une mesure restreinte, aggravation aussi possible en rapport avec cet accident et pouvant conduire tôt ou tard à la perte complète de cet œil.

***Re Taxes to Côte-des-Neiges***

LAW DEPARTMENT.

Montreal, April 20th 1906.

*To the Chairman and Members of the Finance Committee,*

Gentlemen,

***Re PAYMENT OF TAXES TO "CÔTES-DES-NEIGES."***

We respectfully report as follows anent the payment of certain taxes to "Côtes-des-Neiges."

For many years, the City of Montreal has paid to the municipality of Côte-des-Neiges, municipal taxes on the property known as "Shakespeare Road," and also on another property known as "Outremont Quarry."

The property known as "Shakespeare Road," according to Mr. Charlebois's report, seems to have formed part of Mount-Royal park since 1885, and therefore, was included in the limits of the City of Montreal according to the provisions of 37 Victoria, chapter 51, section 196, ss. 5, and also 41 Victoria, chapter 27, sections 1 and 2. Consequently, the City should never have paid municipal taxes to Côte-des-Neiges corporation, and we deem it very important that the latter municipality should be informed of the facts brought to our knowledge by Mr. Charlebois.

With regard to the Outremont Quarry we ascertained it was never incorporated within the limits of the City of Montreal, and, consequently, should pay taxes in the limits of the territory of the municipality where it is situated.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Counsel and Chief City Attorney,*

(For the City Attorneys.)

***The Cloutier Claim (Blasting accident)***

LAW DEPARTMENT.

Montreal, April 21st 1906.

*To His Worship the Mayor and to the Aldermen.*

Gentlemen,

***Re ALBERT CLOUTIER'S CLAIM FOR \$10,000.***

The claimant is one of the victims of a blasting explosion which happened on the 19th of December last, in a cut which the City had ordered to be done by day labor, in St. André street, near Gilford street. When the accident occurred, Cloutier was forming part of a squad of men, numbering about twenty, working under the control and supervision of a foreman named Cléophas Maisonneuve. Some of these men were making holes in the rocks at the bottom of the canal. Dynamite cartridges were placed in the holes in order to remove the rocks. When the accident happened there were present: Cloutier, the claimant, Alfred Dupré, Pierre Boucher, Avila Lacroix and N. Rochon.

Other men were employed clearing a portion of the canal already mined. Finally, there was a man named Paul Dubé, who was especially charged by the foreman to load and set off the mines. It was about fifteen minutes past one o'clock, in the afternoon, on the 19th of December, when the miners whose names are mentioned above were drilling, when an explosion suddenly occurred, and all were more or less wounded.

As to the claimant, it appeared by a report of Dr. Foucher, specialist, dated the 19th of January last, that Cloutier had completely lost the left eye; that his right eye was covered with spots made by foreign particles incrusted in the cornea, or having been removed had left indelible traces on said membrane, consequent on the explosion; and that the sight of said right eye appeared to be 20 p. c. inferior to what it was; that the eventualities are the following: Possibility of improving in a limited measure; aggravation being a possibility on account of said accident, and it may lead sooner or later to a complete loss of said eye.

Avant que le réclamant ait intenté son action en dommages contre la Ville, mais après qu'il eut donné avis de son intention de ce faire, le département légal s'empessa de faire une enquête afin de se mettre en état d'établir les responsabilités. Tous ceux qui étaient en état de fournir des renseignements furent entendus, y compris Dubé, le chargeur de mines, et le contremaître Maisonneuve. Après l'audition de ces personnes nous n'avons aucune hésitation à déclarer que, dans notre opinion, ledit accident est dû à la faute, à l'impérêtie, à l'incurie et à la négligence du contremaître Maisonneuve et que, comme conséquence, la Ville doit être tenue légalement responsable des dommages soufferts par le réclamant et résultant de l'accident en question. Nous croyons devoir porter à votre connaissance qu'il résulte des déclarations qui nous ont été faites, tant par la victime que par Dubé lui-même, que le contremaître Maisonneuve était loin de surveiller l'exécution de ses travaux de canalisation tel que la nature de ces derniers l'exigeait; que non seulement il s'est montré négligent ou incompté dans l'exécution de ses devoirs, mais même, en compagnie de Dubé, il prenait de la boisson, en travaillant, au point de s'enivrer et que, le jour de l'accident, il était sous l'influence de la boisson. Il résulte aussi des déclarations des différentes personnes qui ont été par nous entendues, tel que ci-dessus, qu'il arrivait aussi fréquemment que certaines des cartouches de dynamite, placées par le chargeur de mines dans les trous préalablement creusés par les mineurs, manquaient de faire explosion; que, bien que ce fait fut notoire pour toutes les personnes travaillant dans ou près de la tranchée en question, aucune instruction n'était donnée de la part du contremaître non plus que de la part du chargeur de mines pour localiser ces cartouches; que les mineurs et même les déblayeurs étaient à tout moment exposés, par suite du travail qu'ils étaient obligés de faire, à toucher ou à frapper quelqu'une de ces cartouches et de les faire éclater.

D'après notre droit, le patron est responsable des dommages causés par la faute, la négligence, l'incurie ou l'impérêtie de ses préposés. Il est même tenu de protéger ses propres employés contre leur propre imprudence. Dans l'espèce, il est incontestable que, n'eût été la négligence, l'impérêtie et le manque de précautions du contremaître, l'accident en question ne serait pas arrivé.

Le tout humblement soumis,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en Chef de la Ville,  
(Pour les avocats de la Ville.)*

Prior to the claimant entering suit for damages against the City, and after notifying the corporation of his intention of so doing, the Law Department hastened to hold an investigation in order to be in a position to establish the responsibility for the accident.

All those who could furnish information were heard, including Dubé, the mine loader, and foreman Maisonneuve. After having heard said parties, we do not hesitate in stating that, in our opinion, said accident was due to the fault, incapacity, carelessness and negligence of foreman Maisonneuve, and that, consequently, the City is held legally responsible for damages suffered by the claimant resulting from the accident in question.

We feel that it is our duty to let you know that by declarations made by the victim and by Dubé himself; that foreman Maisonneuve was not sufficiently supervising the sewage construction works, as the nature of such work required; that not only did he show negligence or incapacity in the performance of his duties, but accompanied with Dubé, he would take liquor on the works, so much so as to get intoxicated; that on the day of the accident he had been drinking. From the declarations of the different parties we examined as aforesaid, we may conclude that it also frequently happened that certain dynamite cartridges, placed by the mine loader in the holes, perforated by the miners, did not explode; that although this was a notorious fact to those working in or near the cut in question, no instructions were given by the foreman or by the mine loader to point out where said cartridges were located; that the miners and even the men employed for the clearing were exposed at any moment, by their work, to touch or strike said cartridges, and to cause them to explode.

According to our law, the employer is responsible for damages caused by the fault, negligence, carelessness or incapacity of his employees. He is even held to protect his employees against their own imprudence.

In this matter, it was unquestionable that only for the negligence, the incapacity and the want of precautions of the foreman, the accident in question would not have occurred.

The whole humbly submitted,

L. J. ETHIER,

*Chief City Counsel and Attorney,  
(For the City Attorneys.)*

## DELIBERATIONS

### COMMISSION DE LA VOIRIE

*Compte rendu de l'assemblée du 19 avril*

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell et J.-B.A. Martin.

#### DELEGATIONS

MM. W.B. Powell et J.-W. Harris, représentant la "Montreal and Southern Counties Railway Co." se présentent devant la Commission au sujet de l'autorisation demandée de poser des rails dans certaines rues.

M. le président informe les délégués que la Commission s'ajournera jusqu'à demain après-midi, à 2 heures, afin de leur permettre d'exposer leurs vues devant la Commission.

M. l'échevin Bumbray accompagne M. M. Guérin qui soumet le plan d'une rue projetée pour remplacer la rue qui se trouve entre les rues Chambly et Nicolet. M. Guérin offre de céder à titre gratuit et sans conditions le terrain requis pour l'ouverture de la rue projetée.

### ROAD COMMITTEE

*Report of Meeting held the 19th of April.*

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, White, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

#### DELEGATIONS.

Messrs. W. B. Powell and J. W. Harris, representing the Montreal and Southern Counties Railway, appeared before the Committee respecting the said company's application to lay rails on certain streets.

The chairman informed the delegation that the meeting would be adjourned until to-morrow afternoon at two o'clock in order to enable them to lay their views before the Committee.

Ald. Bumbray introduced Mr. M. Guérin who submitted a plan of a proposed street to replace the lane, between Chambly and Nicolet streets. Mr. Guérin offered to cede gratuitously and unconditionally the land required for the proposed street.

M. le président dit qu'il n'est pas souhaitable d'accepter des rues à moins qu'elles ne soient en bon état, de manière à enlever la possibilité de tout accident. M. le président déclare en outre qu'il va tâcher de faire convoquer une assemblée conjointe des Commissions des Finances et de la Voirie afin de pouvoir y étudier ces questions.

—M. C.-H. Osler, représentant la "Montreal Gas Co.", se présente devant la Commission au sujet des réfactions des ouvertures pratiquées dans le pavage par la compagnie.

M. l'échevin Clearihue, président de la Commission de l'Aqueduc, et M. Geo. Janin, surintendant de l'Aqueduc, assistent à l'assemblée dans le but de s'entendre avec la Commission sur la manière de réparer les coupes faites pour la pose des conduites d'eau.

M. le président démontre la nécessité d'améliorer le système adopté pour la réparation de ces coupes.

M. l'échevin Clearihue et M. Osler se déclarent prêts à souscrire à tout arrangement satisfaisant et de nature à faciliter les réfactions en question, pourvu qu'il n'en coûte pas plus cher pour ce faire.

M. Osler est aussi averti que, si les excavations faites pour le gaz ne sont pas réparées dans un délai raisonnable, la Ville exécutera ces réfactions et en chargera le coût à la compagnie.

—M. l'échevin Houlé et M. Baugh, de la "St. Henry Land Co.", se présentent devant la Commission pour appuyer la demande de la compagnie à l'effet de faire effacer les lignes homologuées de la rue Cobnut.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant l'effacement des lignes homologuées de la rue Cobnut, entre le passage du Grand-Tronc et l'avenue Acorn, dans le quartier Saint-Henri; et, de plus, de prier les avocats de la Ville d'adopter les procédures nécessaires à cet effet. Le tout sujet à l'approbation de l'inspecteur de la Ville.

—En présence de M. Duncan McDonald, gérant-général de la "Montreal Street Ry Co.", M. le président demande que soient au plus tôt exécutés les déplacements projetés des rails du boulevard Saint-Laurent, entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, afin de ne pas nuire aux améliorations de la chaussée.

M. McDonald dit que la question est à l'étude et, dès qu'on en sera venu à une décision, il en donnera avis à la Voirie.

M. le président demande que les ingénieurs de la Compagnie des Tramways donnent une attention toute spéciale aux intersections des rails.

M. McDonald dit que des intersections seront placées aux endroits où elles seront requises.

En réponse à M. l'échevin Dagenais, M. McDonald déclare que les rails de la rue Centre seront renouvelés cette année.

—M. l'échevin Dagenais demande que des balayures soient déposées sur le terrain vacant situé entre les rues Hibernia, Ropery, Grand-Tronc et Mullen, dans le but de préparer ce terrain à l'établissement d'un parc public.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire droit à la requête de M. l'échevin Dagenais.

—M. l'échevin Dagenais attire aussi l'attention de la Commission sur la requête qui a été présentée pour obtenir l'autorisation de construire une nouvelle voie sur la rue Charlevoix afin d'établir une nouvelle voie d'évitement à partir de la voie du Grand-Tronc jusqu'à la propriété de M. A.-R. Whittal.

*Résolu:* De renvoyer la question à la sous-commission des Chemins de fer; et, de plus, lorsque la sous-commission se réunira pour étudier cette demande, d'en avertir M. l'échevin Dagenais.

—M. l'échevin Sadler se présente devant la Commission au sujet du rapport de ladite Commission, concernant les noms des rues, lequel rapport a été renvoyé de nouveau à la Commission de la Voirie par le Conseil.

—*Résolu:* Que soit reprise en considération la proposition adoptée à l'assemblée du 29 mars 1906 au sujet des changements au nom de certaines rues, en autant qu'il s'agit du changement de nom de la rue Workman, quartier Saint-Joseph, et de celui du nom de la rue Sainte-Anne, quartier Saint-Henri.

Il est de plus

*Résolu:* Que le nom de la rue Richelieu, dans le quartier Sainte-Cunégonde, soit changé en celui de "rue Workman" ladite rue Richelieu étant le prolongement de ladite rue Workman; et, de plus, que les immeubles ayant front sur ladite rue soient rénumérotés en conséquence.

—*Résolu:* Que le nom de la rue Sainte-Anne, dans le quartier Saint-Henri, soit changé en celui de "rue Richelieu."

The chairman explained that it was not advisable to take over new streets unless they were placed in good order so as to preclude the possibility of accidents occurring.

The chairman stated that he would endeavor to arrange a joint meeting between the Finance and Road Committees in order to consider matters of this kind.

—Mr. C. H. Osler, representing the Montreal Gas Co., appeared before the Committee regarding the repairing of the gas cuts made in pavements.

Ald. Clearihue, chairman of the Water Committee, and Mr. Geo. Janin, superintendent of the Water Department, were also present to confer with the Committee concerning the manner of repairing the cuts made for water service pipes.

The chairman pointed out the necessity of improving the system of repairing such cuts and both Ald. Clearihue and Mr. Osler expressed their willingness to concur in any satisfactory arrangement which would expedite the carrying out of the repairs provided no extra expenditure were entailed.

Mr. Osler was also notified that if the gas-cuts are not repaired within a reasonable delay, the City will execute the repairs and charge the cost thereof to the company.

—Ald. Houlé and Wm. Baugh, of the St. Henry Land Co., appeared before the Committee in support of said company's application to have the lines of Cobnut street erased, and after deliberation, it was

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the homologated lines of Cobnut street between the Grand Trunk Railway right of way and Acorn avenue in St. Henry ward be erased, and furthermore that the City Attorneys be instructed to take the necessary legal proceedings to that effect. The whole subject to the approval of the City Surveyor.

—Mr. Duncan McDonald, general manager of the Montreal Street Railway Company being present, the chairman requested that any contemplated re-arrangement of the rails on St. Lawrence Boulevard, between Notre-Dame and St. James streets, be carried out as soon as possible so as not to interfere with roadway improvements.

Mr. McDonald said the matter was under advisement and that he would let the department know so soon as a decision is reached.

The chairman requested that the street railway engineers should look after the intersections in a special manner.

Mr. McDonald said that new intersections were to be laid where required.

In reply to Ald. Dagenais, Mr. McDonald stated that the rails in Centre street would be renewed this year.

—Ald. Dagenais requested that street scrapings be deposited on the vacant land, between Hibernia and Ropery streets, and between Grand Trunk and Mullen streets, to prepare it for park purposes.

Referred to the City Surveyor with instructions to accede to Ald. Dagenais' request.

—Ald. Dagenais also drew attention to the application for an additional track across Charlevoix street for the purposes of a siding from the G. T. R. track to the premises of Mr. A. R. Whittal.

*Resolved:* That the matter be referred to the sub-committee on Railways; and, furthermore, that Ald. Dagenais be notified when the said sub-committee will meet to consider said application.

—Ald. Sadler appeared before the Committee regarding the Road Committee report concerning street names which report has been referred back to the Road Committee by the Council.

*Resolved:* That the motion adopted at the meeting held on the 29th March 1906, regarding changes to be made to certain street names, be reconsidered in so far as the changing of the name of Workman street, in St. Joseph ward, and the name of St. Ann street, in St. Henry ward, are concerned.

It was furthermore

*Resolved:* That the name of Richelieu street in St. Cunégonde ward be changed to "Workman street" of which it is the continuation; and, furthermore, that the immovables fronting thereon be renumbered accordingly.

*Resolved:* That the name of St. Ann street, in St. Henry ward, be changed to "Richelieu street."

## REQUETES, ETC.

—De la "Montreal Street Ry Co." exposant les conditions auxquelles ladite compagnie entreprendrait le transport de la pierre de la carrière de la Corporation, à Outremont.

Déposée sur le bureau en attendant la prise en considération des soumissions pour la confection du macadam.

—De la "Montreal Street Ry Co." déclarant que la question de l'établissement d'une nouvelle voie sur l'avenue Papineau, à partir de la rue Sainte-Catherine, vers le Nord, sera soumise au bureau des directeurs à la première occasion.

*Résolu:* De déposer cette lettre aux archives et d'en faire parvenir une copie à M. l'échevin Laviolette.

—De M. L. Lefebvre (642 rue Mentana) demandant que des trottoirs soient construits devant ses propriétés portant les Nos 641 à 651, rue Mentana.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

—De la Commission scolaire d'Hochelaga demandant de construire un égout dans la rue Saint-Germain.

*Résolu:* De renvoyer la question à la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

—De MM. Mark Fisher Fils & Cie soumettant le plan de voûtes qu'ils se proposent de construire sous le trottoir en face du nouvel édifice de ladite compagnie, à l'angle du square Victoria et de la rue Craig.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire rapport.

—De M. D. Corbeil demandant l'autorisation de construire une voûte sous le trottoir au No 87a de la rue Parthenais.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accorder la permission demandée, conformément aux dispositions du règlement No 49 et, de plus, aux conditions supplémentaires suivantes:

1<sup>o</sup> Ledit D. Corbeil sera responsable de tous dommages causés aux personnes ou à la propriété par le fait de la construction, de l'entretien, de la réparation ou de l'usage de ladite voûte. Ledit D. Corbeil sera tenu d'indemniser et de tenir indemne la Ville contre toute poursuite intentée, tout jugement rendu, ou toute réclamation reconnue bien fondée contre la Ville, y compris les frais, pour les causes ci-dessus mentionnées;

2<sup>o</sup> Ledit D. Corbeil devra se conformer à tous changements, modifications, amendements ou additions qui pourront être apportés au règlement No 49; et devra aussi se conformer à tous nouveaux règlements ou règles qui pourront être adoptés au sujet de telle voûte, ou aux charges qui pourront être imposées sur ladite voûte par la Ville. Le tout sujet à l'approbation de l'inspecteur de la Ville.

Et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé à cet effet et que Son Honneur le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

—De M. Henry Birks demandant l'autorisation de construire des voûtes sous le trottoir en face du nouvel édifice qu'il se propose de construire square Phillips et rue Cathcart.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que ladite permission soit accordée conformément aux dispositions du règlement No 49 et aux conditions supplémentaires suivantes:

1<sup>o</sup> Ledit Henry Birks sera responsable de tous dommages causés aux personnes ou à la propriété par le fait de la construction, de l'entretien, de la réparation ou de l'usage de ladite voûte. Ledit Henry Birks sera tenu d'indemniser et de tenir indemne la Ville contre toute poursuite intentée, tout jugement rendu, ou toute réclamation reconnue bien fondée contre la Ville, y compris les frais, pour les causes ci-dessus mentionnées;

2<sup>o</sup> Ledit Henry Birks devra se conformer à tous changements, modifications, amendements ou additions qui pourront être apportés au règlement No 49; et devra aussi se conformer à tous nouveaux règlements ou règles qui pourront être adoptés au sujet de telle voûte, ou aux charges qui pourront être imposées sur ladite voûte par la Ville. Le tout sujet à l'approbation de l'inspecteur de la Ville.

Et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé à cet effet et que Son Honneur le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

—De contribuables du quartier Saint-Joseph demandant de réparer les trottoirs du côté Sud de la rue Saint-Jacques et de construire un trottoir entre les rues Lusignan et de la Montagne, rue Saint-Jacques, côté Sud.

## PETITIONS, ETC.

—From the Montreal Street Railway Company setting forth the terms upon which the said company would undertake the transportation of stone from the Corporation Quarry, at Outremont.

Laid on the table until the tenders for macadam are considered.

—From the Montreal Street Ry Co. stating that the question of establishing a new street car line on Papineau ward, from St. Catherine street northwards, will be submitted to the Board of Directors at the earliest opportunity.

*Resolved:* That said letter be filed of record and furthermore that a copy thereof be sent to Ald. Laviolette.

—From Mr. L. Lefebvre, (642, Mentana) requesting that sidewalks be laid in front of his premises Nos. 641 to 651 Mentana street.

Referred to the City Surveyor.

—From the Hochelaga School Commission applying for a sewer in St. Germain street.

*Resolved:* That the matter be referred to the Committee on Hygiene and Statistics.

—From Messrs Mark Fisher, Sons & Co. submitting a plan of proposed vaults under the sidewalk in front of said company's new building corner of Victoria square and Craig street.

Referred to City Surveyor for a report.

—From Mr. D. Corbeil applying for permission to construct a vault under the sidewalk at No. 87a Parthenais street.

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that said permission be granted in conformity with the provisions of by-law No. 49 and on the following conditions in addition thereto:

1<sup>o</sup>. The said D. Corbeil shall be liable for all damages which may be occasioned to any person or property by reason of the construction, maintenance, repair or use of the said vault. The said D. Corbeil shall be held to indemnify and hold harmless the City against any suit instituted, judgment rendered, or claim recognized as well founded against the City including costs, for the reasons above mentioned;

2<sup>o</sup>. The said D. Corbeil shall conform to any changes, modifications, amendments or additions that may be made to by-law No. 49 and shall also conform to any new by-laws or regulations that may be passed regarding such vaults or the charges to be made by the City for same. The whole subject to the approval of the City Surveyor, and furthermore that a notarial agreement be prepared accordingly and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

—From Henry Birks, Esq., applying for permission to construct vaults under the sidewalk in front of his proposed new premises on Phillips square and Cathcart street.

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that said permission be granted in conformity with the provisions of by-law No. 49 and on the following conditions in addition thereto:

1<sup>o</sup>. The said Henry Birks shall be liable for all damages which may be occasioned to any person or property by reason of the construction, maintenance, repair or use of the said vault. The said Henry Birks shall be held to indemnify and hold harmless the City against any suit instituted, judgment rendered, or claim recognized as well founded against the City including costs, for the reasons above mentioned.

2<sup>o</sup>. The said Henry Birks shall conform to any changes, modifications, amendments or additions that may be made to by-law No. 49 and shall also conform to any new by-laws or regulations that may be passed regarding such vaults or the charges to be made by the City for same. The whole subject to the approval of the City Surveyor and furthermore that a notarial agreement be prepared accordingly and that His Worship the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

—From tax-payers of St. Joseph's ward requesting that the sidewalks be repaired on the south side of St. James street and that a sidewalk be constructed between Lusignan and Mountain streets, on St. James street, south side.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport et un estimé.

—De propriétaires intéressés demandant que la chaussée de l'avenue Poplar, dans le quartier Saint-Henri, soit réparée d'une manière convenable.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport et estimé.

—Du département des Chemins de fer et Canaux (Ottawa) demandant de lui renvoyer sans signature le projet de bail de la rue Mill.

Renvoyée à la sous-commission des Chemins de fer.

—De la "Canadian Bag Co." demandant à être autorisée à poser un tuyau d'un pouce à partir du déversoir en arrière du moulin O'Gillyie, le long des rues Saint-Martin et Mill, jusqu'à la propriété de la "Canada Jute Co."

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de faire rapport.

—Lu un extrait des minutes de la Commission des Finances demandant un plan de la propriété appartenant à la Ville et située dans le quartier Saint-Henri, et que des mesures nécessaires soient prises pour faire cadastrer ladite propriété.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer le plan requis.

—Lu un extrait des minutes de la Commission des Finances demandant des renseignements au sujet de certains travaux permanents pour lesquels le gouvernement fédéral refuse de payer les contributions foncières.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport détaillé.

—Lu un extrait des minutes de la sous-commission des Réclamations demandant d'inscrire la ruelle Joly comme rue publique au répertoire des rues.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport et un plan, ledits rapport et plan devant être renvoyés à la sous-commission des Réclamations.

—Soumise et lue une lettre du docteur J.-E. Laberge, du service de l'Hygiène, renvoyée par le Conseil à la Commission de la Voirie, lettre demandant la permission de prendre, à la carrière de la Corporation, de la pierre en quantité suffisante pour construire une fondation de 35 x 40 pieds.

*Résolu:* D'autoriser l'inspecteur de la Ville à permettre au docteur Laberge de prendre la pierre dont il a besoin, au prix du marché. Le transport sera aux frais du docteur Laberge.

—De propriétaires intéressés demandant de pavir la ruelle au Nord de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Victoria.

*Résolu:* De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un estimé du coût des travaux à exécuter; et, de plus, d'informer les requérants que la Commission est prête à faire exécuter l'ouvrage, pourvu que les propriétaires en paient le coût et acceptent la responsabilité de tous dommages pouvant résulter de tout changement de niveau.

#### RAPPORTS, ETC

—De l'inspecteur de la Ville au sujet de la requête demandant l'effacement des lignes homologuées de la rue Lagachetière, à partir de la rue Saint-André jusqu'à la rue Visitation.

Question différée jusqu'à ce que M. l'échevin Giroux soit présent.

—De l'inspecteur de la Ville déclarant que le terrain requis pour élargir la rue Parthenais, à partir de la rue Sherbrooke vers le Nord, appartient à M. Peel.

*Résolu:* Que M. Saint-Amour, qui a demandé l'élargissement de ladite rue, soit notifié de ce fait.

—M. l'échevin Laviolette étant présent, on procède à l'examen de la question de l'ouverture de la rue Gain, à partir de la rue Sainte-Catherine, côté Sud, jusqu'à la partie de ladite rue déjà ouverte. Comme quelques-uns des membres de la Commission ne connaissent pas très bien l'endroit en question, il est décidé de différer l'étude de cette affaire jusqu'à la prochaine assemblée.

—Soumis un rapport de M. Stuart Howard au sujet du protêt du notaire L.-J. Boileau au nom de Mme Alice Hogan, veuve de Pierre Frigon, et aussi de la part de M. Hubert M. Frigon.

*Résolu:* De prier l'inspecteur de la Ville de répondre au dit protêt conformément audit rapport.

—Soumis un rapport renvoyé de nouveau par le Conseil à la Commission, au sujet de la permission accordée à la "Northern Electric and Manufacturing Co." de poser un tuyau de renvoi à travers la rue William.

Referred to City Surveyor for a report and estimate.

—From interested proprietors requesting that the roadway of Poplar avenue, in St. Henry ward, be placed in a good state of repair.

Referred to City Surveyor for report and estimate.

—From the Department of Railways and Canals (Ottawa), requesting that the draft of lease of Mill street be returned unsigned.

Referred to sub-committee on Railways.

—From the Canadian Bag Co. applying for permission to lay a one inch pipe from the tail-race running back of OGILVIES mill, along St. Martin and Mill streets, to the Canada Jute Co's premises.

Referred to City Surveyor for a report.

—From the Finance Committee, an extract of minutes requesting that a plan of City's property, in St. Henry ward, and that the necessary steps be taken for the cadastration of said property.

Referred to City Surveyor to prepare the plan required.

—From the Finance Committee, an extract of minutes for information as to certain permanent works for which the Federal government objects to pay the assessments.

Referred to the City Surveyor for a detailed report.

—From the sub-committee on Claims an extract of minutes requesting that Joly Lane be inscribed in the Register of streets as a public street.

Referred to City Surveyor for a report and plan. Said report and plan to be referred to the sub-committee on Claims.

—From Dr. J. E. Laberge, of the Hygiene Department, a letter referred to the Road Committee by the City Council, requesting permission to take from the Corporation Quarry sufficient stone to construct a foundation 35 x 40 feet.

*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to allow Dr Laberge to have the stone required, at market price. The carting to be done by Dr. Laberge at his own expense.

—From interested proprietors requesting that the lane immediately north of St. Catherine street between McGill College avenue and Victoria street be paved.

*Resolved:* That the City Surveyor be instructed to prepare an estimate of the cost of the work; and, furthermore, that the petitioners be informed that the Committee is prepared to carry out the work provided the proprietors pay the cost and accept the responsibility for any damages that may result from any change of level.

#### REPORTS, ETC.

—From the City Surveyor, regarding the petition to erase the homologated lines of Lagauchetière street, from St. André street to Visitation street.

Consideration deferred until Ald. Giroux is present.

—From the City Surveyor stating that the land required for widening Parthenais street, from Sherbrooke street northwards, belong to Mr. Peel.

*Resolved:* That Mr. St. Amour who has applied for said widening, be notified accordingly.

—Ald. Laviolette being present, the Committee, as directed by Council, proceeded to consider the question of opening Gain street, from St. Catherine street, south side, to the portion of said street already opened. As some of the members were not familiar with the locality, it was decided to defer consideration of the matter until next meeting.

—Submitted Mr. Stuart Howard's report anent the protest of L. J. Boileau, N.P., on behalf of Mrs Alice Hogan, widow of the late Pierre Frigon and also on behalf of Hubert M. Frigon.

*Resolved:* That the City Surveyor be instructed to reply to said protest along the lines of said report.

—Submitted the report referred back from Council anent the granting of permission to the Northern Electric and Manufacturing Co., to lay a 16" discharge pipe across William street.

*Résolu:* De soumettre de nouveau au Conseil ledit rapport, sans amendement.

—L'inspecteur de la Ville soumet le cahier des charges de la location de la carrière de la Corporation, à Outremont, et aussi celui de la fourniture de la pierre à macadam.

*Résolu:* D'autoriser l'inspecteur de la Ville à demander des soumissions pour la location de la carrière de la Corporation, à Outremont, et pour la fourniture de pierre à macadam de ladite carrière et aussi pour la fourniture de la pierre à macadam "banc-rouge" de toute autre carrière.

—Sur proposition de M. l'échevin White, appuyé par M. l'échevin Martin, il est

*Résolu:* De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un plan et un estimé de l'expropriation du terrain requis pour l'élargissement de la rue Saint-Pierre, côté Est, à partir de la rue Notre-Dame, vers le Sud, jusqu'aux limites de la propriété ayant front sur la rue Notre-Dame.

—*Résolu:* D'autoriser l'inspecteur de la Ville à commander de la "Thos. Davidson Mfg. Co." aux prix soumis, les inscriptions des noms de rues et les numéros de maisons.

—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

*Résolu:* D'autoriser l'inspecteur de la Ville à disposer de la pierre extraite des couvertures d'égouts pour tout ouvrage et à tout endroit qu'il jugera convenable.

Ajournement.

J.-H. DILLON,  
Secrétaire.

## COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 19 avril

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Bumbray, Turner, Martin, Ward, Séguin et Guay.

—Soumise et lue une lettre de "Davies Limited" demandant à louer, à raison de \$2.00 par semaine chacun, les étaux de boucher Nos 27, 29, 31, 33, 34, dans le marché Bonsecours.

*Résolu:* D'accueillir à cette demande.

—Soumise et lue une lettre de Dame L. Presseau, locataire actuel du marché Saint-Antoine, demandant à louer, pour une période de six mois, l'étal No 36 dudit marché.

*Résolu:* D'informer Mme Presseau que la Commission n'objecte pas à lui louer l'étal en question, à condition qu'elle consente à signer un bail pour une année.

—Soumises les demandes de personnes suivantes pour la location de certains étaux de l'extérieur du marché Saint-Antoine: Mme Smith, étal No 29 et Mme Lebuis, étal No. 30.

*Résolu:* D'informer ces personnes qu'elles devront payer les arrérages dus par elles avant d'obtenir la location des étaux en question.

—Soumise et lue une lettre de M. C. Sabourin, locataire du marché Saint-Jean-Baptiste, demandant à louer, à raison de 50 cts par semaine, l'étal No 15 voisin des siens.

*Résolu:* D'informer M. Sabourin que cette Commission regrette de ne pouvoir se rendre à sa demande.

—Soumise et lue une lettre de M. Eug. Chapleau, locataire des étaux de boucher Nos 14 et 16 du marché Saint-Jacques, demandant l'autorisation de faire certaines améliorations à ses frais et dépens, à l'effet de faciliter l'accès de sa glacière.

*Résolu:* Que permission soit accordée à M. Chapleau de faire les améliorations spécifiées dans sa demande, à condition que M. Paquin consente, par écrit, à ce que cette amélioration soit exécutée.

—Soumise et lue une lettre de MM. McCormack Bros, locataires du marché Bonsecours rue des Commissaires, demandant l'autorisation de pratiquer l'ouverture d'une porte de communication dans leur étal, à leur frais et dépens.

*Résolu:* Que soit accordée la demande de ces messieurs et que, à l'expiration de leur bail, ils soient tenus de remettre les lieux dans leur état primitif.

—Soumise et lue une lettre de M. A. Langlois demandant l'autorisation de transporter sa licence d'étal privé du coin des rues Forsythe et Moreau au No 107 de la rue Déséry.

*Résolu:* D'accueillir à cette demande.

*Resolved:* That said report be submitted to Council again, without amendment.

—The City Surveyor submitted the specifications for the rental of the Corporation Quarry at Outremont and also for the supply of macadamizing stone.

*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to call for tenders for the rental of the Corporation Quarry at Outremont and the supply of macadamizing stone from said quarry and also for the supply of banc rouge macadamizing stone from any other quarries.

—On motion of Ald. White, seconded by Ald. Martin, it was

*Resolved:* That the City Surveyor be instructed to prepare a plan and estimate for the expropriation of the property required to widen St. Peter street, on the east side, from Notre-Dame street southwards to the limit of the property fronting on Notre-Dame street.

—*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to order street name signs and house numbers from the Thos. Davidson Mfg. Co., at the prices submitted.

—On motion of Ald. Leclaire, it was

*Resolved:* That the City Surveyor be authorized to dispose of the stone extracted from sewer cuts, for whatever work and whenever he may deem it advisable.

Adjourned.

J. H. DILLON,  
Secretary

## MARKET COMMITTEE

Report of Meeting held the 19th of April.

Present: Ald. Lévy, chairman, Bumbray, Turner, Martin, Ward, Séguin and Guay.

Submitted and read a letter from Davies Limited, asking to rent at \$2.00 per week each, stalls Nos. 27, 29, 31, 33 and 34, in Bonsecours market.

*Resolved:* To grant said request.

Submitted and read a letter from Mrs. L. Presseau, tenant at St. Antoine market, asking to rent for a period of six months, stall No. 36 of said market.

*Resolved:* That Mrs. Presseau be informed that the Committee has no objections to rent the said stall, provided she consents to sign a lease for one year.

Submitted applications from the following parties for the rental of certain stalls situated outside of St. Antoine market: Mrs. Smith, stall No. 29, and Mrs. Lebuis, stall No. 30.

*Resolved:* That said persons be informed that before being given the rental of said stalls, they must pay all the arrears due by them.

Submitted and read an application from Mr. C. Sabourin, tenant at St. Jean-Baptiste market, asking to rent, at 50 cts per week, stall No. 15 next to his own.

*Resolved:* That Mr. Sabourin be informed that the Committee regrets they cannot grant his request.

Submitted and read a letter from Mr. Eug. Chapleau, tenant of stalls Nos. 14 and 16 St. James market, asking permission to make some improvements, at his own costs, in order to facilitate the access to his refrigerator.

*Resolved:* That Mr. Chapleau be given permission to make the specified improvements, provided, Mr. Paquin gives a written consent to said improvements.

Submitted and read a letter from Messrs. McCormack Bros., tenants at Bonsecours market on Commissioners st., asking to be authorized to make a communicating door in their stall, at their own cost.

*Resolved:* That said request be granted, provided they be held to restore the premises in their former state, at the expiry of the lease.

Submitted and read a letter from Mr. A. Langlois asking that he be authorized to transfer his private stall license from corner of Forsyth and Moreau streets to No. 107 of Déséry street.

*Resolved:* To grant said request.

— Soumis et lu un extrait des minutes d'une assemblée de la Commission de Police demandant qu'il lui soit permis de se servir d'une salle non occupée, à l'extrême Est du marché Bonsecours, pour des fins de gymnastique.

*Résolu:* D'acquiescer à la demande de la Commission de Police, à condition, cependant, que ladite Commission soit tenue de pourvoir à l'entretien de ladite salle et que tous travaux ou améliorations qu'elle jugera nécessaires d'y faire soient exécutés à ses frais et dépens, et que cette permission soit en tout temps révocable.

— Soumis et lu le rapport de la sous-commission du marché Bonsecours recommandant que soit pratiquée une porte de communication et que des persiennes soient faites pour chaque fenêtre dans le logement du gardien, M. R. Chartré, locataire dudit marché.

*Résolu:* Que ce rapport soit reçu et adopté, et que le superintendant soit autorisé à faire exécuter ces travaux sous sa surveillance.

— Soumis et lu un rapport du superintendant des Marchés relativement à la vente des bestiaux, le dimanche, aux marchés à bestiaux.

*Résolu:* Que se rapport soit reçu et accepté, et que soient approuvées les mesures prises par le superintendant.

— Soumis et lu un extrait des minutes du Conseil accordant à cette Commission une somme de \$1,300 pour réparer les dommages causés par le feu dans la partie centrale du marché Bonsecours.

*Résolu:* Que cet extract des minutes soit reçu et accepté et que les travaux de réparation soient exécutés à la journée par le menuisier du département, M. Morin, avec aides au besoin, le tout sous la surveillance du superintendant.

— Soumis et lu un protêt signifié à la Ville par MM. Roy & Cie relativement à la concession du privilège de vendre du fourrage au marché à bestiaux de l'Est.

*Résolu:* De référer ce document aux avocats de la Ville.

— Soumis et lu un rapport de M. M. Jolicoeur, commis au marché Bonsecours, au sujet de la réclamation de MM. J.-B. & N. Bourassa, locataires dudit marché.

*Résolu:* Que ce rapport soit reçu et accepté.

— M. l'échevin Leclaire se présente devant la Commission et demande que certaines améliorations soient exécutées au toit des étaux extérieurs du marché Saint-Jean-Baptiste, rue Rachel.

*Résolu:* Qu'un montant additionnel de \$500 soit inclus à cette fin dans la demande de crédits supplémentaires.

— M. l'échevin Martin attire l'attention de la Commission sur le danger que présente le chauffage des locaux des commerçants de fruits du marché Bonsecours, rue des Commissaires.

*Résolu:* Que la sous-commission dudit marché, accompagnée du chef Benoit, de l'inspecteur des Edifices et du superintendant, soit autorisée à examiner ces endroits avec prière de faire rapport pour la prochaine assemblée.

*Résolu:* De prier la Commission de la Voirie de faire pavier la rue des Commissaires, entre la rue Saint-Victor et la rue Berri, cette partie de rue étant dans un état déplorable.

— M. T.-B. McCauley, fils de feu M. T. McCauley, ancien locataire des étaux de boucher Nos 7 et 9 du marché Bonsecours, se présente devant la Commission et demande à louer de nouveau lesdits étaux abandonnés par lui l'automne dernier.

Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

*Résolu:* D'acquiescer à la demande M. McCauley, à condition qu'il soit tenu responsable du bail pour une année, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1906.

*Résolu:* Que M. l'échevin Guay soit prié de préparer pour la prochaine assemblée un rapport sur la balance publique qui est maintenant la propriété de la Ville et qui est située dans le quartier Saint-Henri, relativement à l'exploitation de cette balance par ce département.

*Résolu:* Que le superintendant soit autorisé à faire peindre et blanchir les salles du marché Bonsecours.

— Soumise et lue la liste des crédits additionnels requis par ce département, pour 1906.

*Résolu:* De présenter cette liste devant la Commission des Présidents avec recommandation qu'un montant de \$80,950 lui soit accordé.

Ajournement.

A. LEBLANC,  
Secrétaire.

— Submitted and read an extract of minutes of a meeting of the Police Committee, asking that the Committee be authorized to use an unoccupied hall, at the eastern extremity of Bonsecours market, for athletic purposes.

*Resolved:* That the Police Committee's request be granted, conditionally, however, that said Committee be held to maintain said hall, and that all works or improvements which may be deemed necessary be done at said Committee's expense; said permission may, at any time, be revoked.

— Submitted and read the report of the sub-committee on Bonsecours market, recommending that a communicating door be opened and blinds be made for each window in the caretaker's lodgings, Mr. P. Chartré, tenant at said market.

*Resolved:* That said report be received and accepted and that the superintendent be authorized to have said works done under his supervision.

— Submitted and read a report from the market superintendent, concerning the sale of cattle, on Sunday, at the cattle market.

*Resolved:* That said report be received and accepted and that the measures taken by the superintendent be approved of.

— Submitted and read an extract of the minutes of Council granting to this Committee a sum of \$1,300 for repairing damages caused by fire, in the central part of Bonsecours market.

*Resolved:* That said extract of minutes be received and accepted, and that the repairs be done by day work, by the joiner of the department, Mr. Morin, with help, if needed; the whole under the supervision of the superintendent.

— Submitted and read a protest served on the City by Messrs. Roy & Co. anent the granting of the privilege for selling fodder at the Eastern cattle market.

*Resolved:* That the protest be referred to the City Attorneys.

— Submitted and read a report from Mr. M. Jolicoeur, clerk at Bonsecours market, anent Messrs. J. B. & N. Bourassa's claim, tenants at said market.

*Resolved:* That said report be received and adopted.

— Ald. N. Leclaire appeared before the Committee and asked that certain improvements be made to the roof of stalls outside of St. Jean-Baptiste market, Rachel street.

*Resolved:* That an additional amount of \$500 be asked for said purpose and that it be included in the requirements for supplementary appropriations.

— Ald. Martin drew the attention of the Committee to the danger from the present heating system to the fruit dealers' stores in Bonsecours market.

*Resolved:* That the sub-committee of said market, with chief Benoit, the Building inspector and the superintendent be authorized to examine said stores and report for next meeting.

*Resolved:* That the Road Committee be requested to pave Commissioners street, between St. Victor and Berri streets, said part of street being in a deplorable state.

— Mr. T. B. McCauley, son of late Mr. T. McCauley, previous tenant of stalls Nos. 7 and 9 at Bonsecours market, appeared before the Committee and asked to rent again the same stalls he had given up last autumn.

On motion of Ald. Bumbray, it was

*Resolved:* To grant Mr. McCauley's request, provided he be held responsible as to the rent for a whole year, from the 1<sup>st</sup> of May 1906.

*Resolved:* That Ald. Guay be asked to report at next meeting, in regard to the public scale in St. Henry ward (belonging now to the City) in the matter of its operation by this department.

*Resolved:* That the superintendent be authorized to have the Bonsecours market halls painted and whitewashed.

— Submitted and read the list of supplementary appropriations required by this department for 1906.

*Resolved:* That the list be submitted to the Committee of Chairmen, recommending that the sum of \$80,950 be granted.

Adjourned.

A. LEBLANC,  
Secretary.

## COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

*Compte rendu de l'assemblée du 19 avril  
(assemblée adjournée)*

A 5 heures p.m., sur proposition de M. l'échevin Laviolette, l'assemblée s'adjourne au bureau du surintendant de l'Eclairage, pour étudier la question du gaz et de l'électricité.

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Mercier, Labrecque, Ward, Laviolette et David.

La sous-commission présente à la Commission son rapport sur les résultats de son entrevue avec les représentants de la "Montreal Light, Heat & Power Co." au sujet de la fourniture du gaz et de l'électricité à meilleur marché. Après une discussion générale sur la question, l'assemblée s'adjourne à vendredi, le 20 avril, à 2 heures p.m., au bureau de M. l'échevin Mercier.

\* \* \*

*Vendredi, à 2 heures p.m. Assemblée adjournée*

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Mercier, Labrecque, Ward, Laviolette et David.

—La question du gaz et de l'électricité étant soulevée, après sérieuse considération de la question, il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport, lundi le 23 du courant, recommandant de faire une offre à la "Montreal Light, Heat & Power Co."

L'assemblée s'adjourne alors à lundi le 23 avril, à 9 hrs a.m., à l'effet d'approuver le rapport projeté.

\* \* \*

*Lundi, 9 heures a.m. Assemblée adjournée.*

Sont présents: La Commission au complet.

—Le rapport projeté ayant alors été lu, et quelques amendements ayant été suggérés et apportés audit rapport, ledit rapport est finalement adopté, et il est

*Résolu:* D'adopter ledit rapport et de le présenter au Conseil, ledit rapport recommandant de faire une offre à la "Montreal Light, Heat & Power Co." à certaines conditions formulées au rapport publié à la page 289 du présent numéro de la *Gazette Municipale*.

*Adjournement.*

Z.-S. MELOCHE,  
Secrétaire.

## COMMISSION DES FINANCES

*Compte rendu de l'assemblée du 20 avril*

Sont présents: MM. les échevins Payette, président, Sadler, L.A. Lapointe, DeSerres et Robinson.

1.—Soumis et lu un projet de contrat entre la Ville et la Compagnie de Téléphone Bell, à l'effet d'installer deux instruments portatifs, l'un dans les bureaux de la Voirie, l'autre dans le bureau des Avocats.

*Résolu:* Que le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à signer ledit contrat au nom de la Ville.

2.—Soumise et lu une invitation de la "National Conference of Charities and Correction" demandant à la Ville d'envoyer des délégués à sa prochaine convention, à Philadelphie.

*Résolu:* De donner instruction au greffier de remercier les directeurs de ladite "Conference" et d'exprimer le regret de la Ville de ne pouvoir accepter l'invitation.

3.—Soumise et lu une lettre de M. J.-E. Fortier demandant à être nommé commis dans le service civique.

Déposée sur le bureau.

4.—Soumise et lu une demande de la "Montreal League for the Prevention of Tuberculosis," à l'effet d'obtenir la permission d'établir sur la ferme Shakespeare un camp dû pour le traitement des malades.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accorder cette permission pour un an, à condition cependant, que les directeurs de ladite Ligue soient tenus

## FIRE AND LIGHT COMMITTEE

*Report of Adjourned Meeting held the 19th of April.*

At 5 o'clock p.m. on motion of Ald. Laviolette, the meeting adjourned to the Light Superintendent's office, *re* gas and electric light question.

Present: Ald. Yates, chairman, Mercier, Labrecque, Ward, Laviolette and David.

—The sub-committee made their report to the Committee on the results of their interview with the authorities of the Montreal Light, Heat & Power Co., *re* cheaper gas, and electric rates; and, after a general discussion on the matter, the meeting adjourned to Friday April 20th, at 2 o'clock p.m., to meet in Ald. Mercier's office.

\* \* \*

*Friday, 2 o'clock, p.m. Adjourned Meeting.*

Present: Ald. Yates, chairman, Mercier, Labrecque, Ward, Laviolette and David.

—The gas and electric light question being taken up, after serious consideration on the matter, it was

*Resolved:* That a report be made and presented to Council, on Monday, the 23rd instant, recommending that an offer be made to the Montreal Light, Heat & Power Co.

The meeting then adjourned to Monday, April 23rd at 9 o'clock a.m. to approve of the proposed report.

\* \* \*

*Monday, 9 o'clock a.m. Adjourned Meeting.*

Present: The whole Committee.

—The proposed report being read, after a few amendments had been suggested and made to said report, it was finally agreed upon, and it was

*Resolved:* That said report be adopted and sent to Council, recommending an offer to the Montreal Light, Heat & Power Co. at certain conditions, as per report on page 289 of the present issue of the *Municipal Gazette*.

*Adjourned.*

Z. S. MELOCHE,  
Secretary.

## FINANCE COMMITTEE

*Report of Meeting held the 20th of April.*

Present: Ald. Payette, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, DeSerres and Robinson.

1.—Submitted and read an exchange line contract between the City and the Bell Telephone Co. for two (2) portable instruments in the Road Department and in the City Attorneys' office.

*Resolved:* That the Mayor and City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

2.—Submitted and read an invitation from the National Conference of Charities and Correction to send delegates to coming convention in Philadelphia.

*Resolved:* That the City Clerk be instructed to thank the authorities of the conference and to express the City's regret at not being able to accept the same.

3.—Submitted and read an application from J. E. Fortier to be appointed clerk in the civic service.

Laid on the table.

4.—Submitted and read an application from the Montreal League for the Prevention of Tuberculosis to establish a camp for curables on the Shakespeare property.

*Resolved:* To report to Council granting said request for one year, conditionally, however, that the authorities of

responsables de tous les dommages pouvant résulter de cette installation.

5.—Soumise et lue une opinion des avocats de la Ville informant la Commission qu'il n'y a rien dans la Charte qui puisse autoriser la Ville à venir en aide à Mme Curtis dans l'action en dommages qu'elle a intentée contre la "M. L. H. & P. Co."

*Résolu:* D'approuver ladite opinion.

6.—Scumise et lue une opinion des avocats de la Ville, au sujet de la réclamation de \$1,037 de la Compagnie Ledoux, pour réparations exécutées aux appareils à incendie.

Déposée sur le bureau.

7.—Le contrôleur de la Ville présente un rapport concernant les questions posées par M. l'échevin Proulx, au sujet des augmentations de salaires accordées au cours de l'année dernière.

*Résolu:* De transmettre ce rapport au Conseil.

8.—Soumis et lu un rapport de la Commission de la Voirie recommandant la construction de trottoirs permanents au coût de \$185,766.

*Résolu:* De souscrire à ce rapport, mais jusqu'à concurrence de \$18,613 seulement, l'application de ce montant devant se faire selon la répartition établie. (*Voir rapport de la Commission de la Voirie, page 308.*)

9.—Soumises les réclamations de MM. R. Rocher, C. Lindsay, Chas.-G. Delagrange et Arthur Dionne pour services rendus durant la dernière session de la Législature provinciale, au sujet des amendements à la Charte.

Renvoyées à la sous-commission des Réclamations et aux avocats de la Ville pour examen et rapport.

10.—Du trésorier de la Ville soumettant un état de la caisse accusant un découvert de \$248,317.

Déposé aux archives.

11.—Soumise et lue une opinion des avocats de la Ville au sujet des taxes dues par la Ville de Montréal à la municipalité de la Côte-des-Neiges, informant la Commission que la Ville ne doit aucune taxe pour la propriété connue sous le nom de Chemin Shakespeare, attendu que ladite propriété fait partie du parc Mont-Royal; mais que la Ville est tenue de payer les taxes sur la propriété connue sous le nom de Carrière Outremont, cette propriété étant située dans les limites de la municipalité de la Côte-des-Neiges.

Déposé sur le bureau.

12.—Soumis et lu un état du comptable de la Cour du Recorder indiquant les honoraires dûs au greffier de ladite Cour, lesdits honoraires s'élèvent à \$141.00.

Renvoyé aux avocats de la Ville avec prière de donner leur opinion quant au droit du greffier de la Cour du Recorder de réclamer lesdits honoraires.

13.—Soumis et lu un estimé du surintendant de l'Aqueduc de Montréal établissant le coût approximatif de l'installation de deux bornes-fontaines près de l'Ecole Normale.

Déposé sur le bureau.

14.—La Commission de l'Aqueduc recommande la pose d'une conduite-maîtresse dans l'avenue des Cèdres au coût de \$2,500.

*Résolu:* De souscrire à cette recommandation, sauf approbation des avocats de la Ville, et avec l'entente que la Ville sera relevée de l'obligation de fournir une provision suffisante d'eau, vu l'élévation de ladite avenue des Cèdres.

15.—Soumis et lu un rapport de la Commission de la Voirie recommandant la construction d'un égout rue Joliette, depuis la rue Forsythe jusqu'à la rue Hochelaga, au coût de \$3,071, dont \$171 devront être payés par la Ville et la balance par les propriétaires intéressés.

*Résolu:* De souscrire à ce rapport.

16.—Soumis et lu un rapport de la Commission de la Voirie demandant un crédit supplémentaire de \$1,250, à l'effet de compléter certains égouts dans les rues Saint-André, Mackay et Albert.

*Résolu:* De souscrire audit rapport.

17.—Soumis et lu un rapport de la Commission de la Voirie recommandant de modifier les lignes homologuées de la rue Comte.

Renvoyé aux avocats de la Ville, afin de s'assurer si la Ville, au cas où lesdites lignes seraient changées, serait responsable de dommages à l'endroit des propriétaires de la rue Lincoln.

18.—Soumis et lu un contrat d'annonce de la part de la Banque de Montréal pour la *Gazette Municipale*.

*Résolu:* D'accepter ledit contrat, pourvu cependant que ce contrat expire le 1er janvier prochain, tel qu'ordonné

said league shall hold themselves responsible for all damages which may occur.

5.—Submitted and read an opinion from the City Attorneys informing the Committee that no provision exists in the Charter whereby the City is authorized to contribute towards the action for damages taken by Mrs. widow Curtis against the M. L. H. & P. Co.

*Resolved:* That said opinion be approved of.

6.—Submitted and read an opinion from the City Attorneys concerning the claim of \$1,037, from the Ledoux Co. for repairs to the fire apparatus.

Laid on the table.

7.—The City Comptroller reported in connection with the questions put by Ald. Proulx anent the increases of salaries granted during last year.

*Resolved:* To transmit the same to Council.

8.—Submitted and read a report from the Road Committee recommending the construction of permanent sidewalks to the amount of \$185,766.

*Resolved:* To concur therein, but to the amount of \$18,613, only, to be applied according to fixed apportionment (See *Road Committee's Report. Page 308.*)

9.—Submitted claims from Messrs. R. Rocher, C. Lindsay, Chas. G. Delagrange and Arthur Dionne, for services in connection with the amendments to the City Charter during the last session of the Provincial Legislature.

Referred to the sub-committee on Claims and the City Attorneys for examination and report.

10.—The City Treasurer submitted a statement of cash showing an overdraft of \$248,317.

Filed of record.

11.—Submitted and read an opinion from the City Attorneys anent taxes due to the municipality of Côte-des-Neiges by the City of Montreal, informing the Committee that no taxes are exigible for the property known as Shakespeare Road inasmuch as the same forms part of the Mount-Royal park, but that the City is held to pay taxes upon the property known as Outremont Quarry inasmuch as the same is situated within the limits of the municipality of Côte-des-Neiges.

Laid on the table.

12.—Submitted and read a statement from the accountant of the Recorder's Court showing the fees due to the Clerk of said court, amounting to \$141.

Referred to the City Attorneys for their opinion as to the right of the clerk of the Recorder's Court to charge said fees.

13.—Submitted and read an estimate from the superintendent of the Montreal Water Works for the establishment of two hydrants near the Normal School.

Laid on the table.

14.—The Water Committee recommend that a water main be laid in Cedar avenue at the cost of \$2,500.

*Resolved:* To concur therein, subject to the approval of the City Attorneys, and with the understanding that the City shall be relieved from the obligation to furnish an adequate supply of water owing to the elevation of said Cedar avenue.

15.—Submitted and read a report from the Road Committee recommending that a sewer be constructed in Joliette street, from Forsythe to Hochelaga streets, at a cost of \$3,071; \$171 of which to be paid by the City and the balance by the interested proprietors.

*Resolved:* To concur therein.

16.—Submitted and read a report from the Road Committee asking for a supplementary appropriation of \$1,250 to complete certain sewers in St. André, Mackay and Albert streets.

*Resolved:* To concur therein.

17.—Submitted and read a report from the Road Committee recommending that the homologated lines of Con te street be modified.

Referred to the City Attorneys in order to ascertain if, in the event of the City modifying said lines, any damages would accrue to the proprietors in Lincoln street.

18.—Submitted and read a contract for an advertisement in the *Municipal Gazette* on behalf of the Bank of Montreal.

*Resolved:* That said contract be agreed to, conditionally, however, that the same shall expire on the 1st of January

par la Commission des Finances, aux termes d'une résolution adoptée à la dernière assemblée.

19.—Soumise et lue une requête de l'asile Bethléem demandant une subvention.

Déposée sur le bureau.

20.—Sont approuvées les minutes de l'assemblée du 19 du courant de la sous-commission *re Internement des enfants dans les écoles industrielles.*

21.—La sous-commission de l'Hôtel de Ville recommande que M. T. Robitaille soit nommé gardien de l'édifice municipal du quartier Sainte-Cunégonde et que M. J. Crochetière soit nommé gardien de celui du quartier Saint-Henri, à partir du premier mai prochain, pour huit mois, au salaire de \$50 par mois, le montant nécessaire au paiement desdits salaires devant être pris à même le fonds de \$15,000 disponible des quartiers Saint-Henri et Sainte-Cunégonde.

*Résolu:* De sousscrire à ce rapport.

22.—Sur recommandation de la sous-commission de l'Hôtel de Ville, M. Edouard Falardeau remplace M. Gagnon comme gardien de nuit de l'Hôtel de Ville, avec un salaire de \$10.50 par semaine.

Ajournement.

RENE BAUSSET,  
Sous-greffier de la Ville.

## COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 20 avril

Sont présents: MM. les échevins Major, président, Turner, Duquette, David, Gallery, Mercier et Roy.

—Soumis et lu un rapport du contremaître Turner déclarant que MM. Emery Brunet et Joseph Forest se sont blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

*Résolu:* De déposer ledit rapport aux archives et de prier le surintendant de payer, jusqu'à nouvel ordre, le salaire de ces deux employés durant le temps de leur maladie.

—Soumise et lue une lettre de M. Louis Désy demandant sa réinstallation au poste qu'il occupait au dépotoir.

*Résolu:* De déposer ladite lettre sur le bureau et de demander un rapport conjoint à l'assistant-surintendant et au contremaître Rouleau sur les raisons du renvoi de cet employé.

—Soumises et lues deux lettres, l'une de M. Alexandre Messier et l'autre de M. Alfred Plante demandant de faire déposer des déchets sur des terrains leur appartenant.

*Résolu:* De renvoyer lesdites lettres au surintendant avec autorisation d'acquiescer à ces demandes s'il le juge avantageux, pourvu toutefois que ces messieurs se rendent responsables de tous dommages qui pourraient survenir de ce fait, contre la Ville.

—Soumis et lu un rapport du surintendant déclarant:

(1) Que M. Joseph Forest, journalier du département, s'est brisé un bras durant l'exercice de ses fonctions;

(2) Que M. Emery Brunet, qui s'est déjà rapporté malade, n'est pas encore rétabli. Le surintendant demande s'il doit continuer à lui payer son salaire;

(3) Qu'il a fait enlever 8 tonnes de paille des bains Gallery et Hibernia, au coût de \$21.00;

(4) Que les employés des ateliers demandent de terminer leur ouvrage à 5 heures, le samedi après-midi;

(5) Que le nettoyage des ruelles sera terminé dans quelques jours;

(6) Qu'une jument du département a mis bas le 14 du courant;

(7) Que le département se trouve sans endroit disponible pour le déversement des cendres et résidus, à l'Ouest.

*Résolu:* De déposer ledit rapport aux archives et de prier le surintendant de s'enquérir de la distance qui sépare l'incinérateur des rues Sainte-Marie, Dagenais et de l'avenue Ash, et de faire rapport à la prochaine assemblée, à ce sujet.

—M. l'échevin M. Martin se présente devant la Commission et demande que permission soit accordée à certains gratteurs de ramasser ce qu'ils trouveront utile parmi les rebuts du dépotoir Sheppard.

*Résolu:* D'acquiescer à la demande de M. l'échevin Martin, jusqu'à nouvel ordre.

next, in compliance with the resolution adopted at the last meeting of the Finance Committee.

19.—Submitted and read an application from the Asile Bethléem, asking for a grant.

Laid on the table.

20.—The minutes of the sub-committee *re* children in industrial schools of the 19th inst., were concurred in.

21.—The City Hall sub-committee recommended that Mr. T. Robitaille be appointed caretaker of the municipal building of St. Cunégonde ward, and Mr. J. Crochetière caretaker of that of St. Henry ward, from the 1st May next for a period of eight months at a salary of \$50 per month, the amount to be charged against the \$15,000 available for St. Henry and St. Cunégonde wards.

*Resolved:* That said report be concurred in.

22.—Upon the recommendation of the City Hall sub-committee, Mr. Edouard Falardeau was appointed night watchman of the City Hall to replace Mr. Gagnon, at a salary of \$10.50 per week.

Adjourned.

RENE BAUSSET,  
Asst. City Clerk.

## INCINERATION COMMITTEE

Report of Meeting held the 20th of April.

Present: Ald. Major, chairman, Turner, Duquette, David, Gallery, Mercier and Roy.

—Submitted and read a report from foreman Turner stating that Messrs. Emery Brunet and Joseph Forest were injured while in the discharge of their duties.

*Resolved:* That said report be filed of record and that the superintendent be requested to pay the salary of the two employees for the time they were sick, until further orders.

—Submitted and read a letter from Mr. Louis Désy asking to be reinstated in his former position, at the dump.

*Resolved:* That the letter be laid on the table and that a joint report be asked, from the assistant-superintendent and from foreman Rouleau, as to the cause of said employee's dismissal.

—Submitted and read two letters, one from Mr. Alexandre Messier and the other from Mr. Alfred Plante, asking that garbage be deposited on their lots.

*Resolved:* That said letters be referred to the superintendent with instruction to grant said requests if he deems it advantageous, conditionally, however, that said gentlemen be held responsible for all or any damages which may be taken against the City.

—Submitted and read a report from the superintendent stating:

(1) That Mr. Joseph Forest broke his arm while discharging his duties;

(2) That Mr. Emery Brunet, reported sick, has not yet recovered; the superintendent asked if he should continue to pay him his salary;

(3) That he had 8 tons of straw removed from Gallery and Hibernia baths at a cost of \$21.00;

(4) That the shop employees, asked to stop working at 5 o'clock, on Saturday afternoons;

(5) That the cleaning of lanes will be finished in a few days;

(6) That a mare belonging to the department had foaled on the 14th instant;

(7) That the department has no available location where to dump ashes and house offal, in the west end.

*Resolved:* That said report be filed of record and that the superintendent be requested to inquire as to the distance between the incinerator and St. Mary street, Dagenais street, and Ash avenue, and report thereon at the next meeting.

—Ald. M. Martin appeared before the Committee, and asked that certain hucksters be authorized to pick what they think useful from the garbage at Sheppard dump.

*Resolved:* That Ald. Martin's request be granted until further orders.

—Résolu: De continuer, comme par le passé, à payer les frais de tramways aux inspecteurs du département à même le montant voté pour dépenses contingentes.

—Soumise et lue une communication du secrétaire, M. P. Olivier, au sujet de ses fonctions dans le département.

Déposée aux archives avec instructions à M. Olivier de voir à ce que tout ce qui doit être consigné dans les minutes soit strictement conforme au sens des résolutions adoptées par la Commission.

—Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de laisser les inspecteurs du département de l'Incineration sous la direction de ce département.

Ajournement.

P. OLIVIER,  
Secrétaire.

## COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 20 avril

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Gadbois, Lévesque, Marin, O'Connell, Nault et Ward.

—Résolu: De demander des soumissions aux marchands-tailleur dont les noms seront fournis par les membres de cette Commission, pour la fourniture des uniformes requis pour les inspecteurs sanitaires, lesdits uniformes comprenant des blouses, gilets (vests) et pantalons; le tout conformément au cahier des charges et à l'uniforme échantillon et lesdites soumissions ne devant pas être envoyées plus tard que le 4 mai prochain, à midi.

—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: De donner à M. T. Hickey la commande pour la fourniture des bottes requises pour les inspecteurs sanitaires, au même prix que celui payé l'an dernier, savoir \$3.50 la paire.

—Résolu: Que la commande pour la fourniture des salopettes requises pour les inspecteurs sanitaires soit donnée à M. A. Feathers, au même prix que celui ci-devant payé, savoir \$2.50 le complet.

—Résolu: D'adjudger à MM. Trudel & Graham la commande pour la fourniture des casquettes d'été requises par les inspecteurs sanitaires, au prix payé (\$2.50) pour les dernières casquettes d'été fournies par cette maison auxdits inspecteurs.

—Résolu: D'accorder au surintendant et à l'assistant-sureintendant des inspecteurs sanitaires la somme de \$12 chacun pour l'achat de leurs uniformes d'été.

—Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: De demander au Conseil un crédit additionnel de \$300 pour exécuter les réparations nécessaires aux bains publics.

—Le médecin officier de Santé attire l'attention de la Commission sur un article du journal *La Patrie* au sujet des inconvénients causés par le dépôt de déchets fait par l'Incineration à la ferme Gregory, (dépotoir de la partie Ouest.)

M. le président déclare qu'on lui a assuré que les mesures nécessaires avaient été adoptées pour mettre un terme à ce sujet de plainte.

—Soumis une lettre du Bureau d'Hygiène Provincial, contenant copie d'une lettre de l'assistant-Procureur-Général de la Province au sujet de la falsification des liqueurs; aussi une lettre du "Montreal Women's Club" au sujet de la falsification des aliments.

—Résolu: De prier le médecin officier de Santé de transmettre ces lettres aux avocats de la Ville.

—Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit spécial de \$500 soit affecté aux mesures sanitaires à prendre pour prévenir la propagation de la petite vérole récemment introduite par les immigrants chinois qui sont maintenant sous la surveillance des autorités civiques.

—Les membres de la sous-commission, nommée pour préparer un rapport sur la question de la nouvelle morgue, font les déclarations suivantes, laissant à la Commission d'en tirer une conclusion et de préparer le rapport qui devra être présenté au Conseil à ce sujet.

—Resolved: To continue paying inspectors of the department, their tramway fares, from the amount voted for contingencies.

—Submitted and read a communication from the secretary Mr. P. Olivier, acent his functions in the department.

Fyled of record with instructions to Mr. Olivier to the effect that he should see that anything recorded in the minutes be strictly in conformity with the meaning of the resolutions adopted by the Committee.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the inspectors of the Incineration department be left under the control of the department.

Adjourned.

P. OLIVIER,  
Secretary.

## HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of Meeting held the 20th of April.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Gadbois, Lévesque, Marin, O'Connell, Nault and Ward.

—Resolved: That tenders be asked from merchant tailors, to be named by the members of this committee, for the supply of uniforms required for the sanitary inspectors, consisting of blouses, vests and trousers; said tenders to be in conformity with the specifications and the model of uniform, and to be sent in not later than noon, the 4th May next.

—On motion of alderman O'Connell, it was

Resolved: That the order for the boots required for the sanitary inspectors be given to Mr. T. Hickey, at the same price as that paid last year, namely, \$3.50 per pair.

—Resolved: That the order for overalls required by the sanitary inspectors be given to Mr. A. Feathers, at the same price as paid hitherto, namely, \$2.50 per set.

—Resolved: That the order for the summer caps required by the sanitary inspectors be given to Messrs. Trudel & Graham, at the same price (\$2.50) paid for last summer caps supplied by them to the said officers.

—Resolved: That the Superintendent of the sanitary inspectors, and the assistant-Superintendent, be allowed the sum of \$12 each for the purchase of their summer uniforms.

—On motion of alderman Lévesque, it was

Resolved: That an additional appropriation of \$300 be asked from Council for urgent repairs needed to the public baths.

—The Medical Health Officer drew attention to an article in "La Patrie" concerning a nuisance caused by the deposit of refuse made by the Incineration department at the Gregory Farm, (west end dump).

The chairman stated he had been assured that necessary measures had been taken by the department concerned to put an end to this cause of complaint.

—Submitted letter from the Provincial Board of Health enclosing a copy of a communication from the Deputy Attorney General of the Province concerning the adulteration of liquors; also a letter from the Montreal Women's Club re the adulteration of food.

Resolved: That the Medical Health Officer transmit the same to the City Attorneys.

—Resolved: That a report be made to Council asking for a special appropriation of \$500 for measures against the spread of small-pox recently introduced by Chinese immigrants now under control of the civic authorities.

—The members of the sub-committee appointed to report upon the question of a new morgue made the following statements, leaving to the Committee the matter of the decision to be come to and the report to be made to council in the premises;

M. l'échevin Gadbois déclare que la sous-commission a visité la morgue déjà construite par MM. C.-A. Dumaine & Cie et l'endroit où MM. Halpin & Vincent se proposent d'établir une morgue; que les plans de MM. Halpin & Vincent sont très convenables; que la morgue de MM. Dumaine & Cie a été construite sous la direction du coroner; que c'est la seule qui existe actuellement et qui puisse être soumise à l'inspection; que cette morgue est une grande amélioration sur l'ancienne, bien que des améliorations pourraient être apportées encore dans l'étendue du plancher et la grandeur de la glacière. Cette morgue est assez grande pour les besoins du moment; mais plus de commodités pourraient être requises pour l'avenir.

M. le président déclare qu'il approuve, jusqu'à un certain point, les remarques faites par M. l'échevin Gadbois. Cependant la glacière n'est pas suffisante et n'est pas en état, non plus, de conserver les corps en bonne condition durant des mois ou même durant une année, si le besoin s'en faisait sentir.

D'un autre côté, MM. Halpin & Vincent, suivant leurs plans et le cahier des charges, s'engagent à fournir une morgue qui sera construite d'après les principes scientifiques les plus modernes et construirait une glacière de la capacité requise et munie d'appareils pour la réfrigération artificielle. M. le président ajoute qu'il approuverait la position de la maison C.-A. Dumaine & Cie si cette maison pouvait fournir une glacière donnant satisfaction à cet égard.

M. l'échevin Lévesque dit qu'il souscrit dans une grande mesure à la manière de voir des autres membres de la sous-commission qui viennent de parler. Il estime que les plans de MM. Halpin & Vincent sont plus en rapport avec les besoins de la Ville que ceux de MM. C.-A. Dumaine & Cie, et démontre que, bien qu'une entrée soit indiquée sur la rue Notre-Dame, cependant les corps ne pourront entrer dans cette morgue projetée que par la petite rue, en arrière (rue Rousseau).

M. l'échevin Larivière comparait en faveur de MM. Bourgie & Cie et M. Cordeau, avocat, représente MM. C.-A. Dumaine & Cie.

M. Cordeau déclare que MM. C.-A. Dumaine & Cie sont prêts à faire les modifications et à adopter les améliorations demandées pour satisfaire la Ville.

Au cours de la discussion, il est démontré que les propriétaires actuels de la morgue ont payé leurs taxes à la Ville et n'ont jamais rien demandé sauf l'allocation de \$4 pour chaque enterrement de personnes pauvres et inconnues.

#### M. l'échevin Gadbois

*Proposé:* De continuer à MM. C.-A. Dumaine & Cie le contrat pour l'enterrement des personnes pauvres et inconnues, à raison de \$4 pour chaque enterrement, comme ci-devant, à condition cependant qu'ils fournissent une morgue au No 473 rue Notre-Dame Est, suivant les plans approuvés par cette Commission, y compris une glacière pour la conservation des cadavres sujette aussi à l'approbation de cette Commission, ainsi qu'une voûte pour garder (aux fins d'identification) les vêtements des personnes décédées, et que ledit contrat soit pour trois ans; et que, en tout temps, pendant l'exercice de ce contrat, si l'espace occupé comme morgue devient insuffisant, les adjudicataires devront, sur demande de cette Commission, améliorer leur installation et y faire subir les changements voulus.

M. l'échevin O'Connell propose en

*Amendement:* Que le nom de MM. Halpin & Vincent soit substitué à celui de MM. C.-A. Dumaine & Cie.

La Commission se partage sur l'amendement:

*Pour:* O'Connell, Ward, Lévesque et Nault—4.

*Contre:* Gadbois, Marin et Dagenais—3.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

*Résolu:* En conséquence.

Il est en outre

*Résolu:* De prier le secrétaire de demander l'opinion des avocats de la Ville afin de savoir si la Ville est liée par son contrat et doit continuer pour une nouvelle année, à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, à confier à MM. C.-A. Dumaine & Cie, le soin des corps des pauvres et des personnes inconnues, et à se servir de l'établissement fourni par eux comme morgue.

Soumise une lettre de MM. Davidson et Wainwright, avocats, retirant, au nom de leur client, M. J. Sector, la

Alderman Gadbois stated the morgue now built by Messrs. C. A. Dumaine & Co., and the place where Messrs. Halpin & Vincent propose to establish a morgue, according to their plans, had been visited; that the plans of the latter were very suitable; that the morgue of the former had been laid out under the direction of the Coroner; that it was the only one actually erected and ready for inspection; that this morgue was a great improvement upon the old one, although improvements might be made in the floor space and the capacity of the refrigerator. It was large enough for present use; but more accommodation might be required in the future.

The chairman stated that he concurred, to a certain extent, in the remarks of alderman Gadbois. Nevertheless, the refrigerator had not sufficient capacity, nor was it capable of keeping bodies in proper condition for months or for a year, as occasion might require. On the other hand, the firm of Halpin & Vincent, according to their plans and specifications, would supply a morgue to be built upon the most advanced scientific principles and would provide a refrigerator of the required capacity worked upon the principle of artificial refrigeration. If the C. A. Dumaine Co's firm could supply the required refrigerating accommodation, their proposition would meet his approval.

Alderman Lévesque said that he concurred, largely in the view of the other members of the sub-committee who had just spoken. He considered the plans of Messrs. Halpin & Vincent more in conformity with the needs of the city than those of Mr. C. A. Dumaine & Co., and pointed out that, while there would be the ordinary entrance on Notre Dame street, yet the bodies could be received into this proposed morgue by the small street in the rear (Rousseau street).

Alderman Larivière appeared on behalf of Messrs. H. Bourgie & Co., and Mr. Cordeau, advocate, on behalf of Messrs. C. A. Dumaine & Co.

Mr. Cordeau stated that Messrs. C. A. Dumaine & Co. were willing to make such changes and improvements, as would meet the requirements of the city.

In the course of the discussion, it was pointed out that the present proprietors of the morgue paid their taxes to the city and exacted nothing from the municipality but the sum of \$4 each for the internment of poor and unknown persons.

#### Alderman Gadbois

*Moved:* That the contract with Messrs. C. A. Dumaine & Co. for the burial of poor and unknown persons be continued, the price to be paid for each burial to be as hitherto \$4 upon condition, however, that they supply a morgue at No. 473 Notre Dame Street East, according to plans approved by this committee, including a refrigerator for the preservation of dead bodies to be likewise approved by this Committee, and a vault for keeping the clothing of deceased persons for purposes of identification, the said contract to be for three years; and that, at any time in the course of this period, should the space occupied as a morgue become insufficient, the contractors shall, upon demand of this Committee, improve and alter their property according to requirements.

Alderman O'Connell moved in

*Amendment:* That the name of the firm of Messrs. Halpin & Vincent be substituted for that of C. A. Dumaine & Co.

And the question having been put on the amendment the meeting divided.

*Yea:* O'Connell, Ward, Lévesque and Nault—4.

*Nays:* Gadbois, Marin and Dagenais—3.

So it passed in the affirmative and was,

*Resolved:* Accordingly.

It was furthermore

*Resolved:* That the Secretary be instructed to obtain from the City Attorneys their opinion as to whether the City is bound by contract to continue, from the 1<sup>st</sup> May next, for one year, to employ Messrs. C. A. Dumaine & Co. to bury the bodies of poor and unknown persons and use the premises supplied by them for a morgue.

Submitted letter from Messrs. Davidson & Wainwright, advocates, with-drawing on behalf of their client,

demande de permission de construire une écurie rue Stanley.

M. l'échevin Ward

*Propose:* Vu la lettre des avocats de M. J. Sector retirant la demande de ce dernier, que la question ne soit plus prise en considération.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport en conséquence.

—M. l'échevin Ward

*Propose:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que la requête du docteur Ths Simpson demandant l'autorisation de construire une écurie rue Mackay, devant contenir 75 chevaux, ne soit pas accordée, la permission demandée étant contraire aux intérêts de la santé publique et de nature à nuire à la localité, comme district réservé aux résidences.

M. l'échevin Gadbois propose en

*Amendement:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que (bien que les plans et devis, ainsi que le rapport de l'ingénieur sanitaire au sujet de la demande du docteur Ths Simpson, à l'effet d'être autorisé à construire une écurie rue Mackay, établissent que l'écurie projetée sera construite conformément aux exigences des lois sanitaires de la Ville, quant à la bâtie) l'octroi de la permission de construire cette écurie dans un quartier réservé aux résidences soit laissée à la décision du Conseil.

Ledit amendement était soumis aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* Lévesque, Nault, Gadbois et Marin—4

*Contre:* O'Connell, Ward et Dagenais—3.

Ledit amendement est ainsi affirmatif et il est

*Résolu:* En conséquence

Ajournement.

I. J. FLYNN,  
Secrétaire.

## COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 20 avril  
(assemblée adjournée)

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Leclaire, White, Giroux, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

—MM. W.-B. Powell et J.-W. Harris se présentent devant la Commission à l'appui de la requête de la "Montreal and Southern Counties Ry Co." demandant l'autorisation de poser des rails dans certaines rues.

M. Harris déclare que le président et le gérant-général de la "Montreal Street Ry Co." sont tous deux absents de la Ville et qu'il est impossible à sa compagnie de faire un arrangement avec la "Montreal Street Ry Co." sans encourrir un retard considérable et préjudiciable aux intérêts de sa compagnie. En conséquence il demande que soit de nouveau prise en considération la demande de la "Montreal and Southern Counties Ry Co."

*Résolu:* De renvoyer aux avocats de la Ville le rapport de l'inspecteur de la Ville et le plan du chemin projeté de la "Montreal and Southern Counties Ry Co." avec prière de donner leur opinion relativement aux droits et pouvoirs de la Ville sur certaines des rues en question qui, d'après les allégés, appartiennent au gouvernement fédéral; celles sur lesquelles la "Montreal Street Ry Co." a la préférence; celles sur lesquelles les rails de la "Montreal Street Ry. Co." sont déjà posés; et aussi relativement à la traverse de la voie d'évitement du Grand-Tronc sur la rue Communes.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville soumettant la copie d'un contrat fait et passé entre la ville de Sainte-Cunégonde (maintenant quartier Sainte-Cunégonde) et M. Philias Saint-Jean, pour travaux de macadam et autres.

*Résolu:* De renvoyer cette question aux avocats de la Ville afin qu'ils donnent leur opinion sur la validité dudit contrat.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville au sujet de la requête de la "Montreal Light, Heat & Power Co.", à l'effet de faire émonder les arbres aux endroits où les branches nuisent aux fils de la compagnie.

Mr. J. Sector, the application for permission to build a stable in Stanley street.

Alderman Ward

*Moved:* That, in view of the letter from the attorneys of Mr. J. Sector, withdrawing the application of Mr. Sector for permission to erect a stable in Stanley street, the matter receive no further consideration.

*Resolved:* That a report be made to Council accordingly.

—Ald. Ward

*Moved:* That a report be made to Council recommending that the application of Dr. Ths. Simpson for permission to erect a stable for 75 horses on Mackay street be rejected as it would be against the interests of public health and would be injurious to the locality, as a residential district.

Alderman Gadbois moved in

*Amendment:* That a report be made to Council stating that, although the plans and specifications as well as the report of the Sanitary Engineer relating to the application of Dr. Ths. Simpson for permission to build a stable on Mackay street show that the proposed stable will be constructed in accordance with the requirements of the Sanitary by-laws of the City, in so far as the building is concerned, nevertheless, the question of allowing a stable to be built in the said residential locality be left to Council to decide.

And the question having been put on the said amendment, the meeting divided:

*Yeas:* Lévesque, Nault, Gadbois and Marin—4.

*Nays:* O'Connell, Ward and Dagenais—3.

So it passed in the affirmative and was,

*Resolved:* Accordingly.

Adjourned.

I. J. FLYNN,  
Secretary.

## ROAD COMMITTEE

Report of Adjourned Meeting held the 20th of April.

Present: Ald. Larivière, chairman, Leclaire, White, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

—Mr. W. B. Powell and Mr. J. W. Harris appeared before the Committee in support of the application of the Montreal and Southern Counties Ry for permission to lay rails on certain streets.

Mr. Harris stated that both the President and the managing director of the Montreal Street Ry Co. were absent from the City and that his company could not make arrangement with the Montreal Street Ry Co. without considerable delay which would be prejudicial to the interests of his company. He therefore asked that the application of the Montreal and Southern Counties Ry be reconsidered.

*Resolved:* That the report of the City Surveyor, and the plan of the proposed route of the Montreal and Southern Counties Ry be referred to the City Attorneys for their opinion as to the rights and powers of the City on those of the streets in question which it is alleged belong to the Federal Government; those upon which the Montreal Street Ry has a preference; those upon which the tracks of the Montreal Street Ry Co. are already laid; and also as regards the crossings of the Grand Trunk siding on Common street.

—Submitted the City Surveyor's report submitting a copy of a contract between the Town of St. Cunégonde (now St. Cunégonde ward) and Mr. Philias St-Jean for macadamizing and other work.

*Resolved:* That the matter be referred to the City Attorneys for their opinion as to the validity of said contract.

—Submitted the City Surveyor's report regarding the request of the Montreal Light, Heat & Power Co., to have the trees trimmed where the branches interfere with the said company's wires.

*Résolu:* De renvoyer ce rapport aux avocats de la Ville afin d'obtenir leur opinion quant aux droits respectifs de la Ville et de la compagnie "Montreal Light, Heat & Power" à cet égard.

— Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville concernant le pont qui traverse la rivière Saint-Pierre, sur la rue Saint-Patrice.

*Résolu:* De prier l'inspecteur de la Ville d'attirer l'attention des autorités de la ville Saint-Paul sur le mauvais état dudit pont; et, de plus, de leur faire savoir que, ledit pont étant en dehors des limites de la Ville, la Ville de Montréal ne peut être tenue responsable de son état défectueux.

— M. M. Guérin se présente devant la Commission au sujet de l'offre par lui faite de céder une rue devant remplacer la ruelle qui se trouve entre les rues Nicolet et Chamby.

M. Guérin insiste surtout sur la construction d'un égout et de conduites d'eau dans la rue projetée.

Après délibération, l'inspecteur de la Ville est prié de préparer un estimé du coût de la construction d'un égout dans ladite rue projetée, et M. Guérin est prié d'adresser une lettre à la Commission pour demander la construction d'un égout dans ladite rue projetée, en déclarant que, bien que ladite rue projetée n'appartienne pas à la Ville, il consent à permettre qu'on y construise un égout et se tient responsable de tous dommages pouvant en résulter.

— *Résolu:* Que, pour les fins d'administration et de surveillance, la Ville soit divisée comme suit:

M. le président.—Quartiers Sainte-Marie, Papineau et Hochelaga;

M. l'échevin N. Lapointe.—Quartiers Sainte-Cunégonde et Saint-Henri;

M. l'échevin Leclaire.—Quartiers Saint-Jean-Baptiste, St-Denis et Duvernay;

M. l'échevin White.—Quartiers Centre, Ouest et Saint-Laurent;

M. l'échevin Giroux.—Quartiers Est, Saint-Jacques, La Fontaine et Saint-Louis;

M. l'échevin O'Connell.—Quartiers Sainte-Anne, Saint-Gabriel et moitié du quartier Saint-George.

M. l'échevin J.-B.-A. Martin.—Quartiers Saint-Joseph, Saint-André et moitié du quartier Saint-George.

Il est de plus

*Résolu:* Que copie de la présente résolution soit remise aux contremaîtres et aux assistants-contremaîtres qui préviendront les membres désignés de la Commission de la Voirie chaque fois que des hommes ou des charretiers sont requis dans leurs districts respectifs.

— *Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville reçoive instruction de consulter la Commission de la Voirie avant d'entreprendre des travaux importants dans les rues.

— *Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de présenter à chaque occasion un rapport à la Commission avant de commencer le pavage de l'espace occupé par la voie des tramways.

— *Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville reçoive instruction de notifier les contremaîtres divisionnaires et leurs assistants qu'il est strictement défendu d'engager plus de deux voitures simples appartenant à la même personne; qu'il est aussi défendu d'engager un cheval ou une voiture appartenant à une veuve, à moins qu'un rapport préalable n'ait été présenté à la Commission de la Voirie, à ce sujet.

— *Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction des trottoirs permanents suivants, conformément aux dispositions de la Charte et ses amendements:

*Resolved:* That the question be referred to the City Attorneys for their opinion as to the respective rights of the City and the Montreal Light, Heat & Power Co., in the matter.

— Submitted the City Surveyor's report regarding the bridge over the St. Pierre river on St. Patrick street.

*Resolved:* That the City Surveyor be instructed to draw the attention of the authorities of the town of St. Paul to the bad condition of said bridge; and, furthermore, to notify them that as the said bridge is outside the City limits, the City of Montreal is not responsible.

— Mr. M. Guérin appeared before the Committee again anent his offer to cede a street to be substituted for the lane between Nicolet and Chamby streets.

Mr. Guérin specially requested that the sewer and water pipes be put in the proposed street.

After deliberation, the City Surveyor was requested to make an estimate of the cost of constructing a sewer in said proposed street and Mr. Guérin was requested to send a letter to the Committee asking that a sewer be constructed in said proposed street and stating that although the said proposed street does not belong to the City, nevertheless he is willing to allow a sewer to be constructed therein and that he will be responsible for any damages which may result.

*Resolved:* That for purposes of administration and supervision the City be divided as follows:

Chairman.—St. Mary, Papineau and Hochelaga wards;

Ald. N. Lapointe.—St. Cunégonde and St Henry wards;

Ald. Leclaire.—St. Jean-Baptiste, St. Denis and Duvernay wards;

Ald. White.—Centre, West and St. Lawrence wards;

Ald. Giroux.—East, St. James, LaFontaine and St. Louis wards;

Ald. O'Connell.—St. Ann's, St. Gabriel and one-half St. George wards;

Ald. J. B. A. Martin.—St. Joseph, St. Andrew and one-half St. George wards;

It was furthermore

*Resolved:* That a copy of said resolution be given to the foremen and assistant-foremen who shall notify the member of the Road Committee having jurisdiction, whenever men or carters are required in their respective districts.

— *Resolved:* That the City Surveyor be instructed to consult the Road Committee before undertaking any work of any importance in the streets.

— *Resolved:* The City Surveyor be instructed to report to the Road Committee before beginning any paving of the track space.

— *Resolved:* That the City Surveyor be instructed to notify the division foremen and the assistant foremen that it is strictly forbidden to engage more than two single carts belonging to one person, and that no horse or cart belonging to a widow is to be engaged unless a written report be previously made to the Road Committee, in regard to the matter.

— *Resolved:* That a report be made to Council recommending that the following permanent sidewalks be constructed in conformity with the provisions of the City Charter and its amendments:

Endroit.	Matériel.	Quo- tient part de la Ville	Quo- tient part des pro- priétaires.	Location.	Material.	City's share.	Propri- tors' share.
Côté Sud de la rue Saint-Antoine, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Windsor.....	Dalles de pierre et goudron	\$2,076.00	\$2,076.00	South Side of St. Antoine, from Craig to Windsor streets.....	Flagstone and coal tar	\$2,076.00	\$2,076.00
Angle N.-O. des rues Sainte-Catherine et McGill College Avenue	"	160.00	160.00	N. W. Corner St. Catherine and McGill College Avenue.....	"	160.00	160.00
Côté Ouest de la rue Drummond, depuis la rue Dorchester jusqu'à la rue Sainte-Catherine	"	640.00	640.00	West Side of Drummond, from Dorchester to St. Catherine.....	"	640.00	640.00
Côté Est de la rue Université, depuis la rue Dorchester jusqu'à la rue Sainte Catherine...	"	1,010.00	1,010.00	East Side of University, from Dorchester to St. Catherine.....	"	1,010.00	1,010.00
Côté Est de la rue Saint-Alexandre, depuis la rue Craig jusqu'à la rue des Jûres.....	"	350.00	350.00	East Side of St. Alexander, from Craig to Jurors.....	"	350.00	350.00
Rue Elgin, vis-à-vis le lot No. 108 du cadastre	"	105.00	105.00	Elgin, opp. Cad. No. 108.	"	105.00	105.00
Côté Est de la rue Saint-André, depuis la rue Roy jusqu'à la rue Johnson.....	"	420.00	420.00	East Side of St. André, from Roy to Johnson...	"	420.00	420.00
Côté Sud de la rue Johnson, depuis la rue Saint-André jusqu'à la rue Mentana.....	"	285.00	285.00	South Side of Johnson, from St. André to Mentana.....	"	285.00	285.00
Angle N.-O. des rues Saint-Christophe et DeMontigny.....	"	90.00	90.00	N. E. Corner St. Christophe and DeMontigny streets.....	"	90.00	90.00
Nos. 832 à 856 de la rue Saint-André.....	"	129.00	129.00	Nos. 832 to 856 St. André	"	129.00	129.00
Nos. 373 à 383 de la rue Papineau.....	"	146.00	146.00	Nos. 373 to 383 Papineau	"	146.00	146.00
Nos. 657 à 689 de la rue Champlain.....	"	340.00	340.00	Nos. 657 to 689 Champlain.....	"	340.00	340.00
Nos. 794 à 852 de la rue Chaussé.....	"	300.00	300.00	Nos. 794 to 852 Chaussé..	"	300.00	300.00
Nos. 196 à 216 de la rue Dufresne.....	"	143.00	143.00	Nos. 196 to 216 Dufresne.	"	143.00	143.00
Angle S.-E. des rues Dorian et DeMontigny....	"	163.00	163.00	S. E. Corner Dorian and DeMontigny .....	"	163.00	163.00
Nos. 244 A, B et C rue Panet.....	"	47.00	47.00	Nos. 244 A, B and C Panet.....	"	47.00	47.00
Deux côtés de la rue Rachel, depuis la rue Laval jusqu'à l'avenue Hôtel de Ville.....	"	354.00	354.00	Both sides of Rachel, from Laval to Hôtel de Ville avenue.....	"	354.00	354.00
Côté Ouest de l'avenue Hôtel de Ville, depuis la rue Duluth jusqu'à la rue Rachel.....	"	845.00	845.00	West Side of Hôtel de Ville, from Duluth to Rachel.....	"	845.00	845.00
Côté Sud de la rue Champ de Mars, depuis la rue Bonsecours jusqu'à la rue Berri.....	"	550.00	550.00	South Side of Champ de Mars, from Bonsecours to Berri.....	"	550.00	550.00
Nos. 268 à 270 de la rue Sainte-Catherine.....	"	81.00	81.00	Nos. 268 to 270 St. Catherine.....	"	81.00	81.00
No. 284 rue Désery.....	"	45.00	45.00	No. 284 Desery.....	"	45.00	45.00
Nos. 262 à 272 rue Désery	"	90.00	90.00	Nos. 262 to 272 Desery...	"	90.00	90.00
Rue Notre Dame, lot No. 90 du cadastre, Est de la rue Marlborough ....	"	76.50	76.50	Notre Dame, Cad. No. 90 East of Marlborough..	"	76.50	76.50
Nos. 36 à 40 rue Aylwin..	"	37.00	37.00	Nos. 36 to 40 Aylwin....	"	37.00	37.00
Rue Désery, lot No. 54 du cadastre.....	"	79.00	79.00	Désery, Cad. No. 54.....	"	79.00	79.00
Rue Mentana, depuis No. 304 jusqu'à la rue Rachel.....	"	445.00	445.00	Mentana, from No. 304 to Rachel.....	"	445.00	445.00
Côté Est de l'avenue Hôtel de Ville, depuis la rue DeMontigny jusqu'à la rue Sainte-Catherine.....	"	300.00	300.00	East Side of Hôtel de Ville, from DeMontigny to St. Catherine...	"	300.00	300.00
<hr/>				<hr/>			
<i>Ajournement.</i>				<i>Adjourned.</i>			
<i>J.-H. DILLON, Secrétaire.</i>				<i>J. H. DILLON, Secretary.</i>			

## CONSEIL MUNICIPAL

*Compte rendu de l'assemblée spéciale du 23 avril*

Son Honneur le maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Lévy, Major, Dagenais, Robillard, Turner, Bumbray, Gallery, L.-A. Lapointe, Lavallée, Stearns, Leclaire, DeSerres, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marrin, Lévesque, Houlé, Guay, David et Roy.

## REQUETES, ETC.

1.—Du maire de Vancouver offrant à la Ville de Montréal de se charger du transport des secours à San Francisco.

Renvoyée à la Commission des Finances.

2.—De M. L.-L. Renaud offrant en vente à la Ville une bouché d'égout perfectionnée.

Renvoyée à la Commission de la Voirie.

3.—De M. Joseph Martel demandant l'autorisation d'ériger une machine à vapeur au No 969 de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville; et des docteurs Dufresne et Marrin demandant l'autorisation de construire une écurie au No 49 du square Chaboillez.

Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

4.—Du Conseil Central des Métiers et du Travail protestant contre l'usage d'une certaine souape.

Renvoyée à la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

5.—De M. Joseph Sector retirant sa demande d'autorisation à construire une écurie rue Stanley.

Déposée aux archives.

6.—Du Conseil Central des Métiers et du Travail protestant contre la poursuite des pourparlers avec la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power."

7.—Du contrôleur de la Ville produisant un état des dommages causés aux caves par les inondations.

Déposées sur le bureau.

8.—Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, secondé par M. l'échevin YATES, il est

*Résolu:* Que ce Conseil croit devoir exprimer respectueusement au gouvernement du Canada l'espoir que la Corporation de Montréal continuera à être représentée dans la nouvelle Commission du Port dans l'intérêt de la bonne entente qui doit exister entre ces deux corps publics et pour assurer au port une administration aussi utile pour la Ville de Montréal que profitable pour le commerce du pays en général.

9.—Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE, il est

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer et de mettre devant la Commission de la Voirie les estimés du coût probable d'un trottoir permanent en dalles fendues (de 4 pieds) et goudron, avec bordure en pierre, devant être construit sur la rue Visitation devant les maisons portant les Nos 272 à 278.

10.—Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE, il est

*Résolu:* Que l'inspecteur de Ville soit prié de préparer et de mettre devant la Commission de la Voirie les estimés du coût probable d'un trottoir permanent en dalles fendues (de 5 ou 6 pieds) et goudron, avec bordure en pierre, devant être construit sur la rue Beaudry, côté Ouest, entre les rues DeMontigny et Robin.

11.—Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE, il est

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer et de mettre devant la Commission de la Voirie un estimé du coût probable d'un trottoir permanent en dalles fendues (4 pieds) et goudron, avec bordure en pierre, devant être construit sur la rue Visitation, côté Ouest, devant la maison portant le No 354a jusqu'à la rue Ontario.

12.—Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE, il est

*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer et de mettre devant la Commission de la Voirie un estimé

## CITY COUNCIL

*Report of Special Meeting held the 23rd of April.*

His Worship the Mayor H. A. Ekers in the chair.

Present: Ald. Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Lévy, Major, Dagenais, Robillard, Turner, Bumbray, Gallery, L. A. Lapointe, Lavallée, Stearns, Leclaire, De Serres, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David and Roy.

## PETITIONS, ETC.

1.—From mayor of Vancouver offering to transport to San Francisco supplies from Montreal.

Referred to Finance Committee.

2.—From L. L. Renaud offering to sell a certain improved gully to the City.

Referred to Road Committee.

3.—From Joseph Martel for leave to erect a steam engine at No. 969 Hôtel-de-Ville avenue and Drs Dufresne and Marrin to erect stable at No. 49 Chaboillez street.

Referred to Fire and Light Committee.

4.—From Central Trades and Labor Council protesting against the use of a certain valve.

Referred to Hygiene and Statistics Committee.

5.—From John Sector withdrawing his application to erect a stable on Stanley street.

Filed of record.

6.—From Central Trades and Labor Council protesting against further negotiations being entered into with the M. L. H. & P. Co.

7.—From City Comptroller submitting statement of damages by flooding of cellars.

Laid on the table.

8.—On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. YATES, it was

*Resolved:* That this Council begs to respectfully express to the Dominion Government the hope that the Corporation of Montreal will continue to be represented on the new Harbor Board, in the interest of the good understanding which should exist between these two public bodies, and in order that the administration of the Harbor may be carried on in such a manner as to be both beneficial to the City of Montreal and profitable to the trade of the country at large.

9.—On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. LABRECQUE, it was

*Resolved:* That the City Surveyor be requested to prepare and lay before the Road Committee an estimate of the probable cost of a permanent sidewalk to be built with flags (4 feet), coal tar and curbstone on Visitation street, in front of Nos. 272 to 278.

10.—On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. LABRECQUE, it was

*Resolved:* That the City Surveyor be requested to prepare and lay before the Road Committee an estimate of the probable cost of a permanent sidewalk to be built with flagstone (5 or 6 feet), coal tar and curbstone on Beaudry street (west side), between DeMontigny and Robin streets.

11.—On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. LABRECQUE, it was

*Resolved:* That the City Surveyor be requested to prepare and lay before the Road Committee an estimate of the probable cost of a permanent sidewalk to be built with split flagstone (4 feet), coal tar and curbstone on Visitation street (west side) in front of the house bearing No. 354a up to Ontario street.

12.—On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. LABRECQUE, it was

*Resolved:* That the City Surveyor be requested to prepare and lay before the Road Committee an estimate of

du coût probable des travaux à faire pour macadamiser cette partie de la rue Visitation, entre les rues Ontario et Robin, où, le printemps et l'automne et à chaque pluie abondante, il existe un véritable bourbier ou cloaque qui ne se dessèche que durant les grandes chaleurs de l'été.

#### ACTES

13.—Quittance de la Ville à M. Théodore Paquin, au sujet d'une propriété rue Moreau.

14.—Bordereau de la Ville au sujet de certaines propriétés acquises en 1905.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

*Résolu:* Que lesdits actes soient approuvés et que le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à y apposer leur signature au nom de la Ville.

#### AVIS DE MOTION

15.—De M. l'échevin Houlé, à l'effet d'amender le règlement No 49.

#### RAPPORTS

16.—De la Commission des Finances, à l'effet de poser une conduite d'eau dans l'avenue des Cèdres.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

17.—De la Commission des Finances soumettant des réponses à des questions qui ont été posées au sujet des augmentations de salaires.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

18.—De la Commission des Finances, à l'effet de permettre à la "League for the Prevention of Tuberculosis" de dresser un camp d'été sur la propriété Shakespeare.

Renvoyé à la Commission des Parcs et Traverses.

19.—De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit additionnel de \$1,250 pour parachever certains égouts.

20.—De la Commission des Finances souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$3,071 pour la construction d'un égout rue Joliette.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

*Résolu:* Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

21.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la "Northern Electric and Manufacturing Co." de poser un tuyau à travers la rue William.

22.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'effacer les lignes homologuées de la rue Cobnut.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté (M. l'échevin Clearihue dissident).

24.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage recommandant qu'une prolongation de contrat soit accordée à la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power" à certaines conditions.

Question différée.

Sur proposition de M. l'échevin GIROUX, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit publié dans le prochain numéro de la *Gazette Municipale*.

25.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage demandant un crédit de \$72,962.60 pour l'exécution de travaux permanents.

Renvoyé à la Commission des Finances.

26.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques soumettant le retrait de la demande de M. J. Sector à l'effet d'être autorisé à construire une écurie rue Stanley.

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin WARD, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

27.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques demandant des crédits de \$500 et de \$300.

Renvoyé à la Commission des Finances.

28.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, relativement à la construction d'une écurie rue Mackay.

the probable expenditure to be incurred to macadamize that part of Visitation street, between Robin and Ontario streets, where, during the spring and the fall and at every heavy rainfall there exists a filthy slough, which dries up only during the hot days of summer.

#### DEEDS.

13.—Acquittance by the City to Théodore Paquin anent a property on Moreau street.

14.—Bordereau by the City anent certain properties purchased in 1905.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

*Resolved:* That said deeds be approved of and that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

#### MOTION.

15.—By Ald. Houlé, to amend by-law No. 49.

#### REPORTS.

16.—From Finance Committee to lay a water main in Cedar avenue.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

17.—From Finance Committee submitting replies to questions re increases of salaries.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

18.—From Finance Committee to allow League for the Prevention of Tuberculosis to erect a camp on Shakespeare property.

Referred to Parks and Ferries Committee.

19.—From Finance Committee concurring in the report of the Road Committee for an additional appropriation of \$1,250 to complete certain sewers.

20.—From Finance Committee concurring in the report of the Road Committee for an appropriation of \$3,071 to construct a sewer at Joliette street.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

*Resolved:* That said reports be received and adopted.

21.—From Road Committee to allow Northern Electric and Manufacturing Co. to lay a pipe across William street.

22.—From Road Committee to erase homologated lines of Cobnut street.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

*Resolved:* That said reports be received and adopted.

23.—From Road Committee to allow D. Corbeil to construct a vault.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted (Ald. Clearihue dissenting).

24.—From Fire and Light Committee recommending that a renewal of contract be granted to the Montreal Light, Heat & Power Co. on certain conditions.

Consideration deferred.

On motion of Ald. GIROUX, seconded by Ald. DAGE-NAIS, it was

*Resolved:* That said report be printed in the next issue of the *Municipal Gazette*.

25.—From Fire and Light Committee for an appropriation of \$72,962.60 for permanent work.

Referred to Finance Committee.

26.—From Hygiene and Statistics Committee submitting the withdrawal of J. Sector's application to erect a stable on Stanley street.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. WARD, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

27.—From Hygiene and Statistics Committee for appropriations of \$500 and \$300.

Referred to Finance Committee.

28.—From Hygiene and Statistics Committee on the erection of a stable on Mackay street.

29.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, à l'effet d'accepter l'offre de MM. Halpin & Vincent relative à la construction d'une morgue.

Questions différées.

#### ORDRE DU JOUR.

30.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport de la Commission des Incendies et de l'Eclairage sur la question du gaz,

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit adopté.

31.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des rapports de la Commission des Finances à l'effet

(1) De régler des réclamations se montant à \$14,474.98;

(2) De régler des réclamations et des jugements se montant à \$38,201.75;

(3) De régler des réclamations se montant à \$940.44,

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

*Résolu:* Que lesdits rapports soient adoptés et que la Commission de la Voirie reçoive instruction de faire rapport au Conseil sur la question des dommages résultant du débordement des égouts dans le quartier Saint-Denis et de l'inondation des caves dans la partie basse de la Ville, et de dire quel est le meilleur moyen à prendre pour prévenir une répétition desdits dommages, en indiquant en même temps la dépense probable qu'entraînerait l'adoption des mesures préventives qui seront suggérées et la proportion de telle dépense que la Ville serait appelée à payer.

32.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Proulx, à l'effet d'édicter un règlement amendant le règlement portant le No 97,

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin SEGUIN, il est

*Résolu:* De prier le greffier de la Ville de préparer en conséquence un projet de règlement, de le faire imprimer et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

33.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en deuxième et troisième lecture un règlement amendant le règlement No 313, le Conseil procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Est soumise et lue à ce propos une lettre du surintendant de Police sur l'urgence de l'adoption dudit règlement.

La section 1 étant lue, elle est agréée.

La section 2 étant lue, elle est, sur division des voix, agréée.

La section 3 étant lue,

M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin STEARNS,

*Propose:* Que ladite section soit agréée.

M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin NAULT, propose en

*Amendement:* Que les mots "de 2 heures a.m. à 5 heures a.m." soient substitués aux mots "de minuit à 5 heures du matin", dans ladite section et que, ainsi amendée, cette section soit agréée.

M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin LABRECQUE, propose en

*Sous-amendement:* Que tous les mots dans l'amendement soient retranchés; que le mot "inclusivement" soit ajouté après le mot "samedi" et que le mot "révolus" soit ajouté à la fin de la section, et que, ainsi amendée, la section 3 soit agréée.

Le Conseil se partage sur ledit sous-amendement:

*Pour:* Payette, Larivière, Proulx, Yates, Lévy, Dagenais, Robillard, Bumbray, Gallery, Lavallée, Leclaire, DeSerres, Duquette, Giroux, O'Connell, Laviolette, Robinson, Ward, J.-B.A. Martin, Séguin, Labrecque, Lévesque, Guay et David—24.

*Contre:* Turner, L.-A. Lapointe, Mercier, Gadbois, M. Martin, Marin, Houlé et Roy—8.

Ledit sous-amendement est ainsi affirmatif et il est

*Résolu:* En conséquence.

La section 4 étant lue, elle est agréée (M. l'échevin L.-A. Lapointe dissident.)

Ledit règlement, ayant été approuvé par les avocats de la Ville, est lu pour la deuxième fois, tel qu'amendé.

M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin PROULX

*Propose:* Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

*Pour:* Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Lévy,

29.—From Hygiene and Statistics Committee to accept offer of Messrs. Halpin & Vincent to erect a morgue.

Consideration deferred.

#### ORDER OF THE DAY.

30.—The order of the day being read to consider a report from the Fire and Light Committee on the gas question,

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. LABRECQUE, it was

*Resolved:* That said report be adopted.

31.—The order of the day being read to consider reports from the Finance Committee:

(1) To settle claims amounting to \$14,474.98;

(2) To settle claims and judgments amounting to \$38,201.75;

(3) To settle claims amounting to \$940.44,

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

*Resolved:* That said reports be adopted and that the Road Committee be instructed to report to Council on the question of damages resulting from the overflow of sewers in St. Denis ward and the flooding of cellars in the lower portion of the City, and to state the best remedy to prevent a recurrence of said damages, the probable cost of said preventive measures and the proportion the City would be called upon to pay in connection therewith.

32.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Proulx for a by-law to amend by-law No. 97,

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. SEGUIN, it was

*Resolved:* That the City Clerk be instructed to draft a by-law accordingly, to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day.

33.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 313 the Council proceeded to consider said by-law in second reading;

In this connection submitted and read a letter from the Chief of Police on the urgency of adopting said by-law.

And

Section 1 being read the same was agreed to.

Section 2 being read, the same was on division, agreed to.

Section 3 being read.

Ald. PROULX moved, seconded by Ald. STEARNS,

That said section be agreed to.

Ald. GADBOIS moved in amendment, seconded by Ald. NAULT,

"That the words "from 2 o'clock a.m. to 5 o'clock a.m." be substituted for the words "from midnight until 5 o'clock a.m." in said section and that so amended, the same be agreed to.

Moved in sub-amendment by Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. LABRECQUE,

"That all the words in the amendment be struck; that the word "inclusively" be added to said section after the word "Saturday" and that the words "under 16 years" be replaced by the words "under the full age of 16 years" and that so amended said section be agreed to.

The Council divided on said sub-amendment:

*Yea:* Payette, Larivière, Proulx, Yates, Lévy, Dagenais, Robillard, Bumbray, Gallery, Lavallée, Leclaire, DeSerres, Duquette, Giroux, O'Connell, Laviolette, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Labrecque, Lévesque, Guay and David—24.

*Nays:* Turner, L. A. Lapointe, Mercier, Gadbois, M. Martin, Marin, Houlé and Roy—8.

So it was carried and

*Resolved:* Accordingly.

Section 4 being read, the same was agreed to (Ald. L. A. Lapointe dissenting.)

Said by-law having been approved of by the City Attorneys was then read a second time as amended.

Ald. LECLAIRE moved, seconded by Ald. PROULX,

"That rule 79 be suspended and that said by-law be now read a third time."

The Council divided thereon:

*Yea:* Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Lévy,

Dagenais, Robillard, Bumbray, Gallery, Lavallée, Leclaire, DeSerres, Duquette, Giroux, O'Connell, Laviotte, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, Labrecque, Lévesque, Guay, David et Roy—26.

*Contre:* Turner, L.-A. Lapointe, Mercier, Gadbois, Nault, M. Martin, Marin et Houlé—8.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

*Résolu:* En conséquence.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième fois.

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

*Résolu:* Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté au maire et au greffier de la Ville pour qu'ils y apposent leur signature.

34.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en première, deuxième et troisième lectures un règlement annexant une partie de la paroisse du Sault-au-Récollet,

Ledit règlement est en conséquence lu pour la première fois.

Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin HOULE, il est

*Résolu:* Que la règle 79 soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et une troisième fois.

Le Conseil procède alors à la prise en considération du règlement en deuxième lecture.

La section 1 étant lue, et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin PROULX,

Le Conseil s'adjourne.

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Ville.

RENE BAUSSET,

*Sous-greffier de la Ville.*

## COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

### Compte rendu de l'assemblée du 24 avril

Sont présents: MM. les échevins Robillard, président, Laviotte, Stearns, Labrecque, Houlé et Guay.

—Soumise une lettre de M. D. Landry demandant à être nommé constable.

Déposée sur le bureau.

—M. l'échevin Leclaire se présente devant la Commission et demande qu'on démolisse et qu'on enlève des vieilles bâtisses ci-devant occupées par le département d'Hygiène sur la partie du parc Mont-Royal connue sous le nom de "Ferme Fletcher."

Sur proposition de M. l'échevin Guay, il est

*Résolu:* D'accorder cette requête et de présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation de vendre à l'encaissement les matériaux desdites maisons.

—Une délégation des fidéicommissaires de la Compagnie du Cimetière Mont-Royal, composée de MM. G.-F.-C. Smith, W.M. Ramsay, Richard White, S.O. Shorey, Henry Bulmer et C.J. Fleet, se présente devant la Commission pour répondre à l'invitation faite à la Compagnie du Cimetière Mont-Royal d'avoir une entrevue avec les représentants de la Ville au sujet de la conversion du cimetière de l'avenue Papineau en parc public.

M. S.O. Shorey dit que les fidéicommissaires de ladite compagnie sont prêts à céder l'ancien cimetière de l'avenue Papineau dans le but de le convertir en parc public, à un prix devant être fixé par arbitres et indépendant du coût de l'enlèvement des corps qui devra s'élever à \$12,000 environ.

M. le président informe les délégués que la Ville, en vertu de sa charte, a le droit d'exproprier ou d'acheter ladite propriété, mais qu'elle ne peut payer davantage que la valeur cotisée plus 20%. Il demande aux représentants de la compagnie du cimetière s'ils sont disposés à vendre leur propriété à ce prix.

M. Richard White déclare que les fidéicommissaires sont aussi désireux que la Commission de voir cette propriété transformée en un parc public. Pour sa part, il serait disposé à accepter ce que la loi offre avec en plus une allocation pour l'enlèvement des corps.

Dagenais, Robillard, Bumbray, Gallery, Lavallée, Leclaire, DeSerres, Duquette, Giroux, O'Connell, Laviotte, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Labrecque, Lévesque, Guay, David and Roy—26.

*Nays:* Turner, L. A. Lapointe, Mercier, Gadbois, Nault, M. Martin, Marin and Houlé—8.

So it was carried and

*Resolved:* Accordingly.

Said by-law was accordingly read a third time.

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. PROULX, it was

*Resolved:* That said by-law be engrossed and presented to the Mayor and the City Clerk for their signatures.

34.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to annex a portion of Sault-au-Récollet,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. HOULE, it was

*Resolved:* That rule 79 be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and

Section 1 being read and a debate arising,

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. PROULX, The Council adjourned.

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*

RENE BAUSSET,  
*Asst. City Clerk.*

## PARKS AND FERRIES COMMITTEE

### Report of Meeting held the 24th of April.

Present: Alderman Robillard, chairman, Laviotte, Stearns, Labrecque, Houlé and Guay.

—Submitted a letter from Mr. D. Landry, to be appointed constable.

Laid on the table.

—Alderman Leclaire appeared before the Committee and requested that steps be taken to demolish and remove the old buildings, previously occupied by the Health department, on that part of Mount Royal Park known as Fletcher's Field.

On motion of Alderman Guay, it was

*Resolved:* To grant said request and to report to Council for authorization to sell the material of these houses, at auction.

—A delegation of the trustees of the Mount Royal Cemetery Company, composed of Messrs. G. F. C. Smith, W. M. Ramsay, Richard White, S. O. Shorey, Henry Bulmer and C. J. Fleet, appeared before the Committee in response to the invitation made to the Mount Royal Cemetery Company for an interview anent the conversion of Papineau Avenue Cemetery into public park.

Mr. S. O. Shorey explained that the trustees of Mount Royal Cemetery Co. are willing to cede their old burial ground on Papineau Avenue for the purpose of making it a public park, at a price to be determined by arbitrators, besides the cost of removing the bodies which would amount to about \$12,000.

The chairman informed the delegates that the City had the power, by its charter, to expropriate or purchase said property but could not pay more than the assessed value plus 20 p. c., and he asked the representatives of the Cemetery Co'y, if they would be willing to dispose of the property at that price.

Mr. Richard White stated that the trustees were as anxious as the Committee to see that property transformed into a public park, and for his part, he was disposed to accept what the law provided for with an allowance for the removal of the bodies.

M. le président dit que la Commission préfère conclure à l'amiable avec les fidéicommissaires afin d'éviter toutes les dépenses qu'entraînerait l'expropriation.

M. Shorey déclare que, si la Commission est prête à payer \$12,000 pour l'enlèvement des corps et à acheter le terrain au prix de l'évaluation de la Ville plus 20%, l'affaire peut être réglée de suite.

M. le président exprime l'opinion que le montant demandé pour l'enlèvement des corps est trop élevé.

M. C.J. Fleet dit que, pour lui, il est prêt à accepter \$7,000 ou \$8,000 pour l'enlèvement des corps.

M. Henry Bulmer dit que, si la Ville veut payer \$7,000, il fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire accepter cette proposition.

M. l'échevin Stearns fait remarquer que la Commission ne peut accepter une offre, mais peut seulement présenter au Conseil un rapport en faveur de la proposition qui lui est faite.

En réponse à M. l'échevin Laviolette, M. Richard White dit que les fidéicommissaires seront heureux de donner leur appui à la Commission dans ses efforts pour obtenir la cession à la Ville de la partie du cimetière appartenant aux autorités impériales.

La délégation se retire avec l'assurance que son offre sera prise en sérieuse considération par la Commission.

M. l'échevin Laviolette propose alors, et il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant l'achat de l'ancien cimetière de l'avenue Papineau, sous la gestion de la Compagnie du Cimetière Mont-Royal, à un prix ne devant pas excéder la valeur de ladite propriété telle que portée au rôle d'évaluation des quatre années dernières, plus 20%. La Ville devant, en sus, payer le coût de l'enlèvement des corps, pourvu que ce travail ne coûte pas plus de \$7,000.

—Est soumis et lu un rapport de la Commission des Finances recommandant d'accorder la permission à la "League for the Prevention of Tuberculosis" d'installer un camp d'été sur la partie du parc Mont-Royal connue sous le nom de Ferme Shakespeare.

A ce sujet, M. J.-L. Perron, avocat, se présente devant la Commission, et, au nom de la succession Brunet qu'il représente, s'oppose à la demande de la Ligue, alléguant que la Ville ne peut légalement accorder cette permission.

M. l'échevin Dagenais, président de la Commission d'Hygiène, plaide devant la Commission en faveur de la requête de la Ligue.

M. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Ville, ayant été prié de donner son opinion sur l'objection légale soulevée par M. Perron, déclare que, en vertu de la clause 546 de sa charte, la Ville doit à perpétuité conserver et entretenir le parc Mont-Royal tout entier, dans ses limites actuelles, comme parc public. La Ferme Shakespeare formant partie du parc Mont-Royal, il faudrait, pour pouvoir accorder à la Ligue la permission demandée, le consentement de la Législature.

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est alors voté: De rapporter au Conseil que, vu l'opinion de l'avocat de la Ville, cette Commission ne peut recommander l'octroi de la permission demandée par la "League for the Prevention of Tuberculosis."

—Soumise une lettre de la "Mount-Royal Park Incline Railway" répondant à la résolution de la Commission demandant des informations au sujet des opérations dudit chemin de fer.

Déposée sur le bureau, ladite communication devant être prise en considération à la prochaine assemblée de la Commission.

—Soumis des plans préparés par MM. Maxwell et Marchand pour les améliorations à exécuter au poste d'observation du parc Mont-Royal.

Déposés sur le bureau, l'étude en étant remise à l'assemblée de la Commission, vendredi prochain.

—Est soumis et lu le rapport suivant:

\* \* \*

Montréal, 20 décembre 1905.

A M. le président et à MM. les membres de la Commission des Parcs et Traverses.

Messieurs,

A la dernière assemblée de votre Commission vous m'avez chargé, à la demande de M. l'échevin Paquin, d'examiner et de choisir un lopin de terre pour établir un square au boulevard Saint-Denis (quartier Saint-Denis) entre

The Chairman said the Committee preferred to come to an amicable arrangement with the trustees so as to avoid all the expenses connected with expropriation proceedings.

Mr. Shorey declared that if the Committee was prepared to give \$12,000 for the removal of the bodies, and purchase the land at the City's valuation, plus 20 p. c., the matter could be closed at once.

The Chairman expressed the opinion that the amount asked for the removal of the bodies was too large.

Mr. C. J. Fleet said, for his part, he was willing to accept \$7,000 or \$8,000 for the removal of the bodies.

Mr. Henry Bulmer said if the City was willing to pay \$7,000 he would do what he could to get it accepted.

Alderman Stearns drew attention to the fact the Committee could not accept an offer, but could report to Council in favor of the proposal made to them.

Replying to Alderman Laviolette, Mr. Richard White said the trustees would be glad to give their moral support to the Committee in the endeavor to acquire the part of the Cemetery belonging to the Imperial authorities.

The delegation withdrew after having been assured that their offer would be earnestly considered by the Committee.

Alderman Laviolette then moved, and it was

*Resolved:* That a report be made to Council recommending the purchase of the old cemetery on Papineau Avenue, under the control of the Mount Royal Cemetery Company; the price to be paid therefor not to exceed the value of said property on the valuation roll for the last four years, plus 20 p. c. The City moreover to pay the cost of removing the bodies from the cemetery, provided it shall not exceed \$7,000.

Submitted and read a report from the Finance Committee recommending that permission be granted to the League for the Prevention of Tuberculosis to establish a camp on that portion of Mount Royal Park known as Shakespeare Farm.

In this connection, Mr. J. L. Perron, advocate, representing the Brunet Estate, appeared before the Committee to oppose the demand made by the League and contended that the City could not legally grant such permission.

Alderman Dagenais, chairman of the Hygiene Committee, addressed the Committee in favor of permitting the establishment of said camp.

Mr. L. J. Ethier, Chief City Attorney, being asked to give his opinion on the legal objection raised by Mr. Perron, declared that according to clause 546 of the City Charter, the City must, in perpetuity, preserve and maintain the whole of Mount-Royal Park, according to its present limit, as a public park, and Shakespeare Farm being a part of Mount Royal Park, to grant the permission sought for by the League of Tuberculosis would necessitate the consent of the Legislature.

On motion of Ald. Laviolette, it was therefore

*Resolved:* To report to Council that, in view of the opinion of the City Attorney, the Committee cannot recommend the granting of the permission asked by the League for the prevention of Tuberculosis.

Submitted a letter from the Mount Royal Park Incline Railway in reply to the resolution of the Committee for information with regard to the operation of said railway.

Laid on the table to be considered at the next meeting of the Committee.

Submitted plans prepared by Messrs. Maxwell and Marchand, for improvement at look-out Mount Royal Park.

Laid on the table to be considered at the meeting of the Committee to be held on Friday next.

Submitted and read the following report:

\* \* \*

Montreal, Dec. 20th, 1905.

To the Chairman and Members of the Parks and Ferries Committee,

Gentlemen,

At the last meeting of your Committee, at the request of Ald. Paquin, I was instructed to examine and select a piece of land, in Boulevard St. Denis (St. Denis ward), be-

ies rues Huntley et Labelle, faisant face à la rue Saint-Zotique.

Comme emplacement et qualité, ce terrain est convenable, mais beaucoup trop petit suivant moi; et, pour cette raison, permettez-moi de vous suggérer que ce square devrait être étendu jusqu'à la rue Saint-Denis, ce qui ferait une superficie raisonnable, bornée par les rues suivantes: au Nord par la rue Saint-Zotique; à l'Est, par la rue Labelle; à l'Ouest par la rue Saint-Denis, et au Sud par les propriétés adjacentes et traversée au milieu, du Sud au Nord, par la rue Huntley.

Il y a, sur ce terrain, quatre maisons de peu de valeur qui devrait être démolies. L'étendue est à peu près de 450 pieds par 500.

S'il était impossible, pour des raisons que je ne prévois pas, d'acquérir ce terrain, il y a, tout à côté, un autre lopin de terre, qui conviendrait tout aussi bien à l'établissement d'un square, et sur lequel il ne se trouve aucune construction. Ce terrain est borné comme suit: au Sud, par le collège de la rue Beaubien; à l'Ouest, par la rue Cowan; à l'Est, par la rue Saint-Denis; et, au Nord, par la rue Saint-Zotique. Ce terrain est, je crois, un peu plus grand que celui mentionné plus haut.

En tout cas, les deux emplacements conviennent parfaitement à l'établissement d'un square public.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre serviteur,

A. PINOTEAU,

*Surintendant du parc LaFontaine et des Squares.*

\* \* \*

Déposé sur le bureau.

Ajournement.

JULES CREPEAU,

*Secrétaire.*

## COMMISSION DE L'AQUEDUC

*Compte rendu de l'assemblée du 24 avril*

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Nault, Marin, Lévesque, Turner, Houlé et Gadbois.

—M. l'échevin Nault proteste contre la requête demandant une enquête sur le renvoi de M. Alphonse Prévost et qui est signée par les représentants de l'Association Municipale du quartier Saint-Joseph, attendu que M. P. Wright est la seule personne des dix signataires de ladite requête qui fasse partie de l'Association susdite.

Etant ouverte l'instruction de l'enquête sur les accusations portées contre M. Prévost, M. Joseph Bickley (7, rue Payette) est le seul témoin examiné sous serment.

Après une longue discussion sur la preuve déjà devant la Commission,

M. l'échevin Nault

*Propose:* Que, après avoir entendu la preuve sous serment des huit témoins qui se sont présentés devant la Commission, cette enquête soit maintenant déclarée close et que la destitution de M. Alphonse Prévost soit maintenue.

M. l'échevin Turner propose en

*Amendement:* Attendu que les accusations portées contre M. Prévost n'ont pas été prouvées, quant à l'accord plissé de son devoir entre le 8 et le 12 janvier 1906, qu'il soit réinstallé dans sa position.

Ledit amendement étant soumis aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* Turner—1.

*Contre:* Houlé, Marin, Lévesque, Nault et Gadbois—5.  
L'amendement est ainsi négatif.

M. l'échevin Gadbois propose en

*Amendement:* Que l'enquête se poursuive.

Le sous-amendement étant soumis aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* Turner et Gadbois—2.

*Contre:* Houlé, Marin, Lévesque et Nault—4.

tween Huntley and Labelle Streets, opposite St. Zotique Street, for the purpose of making a public park.

In my opinion, the site and quality of the land above mentioned would be convenient, but it is altogether too small; and, in this connection, allow me to suggest that said square should extend to St. Denis street, which would constitute a suitable area, bounded by the following streets: On the northern side by St. Zotique street; on the eastern side by Labelle street; on the western side by St. Denis street, and on the southern side by adjacent properties, and crossed in the centre, from the southern to the western side, by Huntley street.

On the said land, there are four dwellings of little value, which should be demolished; said properties covering about 450 x 500 feet.

Should it be impossible, for reasons which I cannot foresee, to purchase said piece of land, there is, next to it, another lot which would be equally convenient for the establishment of a square; and on the latter there are no buildings.

Said lot is bounded as follows: On the southern side by the College, Beaubien street; on the western side, by Cowan street; on the eastern side by St. Denis street, and on the northern side by St. Zotique street.

This lot is, I think, a little larger than the above mentioned piece of land.

At all events, both sites are perfectly suitable for the establishment of a public square.

The whole respectfully submitted.

I have the honor to be, gentlemen,

Your servant,

A. PINOTEAU,

*Supt. of La Fontaine Park & of squares.*

\* \* \*

Laid on table.

Adjourned.

JULES CREPEAU.

*Secretary*

## WATER COMMITTEE

*Report of Meeting held the 24th of April.*

Present: Ald. Clearihue, chairman, Nault, Marin, Lévesque, Turner, Houlé and Gadbois.

—Ald. Nault protested against the petition asking for an investigation into the cause of Mr. Alphonse Prévost's dismissal and signed by the officers of the St. Joseph Ward Municipal Association, as Mr. P. Wright is the only person of the ten who signed the petition who is a member of the above association.

The investigation into the charges against Mr. Prévost being taken up, the only party examined under oath was Mr. Joseph Bickley, No. 7, Payette street.

After much discussion on the evidence already before the Committee, Ald. Nault

*Moved:* That after hearing the evidence under oath of the eight (8) witnesses who appeared before the Committee, that the investigation be now closed, and the dismissal of Mr. Alphonse Prévost be maintained.

Alderman Turner moved in

*Amendment:* That as the charges against Mr. Prévost have not been proven, as to neglect of duty between the 8th and 12th of January, 1906, that he be reinstated in his position.

The vote being taken on the amendment resulted as follows:

*Yeas:* Turner—1.

*Nays:* Houlé, Marin, Lévesque, Nault and Gadbois—5.

The amendment was lost.

Ald. Gadbois moved in

*Amendment:* That the investigation be continued.

The vote being taken resulted as follows:

*Yeas:* Turner and Gadbois—2.

*Nays:* Houlé, Marin, Lévesque and Nault—4.

L'amendement est ainsi négatifé.

M. l'échevin Lévesque propose en

*Amendement:* Que l'enquête soit ajournée à mardi prochain, le 1er mai.

Ledit amendement étant soumis aux voix, la Commission se partage:

*Pour:* Lévesque, Turner, Gadbois et Clearihue—4.

*Contre:* Houlé, Marin et Nault—3.

L'amendement est ainsi affirmatifé.

—Le surintendant informe la Commission que la nouvelle pompe à turbines, à la station des pompes du haut niveau, est maintenant en place et prête à recevoir les raccordements des tuyaux aspirants et refoulants. Il recommande que ces travaux soient exécutés par les entrepreneurs des pompes, qui consentent à faire ces raccordements et à poser une soupape de 18 pouces sur le tuyau de refoulement, à raison de \$552.00.

*Résolu:* De faire exécuter l'ouvrage par les entrepreneurs, tel que recommandé par le surintendant, conformément à leur lettre du 23 courant.

—Lu un extrait des minutes d'une assemblée de la Commission des Incendies et de l'Eclairage demandant de fournir au département des Incendies une carte de la Ville montrant toutes les maîtresses-conduites et bornes-fontaines.

*Résolu:* De renvoyer la question au surintendant.

—Soumise et lue une requête de M. J.-B. Binette demandant à la Ville de fournir l'eau à quatre de ses maisons situées dans la paroisse de Saint-Laurent, en arrière de sa propriété de la rue Labelle, dans Villeray.

Une requête semblable est lue de la part de M. N. Cloutier, demeurant à la tête de la rue Saint-André, dans la paroisse du Sault-au-Récollet.

Sur proposition de M. l'échevin Houlé, il est

*Résolu:* D'accorder les requêtes ci-dessus et de présenter au Conseil un rapport recommandant de fournir aux requérants un approvisionnement temporaire d'eau, de leur charger le même taux que si leurs propriétés se trouvaient dans les limites de la Ville.

—Sur recommandation du surintendant, il est

*Résolu:* D'accorder aux employés dont les noms suivent, une augmentation de salaire de 25 cents par jour:

MM. Chas. Hale, Pat. Coffee, John Talbot, Chas. Hébert, R. Bergeron, A. Beaulieu, C. Gauthier, Jos. Forest, G. Champagne, F. Kelly, A. Meunier, R. Olivier, O. Girard, A. Mirault et A. Adam.

*Ajournement.*

FRANK DOWD,  
Secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL

### ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 30 AVRIL

#### ORDRE DU JOUR\*

#### RAPPORTS

1. *Hygiène et Statistiques.*—Pour accepter l'offre de MM. Halpin & Vincent re construction d'une morgue.
2. *Incendies et Eclairage*—Pour offrir un renouvellement de contrat à la Cie M. L. H. & P. à certaines conditions.
3. *Voirie.*—Pour changer les noms de certaines rues.

#### REGLEMENTS

4. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (N. Lapointe).
5. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de fermer une partie de la rue des Carrières. (Lévy).
6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement re inspection du poisson, etc. (Dagenais).
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 105. (Dagenais).
8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement re construction des édifices sur la rue St. Laurent. (Leclaire).

The amendment was lost.

Ald. Lévesque moved in

*Amendment:* That the investigation be adjourned until Tuesday next, the 1st of May.

The vote being taken on the amendment resulted as follows:

*Yea:* Lévesque, Turner, Gadbois and Clearihue—4.

*Nays:* Houlé, Marin and Nault—3.

The amendment was carried.

—The Supt. informed the Committee that the new turbine pump, at the High Level pumping Station, was now in position and ready for the suction and delivery pipe connections which have yet to be made. He recommends that this work be done by the pump contractors who are willing to put in the pipes and supply one 18 inch gate valve on the delivery main for the sum of \$552.00.

*Resolved:* To have the work done by the contractors as recommended by the superintendent as per their letter of the 23rd inst.

—Read an extract from the minutes of a meeting of the Fire and Light Committee asking that the fire department be furnished with a map of the City, showing all the main pipes and hydrants.

*Resolved:* To refer it to the superintendent.

—Submitted and read a request from Mr. J.-Bte. Binette asking that four of his houses, situated in the Parish of St. Laurent, in rear of his property on Labelle street, in Villeray, be supplied with water by the City.

A similar request was read from Mr. N. Cloutier, at the head of St. André street, in the Parish of Sault-au-Récollet.

On motion of Ald. Houlé, it was

*Resolved:* That their request be granted and that a report be sent to the Council recommending that a temporary supply of water be granted them, to be charged on assessed rental the same as if their property was inside the City limits.

—On the recommendation of the superintendent, it was

*Resolved:* To grant the following employees 25 cents per day increase in their wages:

Chas. Hale, Pat. Coffee, John Talbot, Chas. Hébert, R. Bergeron, A. Beaulieu, C. Gauthier, Jas. Forest, G. Champagne, F. Kelly, A. Meunier, R. Olivier, O. Girard, A. Mirault and A. Adam.

*Adjourned.*

FRANK DOWD,  
Secretary.

## CITY COUNCIL

### SPECIAL MEETING 30th OF APRIL

#### ORDER OF THE DAY

#### REPORTS

1. *Hygiene and Statistics.*—To accept offer of Messrs. Halpin & Vincent to erect a Morgue.
2. *Fire and Light.*—To offer renewal of contract to M. L. H. & P. Co. on certain conditions.
3. *Road.*—To change the name of certain streets.

#### BY-LAWS

4. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Lapointe, N.).
5. 2nd and 3rd reading of a by-law to close part of Carrière Street. (Levy).
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re inspection of fish etc. (Dagenais).
7. 1st 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 105. (Dagenais).
8. 1st 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law re buildings on St. Lawrence Street. (Leclaire).

9. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
10. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Notre-Dame. (White).
11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Sadler).
12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 134. (Proulx).

**MOTIONS**

13. *Martin, M.*—A l'effet d'amender la règle du Conseil No. 111.
14. *Dagenais.*—A l'effet d'adopter un règlement concernant les écuries.
15. *Lapointe, N.*—A l'effet d'amender le règlement No. 114 de Sainte-Cunégonde.
16. *Lavallée.*—Pour annexer une partie du Sault au Recollet.
17. *Marfin, J. B. A.*—Pour un règlement pour l'imposition de nouvelles taxes.

**RAPPORT**

18. *Voirie.*—Pour permettre à O. H. Tansey de placer des réceptacles aux coins des rues.

**MOTIONS**

19. *Martin, J. B. A.*—Pour nommer un président suppléant de la Commission des Finances.
20. *Yates.*—Pour amender le règlement No. 260.
21. *Larivière.*—Pour amender la règle 122 du Conseil.
22. *Gadbois.*—Pour la nomination d'une commission spéciale *re* gaz.
23. *Martin, M.*—*Re* gages des journaliers.
24. *Proulx.*—Pour vendre les articles non réclamés.
25. *Leclaire.*—Pour amender le règlement No. 260.
26. *Nault.*—Pour imposer une taxe sur les poteaux, etc.
27. *Payette.*—Pour négocier un emprunt de \$300,000.

**RAPPORT**

28. *Finances.*—Pour payer à P.-J. Coyle une somme de \$4,000.

**REGLEMENT**

29. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'annexer une partie du Sault-au-Recollet. (Lavallée).

**MOTIONS**

30. *Dagenais.*—Pour réglementer l'abattage des veaux.
31. *Dagenais.*—Pour abroger certaines résolutions *re* inspecteurs.

**RAPPORTS**

32. *Aqueduc.*—*Re* mise d'une certaine pièce à la disposition du département en Loi.
33. *Aqueduc.*—Concernant le transfèrement des inspecteurs du département de l'Hygiène et des Statistiques.
34. *Hygiène et Statistiques.*—Concernant le transfèrement des inspecteurs.
35. *Hygiène et Statistiques.*—Au sujet de la construction d'une écurie sur la rue Mackay.

**REGLEMENT**

36. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 97. (Proulx).

**MOTION**

37. *Houle.*—Pour amender le règlement No. 49.

L.-O. DAVID,  
Greffier de la Ville.

9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester Street and on other streets. (Yates).
10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Notre Dame Street. (White).
11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Sadler).
12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 134. (Proulx).

**MOTIONS**

13. *Martin, M.*—To amend rule of Council No. 111.
14. *Dagenais.*—For a by-law to regulate stables.
15. *Lapointe, N.*—To amend by-law No. 114 of St. Cunégonde.
16. *Lavallée.*—To annex a part of Sault-au Recollet.
17. *Martin, J. B. A.*—For a by-law to impose new taxes.

**REPORT**

18. *Road.*—To allow O. H. Tansey to place receptacles at street corners.

**MOTIONS**

19. *Martin, J.B.A.*—To appoint an acting-Chairman of the Finance Committee.
20. *Yates.*—To amend by-law No 260.
21. *Larivière.*—To amend rule 122 of Rules of Council.
22. *Gadbois.*—For a special committee *re* gas.
23. *Martin, M.*—*Re* wages of laborers.
24. *Proulx.*—To sell unredeemed articles.
25. *Leclaire.*—To amend by-law No. 260.
26. *Nault*—To levy a tax on poles, etc.
27. *Payette.*—To negotiate a loan of \$300,000.

**REPORT**

28. *Finance.*—To pay P. J. Coyle a sum of \$4,000.

**BY-LAW**

29. 2nd and 3rd reading of a by-law to annex a portion of Sault-au-Recollet. (Lavallée).

**MOTIONS**

30. *Dagenais.*—To regulate the slaughter of calves.
31. *Dagenais.*—To repeal certain resolution *re* inspectors.

**REPORTS**

32. *Water.*—Anent placing of a certain room at disposal of Law Department.
33. *Water.*—Anent transfer of inspectors to Hygiene and Statistics Committee.
34. *Hygiene and Statistics.*—Anent transfer of inspectors.
35. *Hygiene and Statistics.*—On the erection of a stable on Mackay street.

**BY-LAW**

36. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 97. (Proulx).

**MOTION**

37. *Houle.*—To amend by-law No. 49.

L. O. DAVID,  
City Clerk.



# TROTTOIRS

## AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour la construction de trottoirs dans les rues ci-dessous mentionnées de la Ville de Montréal, savoir:

André (St.), du côté Sud, depuis la rue Robillard au No civique 203.

André (St.), depuis le No civique 178 au No 204.

André (St.), depuis le No civique 813 au No 821.

André (St.), depuis le No civique 231 au No 237.

André (St.), vis-à-vis du No civique 241.

Ash (Ave.), depuis le No civique 87 au No 93.

Bélanger, au coin Sud-ouest de la rue Saint-Hubert.

Berri, du côté Ouest, depuis la rue Cherrier à la rue Roy.

Berri, du côté Ouest, depuis la rue Rachel à la rue Marie-Anne.

Berri, du côté Ouest, depuis la rue située au Sud de la rue Cherrier au No civique 430.

Berri, du côté Ouest, depuis la rue Cherrier, à la rue située au Sud.

Berri, depuis le No civique 761 au No 787.

Bertrand, du côté Ouest, depuis la rue Sainte-Catherine à la rue DeMontigny.

Bishop, du côté Ouest, depuis la rue Dorchester à la rue Sainte-Catherine.

Bourgeois, depuis le No civique 462 au No 466.

Boyer, depuis le No civique 97 à la rue Marie-Anne.

Cadieux, depuis la rue Dumaraïs à la rue Ste-Catherine.

Catherine (Ste.), depuis le No civique 148 au No 158.

Catherine (Ste.), au coin Sud-est de la rue Cuvillier.

Catherine (Ste.) au coin Sud-ouest de la rue Aylwin.

Catherine (Ste.) vis-à-vis des Nos civiques 354 à 358 et No 50 rue Préfontaine.

Catherine (Ste.), au coin Sud-ouest de la rue Saint-Timothée.

Chamby, au coin Nord-ouest de la rue Ste-Catherine.

Chambord, du côté Est, depuis le Parc LaFontaine à l'avenue de l'Eglise.

Champagne, du côté Nord, depuis la rue Iberville, à la rue Poupart.

Charles (St.), depuis le No civique 109 au No 115.

Charlevoix, depuis le No civique 280 au No 284.

Charlevoix, depuis le No civique 407 au No 417.

Charlevoix, depuis le No civique 478 au No 480.

Charron, vis-à-vis des Nos civiques 363 à 369.

Coleraine, depuis le No civique 12 au No 40.

Coleraine, du côté Sud, depuis la rue Charlevoix en allant vers l'Ouest.

Crescent, depuis le No civique 78 au No 82.

Crescent, depuis le No civique 127 au No 129.

Cuvillier, au coin Nord-ouest de la rue Notre-Dame.

DeLorimier (Ave.), depuis le No civique 537 au No 595.

Denis (St.), depuis le No civique 1635 au No 1643.

Déséry, vis-à-vis du No civique 288.

Déséry, vis-à-vis du No civique 260.

Déséry, vis-à-vis du No civique 312.

Dominique (St.), vis-à-vis des Nos civiques 815 à 819.

Dominique (St.), vis-à-vis du No civique 430.

Drolet, du côté Ouest, depuis le No civique 480 à la rue Marie-Anne.

Drummond, depuis le No civique 76 à la rue Sainte-Catherine.

Duluth (Ave.), du côté Nord, depuis la rue Cadieux en allant vers l'Est.

Elisabeth (Ste.), depuis le No civique 222 au No 224½.

Famille (Ste.), depuis le No civique 156 à la rue Prince Arthur.

Frontenac, au coin Nord-est de la rue Notre-Dame.

Fullum, vis-à-vis du No civique 350.

Fullum, vis-à-vis du No civique 297.

Fullum, vis-à-vis la propriété de Mme Gauthier.

Fullum, du côté Ouest, depuis le No 803 rue Sainte-Catherine à la rue en allant vers le Nord.

Gain, au coin Nord-est de la rue Ontario.

Germain (St.) depuis le No civique 1 au No 3.

Hibernia, depuis le No civique 244 à la rue Rozel.

Hibernia, depuis le No civique 231 au No 235.

Houle, depuis le No civique 1 au No 31.

Hubert (St.), des deux côtés, depuis la rue Roy à la rue en allant vers le Nord.



# SIDEWALKS

## NOTICE TO RATEPAYERS

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Special Rolls of Assessment for the construction of sidewalks in the following streets, viz:

André (St.) street, south side from Robillard street to civic No. 203.

André (St.) street, south side civic No. 178 to N. 204.

André (St.) street, south side civic No. 813 to No. 821.

André (St.) street, opposite civic No. 231 to No. 237.

André (St.) street, opposite civic No. 241.

Ash avenue, from civic No. 87 to No. 93.

Bélanger street, southwest corner St. Hubert.

Berri street, west side, from Cherrier to Roy street.

Berri street, west side, from Rachel to Mary Ann.

Berri street, west side, from lane south of Cherrier to civic No. 430.

Berri street, west side, from Cherrier south to lane.

Berri street, from civic No. 761 to No. 787.

Bertrand street, west side, from St. Catherine to Demontigny street.

Bishop street, west side, from Dorchester to St. Catherine street.

Bourgeois street, from civic No. 462 to No. 466.

Boyer street, from civic No. 97, to Mary Ann street.

Cadieux street, from Dumaraïs to St. Catherine street.

Catherine (St.) street, from civic No. 148 to No. 158.

Catherine (St.) street, southeast corner of Cuvillier.

Catherine (St.) street, southwest corner of Aylwin.

Catherine (St.) street, opposite civic No. 354 to Nos. 358 and No. 50 Préfontaine street.

Catherine (St.) street, southwest corner St. Timothée st.

Chambly street, northwest corner St. Catherine street.

Chambord street, east side, from Park LaFontaine to avenue de l'Eglise.

Champagne street, west side, from Iberville to Poupart.

Charles (St.) street, from civic No. 109 to No. 115.

Charlevoix street, from civic No. 280 to 284.

Charlevoix street, from civic No. 407 to No. 417.

Charlevoix street, from civic No. 478 to No. 480.

Charron street, opposite civic No. 363 to No. 369.

Coleraine street, from civic No. 12 to No. 40.

Coleraine street, south side, from Charlevoix street west.

Crescent street, from civic No. 78 to No. 82.

Crescent street, from civic No. 127 to 129.

Cuvillier street, northwest corner Notre-Dame.

DeLorimier avenue, from civic No. 537 to No. 595.

Denis (St.) street, from civic No. 1635 to No. 1643.

Deszery street, opposite civic No. 288.

Deszery street, opposite civic No. 260.

Deszery street, opposite civic No. 312.

Dominique (St.) street, from civic No. 815 to No. 819.

Dominique (St.) street, opposite civic No. 430.

Drolet street, west side, from civic No. 480 to Mary Ann.

Drummond street, from civic No. 76 to St. Catherine.

Duluth avenue, from Cadieux street eastward.

Elizabeth (St.) street, from civic No. 222 to No. 224½.

Famille (Ste.) street, from civic No. 156 to Prince Arthur.

Frontenac street, northeast corner of Notre-Dame.

Fullum street, opposite No. 350.

Fullum street, opposite No. 297.

Fullum street, opposite Mrs. Gauthier's property.

Fullum street, west side, from 803 St. Catherine to lane northward.

Gain street, northeast corner Ontario.

Germain (St.) street, from civic No. 1 to No. 3.

Hibernia street, from civic No. 244 to Rozel.

Hibernia street, from civic No. 231 to No. 235.

Houle street, from civic No. 1 to No. 31.

Hubert (St.) street, both sides, from Roy street to lane northward.

Hubert (St.) vis-à-vis du No civique 739.

Hypolite (St.) du côté Ouest, depuis la rue Rachel au No civique 660.

Knox, depuis le No civique 178 au No 188.

LaFontaine, du côté Ouest, depuis la rue Roy à la rue Rachel.

Lalonde, depuis le No civique 30 au No 40.

Lasalle, des deux côtés, depuis le Parc LaFontaine à la rue Marie-Anne.

Lasalle, du côté Ouest, depuis la rue Marie-Anne à une distance de 250 pieds en allant vers le Nord.

Laval (Ave.), du côté Ouest, depuis l'avenue des Pins en allant vers le Sud.

Laval (Ave.), depuis le No civique 592 au No 598.

Laval (Ave.), depuis le No civique 450 au No 460.

Laval (Ave.), depuis le No civique 446 au No 450.

Liverpool, depuis le No civique 230 au No 250.

Mance, depuis le No 25 au No 31.

Marie-Anne, du côté Nord, depuis la rue Drolet à la ruelle en allant vers l'Est.

Marie-Anne, du côté Sud, depuis la rue Boyer à la rue Christophe Colomb.

Marie-Anne, du côté Sud, depuis la rue Lasalle à la rue Dufferin.

Marie-Anne, du côté Nord, depuis la rue Fabre à la rue Garnier.

Marie-Anne, du côté Sud, depuis la rue Laval à la ruelle en allant vers l'Est.

Mentana, depuis le No civique 250 au No 256.

Mentana, depuis le No civique 149 au No 153.

Mont-Royal (Ave.), au coin Sud-ouest de la rue Brébeuf.

Mont-Royal (Ave.), du côté Sud, depuis la rue St-Hubert à une distance de 175 pieds en allant vers l'Est.

Mont-Royal (Ave.), au coin Nord-est de la rue Christophe Colomb.

Mont-Royal (Ave.), du côté Sud, à 25 pieds à l'Ouest de la rue Dufferin.

Mont-Royal (Ave.), vis-à-vis du No civique 248.

Mont-Royal (Ave.), depuis le No civique 173 au No 175. Mullins, du côté Sud, depuis la rue Ropery à la rue Charlevoix.

Mackay, depuis le No civique 98 au No 100.

Notre-Dame, au coin Nord-est de la rue Frontenac.

Ontario, au coin Sud-ouest de la rue Aylwin et vis-à-vis des Nos civiques 140 et 142 de la rue Ontario.

Ontario, depuis le No civique 788 au No 790.

Ontario, au coin Nord-ouest de la rue Joliette.

Papineau (Ave.), au coin Nord-ouest de la rue Ontario.

Papineau (Ave.), au coin Nord-ouest de la rue Notre-Dame.

Paris, depuis le No civique 61 au No 63.

Parthenais, vis-à-vis du No civique 39.

Pins (Avenue des), vis-à-vis du No civique 556.

Pins, (Avenue des), depuis le No civique 395, au No 397.

Plessis, depuis le No civique 525 au No 569.

Pontiac, vis-à-vis des Nos civiques 84 à 90 sur la rue Pontiac et vis-à-vis des Nos civiques 1257 à 1261a sur la rue Berri.

Quesnel, des deux côtés, depuis la rue Fulford aux limites de la Ville en allant vers l'Ouest (anciennes limites).

Rachel, des deux côtés, depuis la rue St-Hypolite à la rue St-Dominique.

Rachel, au coin Nord-ouest de la rue Brébeuf.

Rachel, du côté Sud, depuis la rue Cadieux à la rue St-Hypolite.

Rivard, depuis le No civique 439 à la rue Marie-Anne.

Rivard, du côté Est, depuis l'avenue Mont-Royal à la ruelle en allant vers le Sud.

Rivard, du côté Ouest, depuis l'avenue Mont-Royal à la ruelle en allant vers le Sud.

Rivard, vis-à-vis des Nos civiques 438 à 468.

Rivard, du côté Ouest, depuis l'avenue Mont-Royal à la rue Bienville.

Rivard, depuis les Nos civiques 485 à 487.

Rivard, depuis le No civique 16 à la rue Roy.

Rivard, vis-à-vis des Nos civiques 486 et 488.

Robin, des deux côtés, depuis la rue Amherst à la rue Montcalm.

Robin, du côté Nord, de la rue Beaudry à la rue Montcalm.

Roy, du côté Nord, depuis la rue Berri à la ruelle en allant vers l'Est.

Rozel, depuis le No civique 34 au No 36.

Ryde, vis-à-vis la "Hope Chapel".

Ryde, depuis le No civique 143 au No 149.

Ryde, depuis le No civique 173 au No 183.

Hubert (St.) street, opposite civic No. 739.

Hypolite (St.) street, west side from Rachel to civic No. 660.

Knox street, from civic No. 178 to No. 188.

LaFontaine park, west side, from Roy street to Rachel.

Lalonde street, from civic No. 30 to No. 40.

Lasalle street, both sides, from LaFontaine park to Mary Ann.

Lasalle street, west side, from Mary Ann 250 feet northward.

Laval avenue, west side, from Pine avenue, southward.

Laval avenue, from civic No. 592 to No. 598.

Laval avenue, from civic No. 450 to No. 460.

Laval avenue, from civic No. 446 to No. 450.

Liverpool street, from civic No. 230 to No. 250.

Mance street, from civic No. 25 to No. 31.

Mary Ann street, north side, from Drolet eastward to lane.

Mary Ann street, south side, from Boyer street to St. Christophe Colomb.

Mary Ann street, south side, from Lasalle street to Dufferin.

Mary Ann street, north side, from Fabre street to Garnerier.

Mary Ann street, south side, from Laval avenue eastward to lane.

Mentana street, from civic No. 250 to No. 256.

Mentana street, from civic No. 149 to No. 153.

Mount-Royal avenue, southwest corner of Brébeuf.

Mount-Royal avenue, south side, from St. Hubert street to 175 feet eastward.

Mount-Royal avenue, northeast corner Christophe Colomb.

Mount-Royal avenue, south side, 25 feet west of Dufferin.

Mount-Royal avenue, opposite civic No. 248.

Mount-Royal avenue, from civic No. 173 to No. 175.

Mullins street, south side, from Ropery street to Charlevoix.

Mackay street, from civic No. 98 to No. 100.

Notre-Dame street, northeast corner Frontenac.

Ontario street, southwest corner Aylwin street and opposite civic Nos. 140, 142 Ontario street.

Ontario street, from civic No. 788 to No. 790.

Ontario street, northwest corner Joliette street.

Papineau avenue, northwest corner Ontario street.

Papineau avenue, northwest corner Notre-Dame.

Paris street, opposite civic Nos. 61-63.

Parthenais street, opposite civic No. 39.

Pine avenue, opposite civic No. 556.

Pine avenue, opposite civic Nos. 395-397.

Plessis street, from civic No. 525 to No. 569.

Pontiac street, opposite civic No. 84 to No. 90 and opposite Nos. 1257 to 1261a Berri.

Quesnel street, both sides, from Fulford street to City limits, westward.

Rachel street, both sides, from St. Hypolite street to St. Dominique.

Rachel street, northwest corner Brébeuf.

Rachel street, south side, from Cadieux to St. Hypolite.

Rivard street, from civic No. 439 to Mary Ann street.

Rivard street, east side, from Mount-Royal avenue to lane southward.

Rivard street, west side, from Mount-Royal avenue to lane southward.

Rivard street, opposite civic Nos. 438 to 468.

Rivard street, west side, from Mount-Royal avenue to Bienne street.

Rivard street, from civic Nos. 485 to 487.

Rivard street, from civic No. 16 to Roy street.

Rivard street, opposite civic Nos. 486 and 488.

Robin street, both sides, from Amherst to Montcalm sts.

Robin street, north side, from Beaudry to Montcalm st.

Roy street, north side, from Berri street to lane eastward.

Rozel street, from civic No. 34 to No. 36.

Ryde street, opposite Hope Chapel.

Ryde street, from civic Nos. 143 to 149.

Ryde street, from civic Nos. 173 to 183.

Ryde, depuis le No civique 95 au No 97.

Sanguinet, depuis le No civique 690a à la rue Rachel.  
Sanguinet, des deux côtés, depuis la rue Marie-Anne à l'avenue Mont-Royal.

Souvenir, depuis le No civique 1 au No 17.

Timothée (St.), depuis le No civique 208 au No 236.

Victoria, des deux côtés, depuis la rue Ste-Catherine à la rue Burnside.

Wellington, vis-à-vis du No civique 915.

Wellington, du côté Sud, depuis la rue Madeleine à la rue Bourgeois.

Sont terminés et déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées, comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution, sont, par les présentes, sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,

*Trésorier de la Ville.*

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA VILLE,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 27 avril 1906.



## Département de la Voirie

### PIERRE CONCASSEE

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Ville et déposées à son bureau à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, MARDI, le 1er MAI 1906, pour la pierre à macadamiser requise par le Département de la Voirie durant la saison de 1906.

1.—Pour la fourniture et la livraison ou pour la fourniture, seulement, d'environ 15,000 tonnes de pierre concassée.

2.—Pour la location de la Carrière de la Corporation de Montréal, située à Outremont, et pour la fourniture à la Ville de Montréal d'environ 15,000 tonnes de pierre concassée.

Les cahiers des charges (devis) pourront être examinés, et des blancs de soumissions, ainsi que tous renseignements requis, seront fournis au bureau de l'inspecteur de la Ville, à l'Hôtel de Ville. Aucune soumission ne sera iprue en considération si elle n'est pas faite sur lesdits blancs de soumission et mise dans l'enveloppe officielle.

Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre de la Ville de Montréal, équivalant à dix pour cent (10%) du montant de la soumission; sinon la soumission sera écartée.

La Commission de la Voirie se réserve le droit de rejeter la plus basse ou toute autre soumission.

Ces soumissions seront ouvertes par le soussigné en présence des intéressés à la première séance de la Commission de la Voirie qui suivra leur réception.

L.-O. DAVID,  
*Greffier de la Ville.*

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 20 avril 1906.



## AVIS PUBLIC

### REGLEMENT No 354

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Ville, a adopté un règlement intitulé: " Règlement No 354 amendant le règlement No 313 concernant les contributions foncières, les taxes et les permis (licences)"

RENE BAUSSET,

*Sous-greffier de la Ville.*

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 24 avril 1906.

Ryde street, from civic Nos. 95 to 97.

Sanguinet street, from civic No. 690a to Rachel street.

Sanguinet street, from Mary Ann to Mount-Royal ave.

Souvenir street, from civic No. 1 to No. 17.

Timothy (St.) street, from civic No. 208 to No. 236.

Victoria street, both sides, from St. Catherine street to Burnside.

Wellington street, opposite civic No. 915.

Wellington street, south side, from Magdelen to Bourgeois street. Are completed, and are now deposited in the office of the undersigned, in the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,  
*City Treasurer.*

CITY TREASURER'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, 27th April 1906.



## ROAD DEPARTMENT

### BROKEN STONE

Sealed tenders addressed to the City Clerk, and deposited in his office, in the City Hall, will be received up to twelve o'clock, noon, on TUESDAY, the 1st day of MAY 1906, for the macadamizing stone required by the Road Department during the season of 1906.

1.—For the supply and delivery or supply, only, of about 15,000 tons of broken stone.

2.—For renting of the Corporation of Montreal Quarry, situated at Outremont and supplying the City of Montreal with about 15,000 tons of broken stone.

Specifications may be seen, and, forms of tender, with all information, may be obtained at the office of the City Surveyor, City Hall. No tender will be considered unless submitted on the said forms and enclosed in the official envelope.

An accepted cheque, payable to the order of the City of Montreal, equal to ten per cent (10%) of the amount of the tender must accompany same, otherwise the tender will not be considered.

The Road Committee reserves the right to reject the lowest or any tender.

The tenders will be opened by the undersigned, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Road Committee following their reception.

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, April 20th 1906.



## PUBLIC NOTICE

### BY-LAW No. 354

Public notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No. 354 to amend by-law No. 313 concerning assessments, taxes and licenses."

RENE BAUSSET,  
*Asst. City Clerk.*

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, 24th April 1906.

## **DEPARTEMENT D'HYGIENE.—HEALTH DEPARTMENT.**

*Bulletin de la semaine finissant le Samedi, 21 Avril, à midi.*

*Weekly report, ending Saturday, the 21st April, at noon.*

## OPÉRATIONS DES INSPECTEURS SANITAIRES

Visites régulières . . . . .		Regular visits . . . . .
Visites spéciales . . . . .	1631	Special visits . . . . .
Secondes visites . . . . .	231	Second visits . . . . .
Logements visités . . . . .	235	Dwelling visits . . . . .
Autres bâtiesse . . . . .	12	Other buildings . . . . .
Etables et écuries . . . . .	272	Stables . . . . .
Caves . . . . .	167	Cellars . . . . .
Cours . . . . .	1536	Yards . . . . .
Ruelles . . . . .	57	Lanes . . . . .
Latrines . . . . .	48	Privies . . . . .
Amas de fumier . . . . .	53	Heaps of manure . . . . .
Plaintes des citoyens . . . . .	180	Complaints from citizens . . . . .
Plaintes fondées . . . . .	147	Complaints founded . . . . .
Plaintes non fondées . . . . .	33	Complaints unfounded . . . . .
Ordres donnés pour faire disparaître diverses nuisances . . . . .	387	Orders given to abate nuisances . . . . .

INSPECTION DES ALIMENTS	Lait. — Milk.	Pain — Bread.	Vie — M
Inspections .....	75	.....	
Echantillons examinés .....	77	8	
Analyses .....	7	.....	
Plaintes .....	3	.....	
Avis .....	2	1	
Confiscations .....		87,800 lbs	188
Condamnations .....	1	.....	
Qualité moyenne .....	Beurre. Densité.	3.75% 1029.5	.....

DÉCÈS.	Sexe. - Sex.		Tot. An. — M.   F. Tot. Year	DEATHS.
	M.	F.		
De 0 à 6 mois.....	10	9	427	From 0 to 6 months
De 6 à 12 mois.....	8	2	202	From 6 to 12 months
De 1 à 2 ans.....	7	4	151	From 1 to 2 years
De 2 à 5 ans.....	5	3	130	From 2 to 5 years
De 5 à 10 ans.....	5	0	58	From 5 to 10 years
De 10 à 15 ans.....	0	1	27	From 10 to 15 years
De 15 à 20 ans.....	5	0	66	From 15 to 20 years
De 20 à 30 ans.....	2	6	138	From 20 to 30 years
De 30 à 40 ans.....	3	5	135	From 30 to 40 years
De 40 à 50 ans.....	3	6	119	From 40 to 50 years

	NAISSANCES.	Semaine — Week	
		Masculin	Féminin
	Male	Femal	
Canadiens.....	35	29	
Français.....	14	10	
Anglais.....	7	11	
Irlandais.....	6	3	
Écossais.....	5	3	
Autres nationalités.....			
Illégitimes.....			
	Total.....	67	56

Maisons malpropres.	29	House duty
Canaux neufs.	30	New drains
Permis de plomberie.	8	Plumbing permits
Certificats de plomberie.	40	Plumbing certificates issued
Jours à d'autres fonctions.	36	Days on other work
Epreuves des drainages.	190	Drainage tests
Egouts.	556	Sewers
Eviérs.	556	Kitchen Sinks
Tuyaux de renvoi.	556	Waste-pipes
Water-closets.	320	Water-closets
Tuyaux de vidange.	217	Refuse pipes
Ventilation.	320	Ventilation
Chambres noires.	3	Dark rooms
Sous-sols.	31	Basements
Seconds avis.	6	Second notices
Terrains vacants.	20	Vacant lots

ande. eat.	Poisson. Fish.	Fruits, Leg et Glace. Fruits, Vegetable & Ice.	FOOD INSPECTION.
310	18	346	Number of inspections Samples examined Analysis
3 lbs	535 lbs	1500 lbs	Complaints Notices Confiscation Judgments obtained { Butter fat. } Average quality { Density. }

DÉCÈS	Sexe.—Sex.		Tot An. — Tot Year	DEATHS.
	M.	F.		
De 50 à 60 ans.....	5	4	150	From 50 to 60 year
De 60 à 70 ans.....	6	1	151	From 60 to 70 year
De 70 à 80 ans.....	3	4	151	From 70 to 80 year
De 80 à 90 ans.....	2	3	62	From 80 to 90 year
De 90 à 100 ans.....	2	2	16	From 90 to 100 year
De 100 et au-dessus.....	0	0	3	From 100 and over
Total.....	66	50	1986	Total.
Illégitimes.....			142	Illegitimate.
			2128	

(Depuis 1er Janvier) (From 1st January)		BIRTHS.
1248	French .....	Canadian
259	English .....	
213	Irish .....	
78	Scotch .....	
169	.....	Other nationalities
1967	Total.	Illegitimate

## Service Météorologique.

## Meteorological Department.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi, 25 Avril à 12 hrs p. m.  
Weekly report ending Wednesday, April 25th, Midnight

	Avr. 19	Avr. 20	Avr. 21	Avr. 22	Avr. 23	Avr. 24	Avr. 25
THERMOM.	Maximum ...	63	66	64	48	44	52
	Heure.-Hour	3 p. m.	3 p. m.	11 a. m.	3 p. m.	7 p. m.	3 p. m.
	Minimum....	46	47	42	35	34	35
	Heure.-Hour	7 a. m.	3 & 7 a. m.	11 p. m.	11 p. m.	3 a. m.	3 a. m.
BAROM.	Maximum ...	30.137	29.908	29.770	29.880	29.895	29.737
	Heure.-Hour	3 a. m.	3 a. m.	3 a. m.	11 p. m.	7 a. m.	3 a. m.
	Minimum....	29.963	29.792	29.604	29.766	29.784	29.481
	Heure.-Hour	11 p. m.	7 p. m.	3 p. m.	3 a. m.	7 p. m.	3 p. m.
VENT-WIND HYGROM.	Maximum ...	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Heure.-Hour	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Minimum....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	Heure.-Hour	.....	.....	.....	.....	.....	.....
HYGROM.	Vélocité. Velocity.	Max.	7	12	22	13	22
	Heure.-Hour	3 p. m.	9 p. m.	9 p. m.	1 a. m.	11 a. m.	4 p. m.
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....

JAMES FERNS { Surintendant.  
Superintendent.

## Service des Alarmes d'Incendie.

## Fire Alarm Department.

Rapport de la semaine finissant le Mercredi, 25 Avril à 12 p. m.  
Weekly report ending Wednesday, April 25th, at 12 p. m.

Quartier Ward	Date	Avert'seur. Box.	A. M.	P. M.	Retour. Return.
Hochelaga ....	Apr. 19 '06	Telephone	1.55	.....	Nos. 16 & 19 To Angus Hotel near C.P.R. shp
St. Andrews ..	" 19 "	381	.....	12.06	12.09
St. Louis ..	" 19 "	547	.....	2.33	3.38
St. Andrew's ..	" 21 "	Te'ephone	.....	12.50	No. 10 to Cote des N eiges & Cedar Ave
Hochelaga ....	" 22 "	824	12.40	.....	12.32
Lafontaine ..	" 22 "	623	.....	1.08	1.13
St. Joseph's ..	" 22 "	374	.....	7.05	7.11
St. Henri ..	" 22 "	37	3.25	.....	.....
Papineau ..	" 23 "	Telephone	.....	3.30	No. 8 to 11 Erie
St. George's ..	" 24 "	Telephone	2.38	.....	No. 10 to 152 Drummond 7.09
Lafontaine ..	" 24 "	598	6.58	.....	.....
St. Lawrence ..	" 24 "	Telephone	.....	8.43	No. 5 to 200 Park Ave
St. Lawrence ..	" 25 "	Telephone	7.00	.....	No. 20 to 10 St. Chas Borromée
St. Jean Bte ..	" 25 "	682	.....	7.37	7.47

JAMES FERNS { Surintendant.  
Superintendent.

## MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS.— TRANSFERS OF PROPERTIES.

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER.

Quartier. Ward	No. d'enregistrement. Registration Number	Date de l'enregist. Date of registration	Date du Contrat. Date of Deed	Vendeur. Vendor	Acquéreur. Purchaser	No. du Cadastre. Cadastral Number	Etendue.—Area.	Rue. Street	Prix. Price	Genre.—a.—Descrip.
St. Denis...	122113	17 Avril 1906	6 Av. 1906	Sun Life Assurance Coy of Canada	Eugène Burke .....	2630-215 .....	1838a	Labelle .....	L \$ 150 00	
Ste. Mari e..	122118	17 " " ..	2 " "	Rosemont Land & Improvement Coy	Révd M. Taylor .....	172-1329 à 1331 .....	5850	4e Avenue .....	L 314 55	
Hochelaga ..	122120	17 " " ..	3 " "	Montreal Land & Improvement Coy	D. Duncan .....	9-442 & 443 .....	4750	Davidson .....	L 650 00	
" ..	122122	17 " " ..	10 " "	"	J. Lafortune .....	29-513 .....	2280	Cuvillier .....	B 325 00	
St. Jean Bte ..	122123	17 " " ..	28 Sept. " ..	Cité de Montréal	J. Girard & al .....	N. O. 80-157 .....	3600	Moreau .....	L 307 50	
St. Henri ..	122136	17 " " ..	16 Avril .....	N. Brodeur .....	W. Girard .....	15-322 .....	1400	Rivard .....	B 2,600 00	
St. Jean Bte ..	122140	17 " " ..	27 Mars .....	St. Henry Land Coy .....	E. Provost .....	1704-226 .....	2500	Notre-Dame .....	B 1,000 00	
St. Uenis...	122142	17 " " ..	10 Avril .....	M. Gauthier .....	Z. Gauthier .....	15-299 .....	1400	Rivard .....	L 500 00	
St. Denis...	122144	18 " " ..	16 " "	De W.A. Duckett et al	T. Carrière .....	167-24 .....	2954	Drolet .....	B 2,800 00	
" ..	122146	18 " " ..	14 " "	Montreal Loan & Mortgage Coy .....	De Z. Valiquet .....	329-66-329-65 .....	4000	Brébeuf .....	B 1,000 00	
St. Grbriel ..	122148	18 " " ..	12 " "	S. D. Vallières .....	A. Tucker et al .....	339-634 .....	2478	Marquette .....	B 2,200 00	
St. Henri ..	122149	18 " " ..	26 Mars .....	Dominion Bag Coy .....	Canadian Bag Coy .....	P 2510, P 2510-1 .....	29060	St. Patrice .....	B 1 00	
" ..	122155	18 " " ..	9 Av. 1906	St. Henry Land Coy .....	J. Tremblay .....	1704-323 .....	2500	Lime .....	L 306 00	
Duverney ..	122158	18 " " ..	12 " "	I. Préfontaine .....	L. Hamon .....	385-89 's 92 .....	8100	Walker .....	B 15,400 00	
Ste. Marie ..	122160	18 " " ..	2 " "	Institutions Catholiques des Sourds Muets .....	De P. Lussier .....	6-5 .....	2500	Parc Lafontaine .....	B 7,000 00	
St. Henri ..	122176	19 " " ..	18 " "	A. de Rousselle et al .....	Z. Robinowitz .....	166-561 & 562 .....	3600	Frontenac &c .....	B 7,250 00	
St. Denis ..	122177	19 " " ..	9 " "	St. Henry Land Coy .....	L. Dionne .....	1704-295 .....	2500	Palm .....	B 400 00	
St. Denis ..	122179	19 " " ..	18 " "	St. Denis Land Co .....	De F. Meunier .....	7-275 .....	2750	Labelle .....	L 316 00	
Hochelaga ..	122181	19 " " ..	12 " "	W. A. Rousseau .....	De J. N. Labelle .....	P 7-125 & 126 .....	1333-4	Brébeuf .....	B 2,000 00	
St. Denis ..	122183	19 " " ..	29 Mar 1906	A. Pichette .....	G. Perrault .....	29-1062 .....	2172	Joliette .....	B 500 00	
Hochelaga ..	122188	19 " " ..	23 Fév. .....	H. R. Drummond .....	Delle O. Julien .....	5 S. E. 331-221 .....	2325	Lasalle .....	L 225 00	
St. Denis ..	122193	19 " " ..	17 Avril .....	N. Leclair .....	T. Latourelle .....	325-564 .....	1856a	St. André .....	B 2,200 00	
St. Denis ..	122204	20 " " ..	19 " "	W. Bédard .....	L. J. Lepage et al .....	29-715 .....	2500	Cuvillier .....	B 3,500 00	
St. Gabriel ..	122212	20 " " ..	7 " "	A. P. Willis .....	H. Williams .....	3225 .....	2775	Labelle .....	L 225 00	
Hochelaga ..	122216	20 " " ..	11 " "	J. McConnell .....	De C. Sauvageau .....	29-180 .....	1914	Charron .....	B 1,700 00	
Ste. Marie ..	122218	20 " " ..	12 " "	U. Sauvageau .....	N. Ouimet .....	172-630 .....	2300	Aylwin .....	B 4,800 00	
St. Denis ..	122229	20 " " ..	6 " "	Rosemont Land & Improvement Co .....	A. Crochetterie .....	172-64 à 66 .....	1950	6e Avenue .....	L 150 00	
St. Henri ..	122225	20 " " ..	14 " "	De Z. Valiquet .....	Droits dans P 1665 .....	6000	Brébeuf .....	B 3,800 00		
Hochelaga ..	122226	20 " " ..	19 " "	Y. Leduc .....	E. Gregoire .....	148-2340-148-2341 .....	1184	St. Jacques .....	L Consid.	
Ste. Cu'de ..	122244	20 " " ..	9 " "	Delle A. Lebrun et al .....	Delle Z. Durochers .....	148-2397 .....	4000	Wurtele .....	L 560 00	
Hochelaga ..	122245	21 " " ..	4 Avril .....	De O. Robert .....	J. Dion .....	639 .....	2000	Hochelaga .....	L 240 00	
Ste. Cu'de ..	122253	21 " " ..	16 Mars .....	E. Sagala .....	D. Bond .....	1-28 .....	2400	Delisle .....	B 2,500 00	
Duverney ..	122264	21 " " ..	20 Avril .....	F. X. Lussier .....	E. Dussault .....	1976 .....	3600	Moreau .....	L 259 00	
St. Henri ..	122279	21 " " ..	21 " "		M. Dupuis .....		3600	Lasalle .....	L 700 00	
								Turgeon .....	B 3,900 00	

## MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. Suite.—TRANSFERS OF PROPERTIES. Cont.

MONTREAL-OUEST.

MONTREAL-WEST.

Quartier. Ward.	No. d'enregistrement. Registration Number.	Date de l'enregistrement. Date of registration.	Date du Contrat. Date of Deed.	Vendeur. Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre. Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue. Street.	Prix. Price.
St. George ..	142207	19 Avr. 1906 ..	5 Avr 1906	R. W. Smith & al..	The Dominion Square Land Co'y Ltd..	154, 1455 .. P. S. O. 1114 ..	10371	te Catherine ..	B \$350,000 00
" ..	142211	20 " "	7 "	De J. B. Wood ..	Revd. J. G. Williams ..	7126	Belmont ..	B 13,600 00	
" ..	142215	20 " "	11 "	De J. J. Kavanagh ..	Royal Trust Coy ..	2633	S <sup>z</sup> Antoine ..	B 8,000 00	
St. André ..	142218	20 " "	12 "	C. M. Alexander & al ..	C. Gurd ..	2622	Mackay ..	B 7,250 00	
" ..	142220	20 " "	4 "	J. Crathern ..	R. Loring ..	2687	MacGregor ..	L 4,030 00	
St. George ..	142225	20 " "	19 Mai 1905	J. H. Henderson ..	De J. B. Wood ..	6240	Belmont ..	B p. de prix	
Ste. Anne ..	142226	21 " "	20 Avr 1906	C. A. Lamothe ..	L. J. Vipond & al ..	1756-4 ..	4012-6 St. Paul ..	B 6,000 00	
St. George ..	142229	21 " "	6 Juin 1905	H. A. Allan & al ..	H. M. Marler ..	1797-10 ..	1935 Peel ..	L 1,935 00	
St. André ..	142230	21 " "	9 Avr 1906	A. R. Oughtred ..	J. Nichols ..	1621-9 ..	3103 St. Marc ..	B 10,000 00	
" ..	142231	23 " "	18 "	Succe. J. W. Tester ..	M. Sessenwein ..	1621-16 & 17 ..	6759 Dorchester ..	B 16,450 00	
St. George ..	142232	23 " "	10 "	H. A. Allan & al ..	J. Williamson ..	P. 1798-1, 1797-9-1 à 7	50109 Peel ..	B 53,000 00	
St. George ..	142233	23 " "	10 "	J. Williamson ..	H. M. Marlein ..	1797-9-1 ..	2622 Sherbrooke ..	B 2,500 00	
St. André ..	142234	23 " "	26 Mar.	De H. W. Weir ..	De J. A. Douglas ..	1639-1 ..	2505 Av. Summerhill ..	B 23,000 00	
" ..	142237	23 " "	14 Avr.	H. W. Walker ..	L. A. Watt ..	1726-y-4 ..	3024 Bishop ..	B 11,000 00	
" ..	142238	23 " "	14 "	L. W. Watt ..	A. Walker ..	1579-8 ..	3024 Bishop ..	B 10,000 00	
" ..	142239	23 " "	14 "	H. W. Walker ..	L. R. Cowan ..	1579-9 ..	4528 Lusignan ..	B 8,000 00	
St. Joseph ..	142244	25 " "	20 "	S. G. Bergevin ..	L. A. Cohen ..	466-75 & 76 ..			

MONTREAL-EST.

MONTREAL-EAST.

St. Louis ..	65664	18 Avr. 1906 ..	7 Avr. 1906 ..	J. Stewart ..	Delle C. Noonan ..	P 861 ..	1259 Ave. Coloniale ..	B \$3,300 00	
Papineau ..	65675	20 " "	7 "	De J. W. Molson ..	J. Gravel ..	P 564, 563 ..	2730 Dorion ..	L 789 00	
St. Laurent ..	65677	20 " "	11 "	De D. Somerville & al ..	The Comm. Firm of Decature, Bull & Co ..	675 ..	3217 Anderson, &c. ..	B 7,400 00	
St. J. Bte. ..	65683	20 " "	28 Fév. ..	Royal Trust Co ..	J. Axdrad ..	88 ..	1673-3 A. Hot-de-Ville ..	B 1,200 00	
St. Louis ..	65683	20 " "	28 "	Royal Trust Co ..	J. Axdrad ..	P. N. O. 923 ..	2750 Parc Lafontaine ..	L 2,000 00	
LaFontaine ..	65686	20 " "	2 Nov. ..	V. Décarie ..	E. Théberge ..	1211-107 ..	3003 Dorchester ..	B 4,000 00	
St. Louis ..	65690	20 " "	28 Mar. ..	De J. Hamel ..	B. Silver ..	P 178 ..	424 Berri ..	B 10,300 00	
St. Jacques ..	65697	21 " "	19 Avr. ..	De D. L. Desaulniers ..	N. Gendreau ..	1136-183 à 188 ..	18852 Sherbrooke ..	L 18,000 00	
Papineau ..	65700	21 " "	12 "	F. Martineau ..	Hop. Notre-Dame ..	P 1199 ..	2294 Ontario ..	L 2,859 59	
LaFontaine ..	65706	23 " "	11 "	Séminaire de Québec ..	U. Savard ..	1199-8 à 10 ..	9585 Sherbrooke ..	L 13,500 (0	
" ..	65711	23 " "	5 "	E. Dubé ..	O. Constantineau ..	Droits dans 1365-10 & 11 ..	3564 Iberville, &c. ..	B 300 00	
Ste Marie ..	65716	24 " "	5 "	J. H. Corbeil ..	N. Caparicci ..	945 ..	1776 St. Timothée ..	B 2,250 00	
LaFontaine ..	65718	24 " "	15 Fev. ..	C. A. Dugas ..					

{ B—Bâtisse ; Building.  
L—Lot ; terrain vague.P. TERRAULT,  
Régistraire de la Ville.—Registrar.

## SERVICE DES INCENDIES.

Rapport de la semaine finissant Mercredi, 25 Avril à 12 h. p.m.

Weekly report ending Wednesday, April 25th, at 12 p.m.

Date.	Heure Hour.	Avertisseur. Box.	Localité. Location.	Quartier. Ward.	Genre d'édifice. Description of building	Usage. For what purpo- se occupied.	Cause de l'incendie. Cause of fire.	Occupant. Tenant.	Dom- mages. Damages	Ont répon- du斯 a l'appel (stat'n)	Resp'd to call (stat.)
Apr. 19	1.55 a. m.	Phone ..	1050 St. Germain ..	Hochelaga ..	Brick ..	Dwelling ..	Unknown ..	E. Martin ..	Consd ..	16, 19	
" 19	12.06 p. m.	381	6 Richmond Ave ..	St. Andrews ..	"	" ..	Chimney ..	E. Thompson ..	None ..	10	
" 19	2.33 p. m.	547	1806 St. Catherine ..	St. Louis ..	"	Tailor Shop ..	Gas Exp. ..	J. H. Saxe ..	None ..	6	
" 20	7.15 a. m.	Aut. 22		St. George ..	"	Dwelling ..	Automatic False ..	Louis Bedard ..	Slight ..	4, 20	
" 20	10.10 a. m.	Still ..	610 Beaudry ..	LaFontaine ..	Brick ..	" ..	Lamp Exp. ..	Jas Ewan ..	Slight ..	11	
" 20	11.15 p. m.	Still ..	124 Chatham ..	St. Joseph ..	" ..	Field ..	Unknown ..	Vacant ..	None ..	1 2	Gross on fire
" 21	1.10 p. m.	Phone ..	Cedar Ave ..	St. Andrews ..	Wood ..	Stable ..	Unknown ..	L. David ..	Slight ..	10	
" 22	12.40 a. m.	824	51 St. Germain ..	Hochelaga ..	"	Sheds ..	Unknwn ..	Mr Prevost ..	Slight ..	13	
" 22	3.25 a. m.	37	824 Albert ..	St. Henry ..	" ..	Sheds ..	Unknown ..			22, 23	Grass on fire
" 22	1.08 p. m.	623	Mentana St ..	Duvernay ..	Wood ..	Field ..	Unknown ..	Vacant ..	Slight ..	4	
" 22	2.10 p. m.	Phone ..	195 St. Antoine ..	St. George ..	" ..	Laundry ..	Unknown ..	Whee Lee ..	Slight ..	16	
" 22	6.35 p. m.	Still ..	Rachel St ..	Duvernay ..	" ..	Electric Car ..	Electricity ..	M. S. Ry Co ..	Slight ..	12	
" 22	7.05 p. m.	374	73 Delisle ..	St. Joseph ..	" ..	Sheds ..	Unknown ..	E. Pagé ..	Slight ..	10	
" 23	2.25 p. m.	Phone ..	152 Drummond ..	St. George ..	Brick ..	Dwelling ..	Unknown ..	Vacant ..	Slight ..	8	
" 23	3.30 p. m.	Phone ..	11 Erie ..	Papineau ..	" ..	" ..	Chimney ..	J. Charron ..	Consd ..	to take dead man d'n of w. 16	
" 23	5.45 p. m.	Phone ..	Papineau Ave ..	Outside City ..	Wood ..	Electric Pale ..	Unknown ..	M. L. H. P. Co ..	Slight ..	16	
" 24	6.58 a. m.	598	23 Mentana ..	Duvernay ..	Brick ..	Dwelling ..	Unknown ..	P. Poneyal ..	Slight ..	3	
" 24	11.30 a. m.	Still ..	146 Wellington ..	St. Ann's ..	Wood ..	Shed ..	Unknown ..	M. Purvis ..	Slight ..	5	
" 24	12.45 p. m.	Still ..	88 Ann ..	St. Ann's ..	Brick ..	Machine Shop ..	Unknown ..	Mica Boiler Co ..	Slight ..	20	
" 24	8.43 p. m.	Phone ..	200 Park Ave ..	St. Lawrence ..	Stone ..	Dwelling ..	Unknown ..	M. Dean ..	Consd ..	27	
" 24	6.59 a. m.	Phone ..	8 St. Ch. Borromée ..	St. Lawrence ..	" ..	Refuge ..	Chimney ..	L'Assistance Publique ..	Slight ..	16	
" 25	7.37 p. m.	682	R. 959 St. Dom'que ..	St. J. Bte ..	Wood ..	Dwelling ..	Chimney ..	Albert Rochon ..	Slight ..	16	
" 26	12.24 a. m.	143	St. Louis ..	St. Joseph ..	Brick ..	Dwelling ..	Chimney ..	False Alarm ..	Slight ..	2	
" 26	7.13 a. m.	374	552 Albert St ..	St. Joseph ..	Brick ..	Dwelling ..	Stove pipe ..	Amedee Soucy ..	None ..	7	

Z. BENOIT,  
Chef de la Brigade.—Chief Fire Department.

## PERMIS DE CONSTRUCTION. — BUILDING PERMITS.

Décernés durant la quinzaine finissant le 26 Avril 1906.

Issued during the fortnight ending the 26th April, 1906.

Date.	No. du Permis. a Permit Number.	Endroit.—Location.			Quartier. Ward.	Propriétaire. Owner.	Adresse du Propriétaire Owner's address	Genre. Description	Coût. Cost.	
		No.	Rue.—Street.	No.—Cadastr.						
Ayr. 14	429 N.		Ste. Elizabeth	394.	St. Henri.	Com. d'Ec. St. Henri.	3 Pl. St. Henri.	Ecole.....	\$4,000 00	
" 14	430 N.		D'elille	90.	"	Succ. Nelson.	5 Craig Est.	1 mag., 1 log.	7,000 00	
" 14	431 R.	5 & 7	Craig Est.	pt. 59.	St. Louis.	J. W. Hickson.	157 St. James St.	37 logements.	300 00	
" 14	432 N.	Cor.	Pin. A. & Duroch.	1861 & 1860.	St. Georges.	J. A. Ranger.	1232 Ontario	1 hangar.	125,000 00	
" 14	433 N.	1230	Ontario	1467.	Ste Marie.	C. S. Garland.	St. John St.	1 office.	150 00	
" 14	434 N.	1742	Notre-Dame	143.	West.	Jos. Lepine.	581 Fullum.	3 logements.	10,000 00	
" 17	435 R.		Fulnum.	1462 s. 8.	Ste Marie.	T. Maillé.	Ste Théerse, Q.	1 ".	2,300 00	
" 17	436 N.		St. Hubert.	654.	H. Constantineau.	82 Cadieux.	2 "	1,000 00		
" 17	437 N.		Chambord	331 s. 125.	Ste Marie.	RR. S. Cong. N. D.	St. Jean Baptiste	Ecole.....	1,500 00	
" 17	438 N.		Dufresne.	pt. 1502.	Duverney.	D. O'Borne.	232 Hot. de Ville	2 logements.	20,000 00	
" 17	439 N.	101	Dufferin	7 s. 135.	St. Andrews.	Dr. S. J. Girard.	387 St. Antoine.	1 ".	1,800 00	
" 17	440 N.		Dorchester.	pt. 1619.	St. Denis.	St. Lawrence Inv. Co.	260 St. Jean.	260 St. Jean.	7,000 00	
" 17	441 R.	1754	St. Hubert.		St. Marie.	Alp. Allard.	457 Iberville.	3 logements.	1,200 00	
" 17	442 N.		Frontenac	166.	St. George.	S. Fr. Xavier.	1 store.	1 store.	2,500 00	
" 17	443 R.	Cor.	Ste. Cath. & Peel	64 pt 63 1722.	Papineau.	P. Lavigne.	48 Beauvoir.	3 logements.	2,300 00	
" 17	444 N.		Ste. Emilie.	2119.	St. Henri.	C. Marengo.	403 Grand Trunk	1 "	75 00	
" 17	445 R.	403	Grand Trunk.	15 s. 104.	St. Gabriel.	P. Monastesse.	St Laurent, Q.	3 "	3,500 00	
" 17	446 N.		Berri.		St. Jean Bte.	"	"	3 "	3,500 00	
" 17	447 N.		"	"	"	Ant. Brunet.	971 Berri.	3 "	3,500 00	
" 17	448 N.		"	"	"	Jos. Brunelle.	1206 H. de Ville.	3 "	2,500 00	
" 17	449 N.		Ave. Hotel-de-Ville	21 s. 1.	"	"	"	3 "	2,500 00	
" 17	450 N.		"	"	St. Denis.	H. Legault.	195 Boyer.	1 hangar.	75 00	
" 17	451 N.		Hotel-de-Ville	"	Papineau.	F. X. Germain.	152 Visitation.	3 logements.	3,000 00	
" 17	452 N.		Chambord	101 & 102.	Hochelaga.	P. Lavigne.	89 Malborough.	1 hangar.	300 00	
" 17	453 R.	127	Visitation	pt 305.	St. Gabriel.	John McEnroe.	116 Richardson.	1 hangar.	100 00	
" 17	454 N.		Joliette	29 s. 2981.	Papineau.	J. B. Leonard & fils.	496 Gain.	3 logements.	3,000 00	
" 17	455 N.		Richardson	953.	"	"	"	1 écurie.	3,000 00	
" 17	456 N.		Gain	1164.	"	"	"	2 logements.	500 00	
" 17	457 N.		"	"	Hochelaga.	Robt Morrin.	55 Dufresne.	1 hangar.	300 00	
" 17	458 N.		"	"	Ste Marie.	Jos. Gignac & Cie.	12.	3 "	2,500 00	
" 17	459 N.		Moreau	80 s. 144.	Hochelaga.	E. Martel.	443 Frontenac.	3 "	2,000 00	
" 17	460 N.		Dufresne.	1357 s. 16, 19, 20, 21.	St. Louis.	Iot, Lecours & Larivière.	911 St Laurent.	1 magasin.	250 00	
" 17	461 N.		Frontenac	166 s. 284.	St. Louis.	R. Lapointe.	229 Iberville.	1 logement.	150 00	
" 17	462 N.		"	166 s. 285.	St. Henri.	J. B. Archambault.	119 St. Philips.	5 "	2,500 00	
" 17	463 N.	491	St. Dominique	973 & 974.	St. Denis.	A. S. Bissonnette.	Maisonneuve, Q.	6 "	2,000 00	
" 17	464 R.	229	Iberville	166 s. 535.	St. Andrews.	J. Paquette.	1920 Boyer.	2 logements.	1,800 00	
" 17	465 N.	119	St. Philippe	1820.	St. Louis.	J. D. Duncan & Co.	64 Drummond.	D'iry.	20,000 00	
" 18	466 N.	119	"	"	St. Louis.	A. S. Lavallée.	53 St Laurent.	Ecruie.	1,600 00	
" 18	467 N.		St. Hubert.	803.	St. Denis.	Mad. O. Jutras.	705 St Denis.	Mag.	600 00	
" 18	468 N.	519	Boyer	519.	Hochelaga.	Ferd. Frigon.	773 Iberville.	2 logements.	1,500 00	
" 18	469 N.	112 & 116	Mountain	1637 & 1638.	St. Andrews.	Mrs. R. D. Clark.	26 Tincolin Ave.	1 "	100 00	
" 18	470 N.		Sherbrooke	pt. 898.	St. Denis.	Raoul St. Charles.	428 Maisonneuve	80 "	80 00	
" 18	471 N.		Emery	714.	St. Denis.	D. Rochon.	137 Ropery.	1 mag., 4 log.	80 00	
" 18	472 N.		Iberville	148 s. 279.	Hochelaga.	P. Gravel.	26 Lincoln Ave.	écurie.	500 00	
" 18	473 R.	26	Tincolin Ave	1671.	St. Andrews.	Mrs. D. Clark.	317 Brebeuf.	1 logement.	500 00	
" 19	474 N.		Tincolin Ave	10 s. 70.	St. Denis.	J. S. Mathieu.	316 Lagacutiré.	1 hangar.	600 00	
" 19	475 N.		Marquette.	10 s. 69.	St. Denis.	Is. Corbeil.	49 Lassalle.	2 "	3,500 00	
" 19	476 R.		"	3037.	St. Denis.	Chas. Lacroix.	511 de Gaspé.	2 logements.	1,500 00	
" 19	477 N.	231	Centre		St. Denis.	J. H. Paquette.	99 Davidson.	2 "	300 00	
" 19	478	26	Tincolin Ave		St. Andrews.	J. U. Cartier.	280 Notre Dame.	3 "	8,000 00	
" 19	479	317	Brebeuf	329 s. 180.	St. Denis.	W. H. Desbarats.	16 Côté.	1 factory.	50,000 00	
" 19	480 N.	628	Lagachetière	316.	St. Denis.	Jos. Marien.	629 Chambord.	1 logement.	40 00	
" 19	481 N.		Marie-Anne	11 s. 54.	St. Denis.	J. H. Chopin.	26 St Jacques.	1 "	5,400 00	
" 19	482 R.	99 et 101	Cowan	8 s. 142 N.	Hochelaga.	Emery Fauteux jr.	St Jacques et St Agnès.	Agnès.	1 mag., 2 log.	400 00
" 19	483 N.		Davidson	43 s. 39.	St. Lawrence.	Is. Dansereau.	721 Frontenac.	1 shed.	6,000 00	
" 19	484 N.		Mance	43 s. 46.	"	D. Nicholson & Co.	679 St Paul.	3 logements.	3,000 00	
" 19	485 N.	Ave. des Pins		43 s. 51.	St. Georges.	Mallette Jos.	1820 St Hubert.	1 hangar.	1,500 00	
" 19	486 N.	Beaver	Hall Hill	1078.	St. Denis.	Gosselin J.	1562 Ontario.	6 "	4,000 00	
" 19	487 N.		Chambord	331 s. ½ 185.	St. Bte.	Bélanger O.	364 St Hubert.	2 "	4,000 00	
" 19	488 N.		Rachel	55 & 57.	St. Henri.	"	"	2 "	4,000 00	
" 19	489 N.		St. Jacques.	S. E. de 1153.	"	"	"	3 "	4,000 00	
" 19	490 R.		Mont Royal	339 s. 324 & 328.	St. Denis.	C. d'Eco. C tholiques.	1999 Catherine.	1 école.	45,000 00	
" 20	491 N.	679	St. Paul	1822.	St. Ann's.	Tatley Wm.	325 Prince Arth.	8 dwelling.	20,000 00	
" 20	492 R.	715 N.	Labelle	715 N. o.d.	St. Denis.	Koelle H. V.	210 Drummond.	1 stable.	2,000 00	
" 20	493 N.	1026	De Montigny	721.	St. Jacques.	Can. Rubber Co.	Notre Dame Est.	1 shed.	400 00	
" 20	494 N.		Amherst	581.	"	LaFontaine M.	278 Visitation.	1 office.	800 00	
" 20	495 N.		"	"	"	Dussault M.	93 Cuivillier.	2 logements.	1,500 00	
" 20	496 N.		Fullum	1358.	St. Marie.	Choquette Jos.	61 Chambord.	2 "	2,000 00	
" 20	497 N.		Oxenden Ave	1821 pt 22.	St. Georges.	Choquette Jos.	63 Sherbrooke.	3 "	2,500 00	
" 20	498 N.	15	McGregor	1726 c.	St. Andrews.	DePatie W.	62b P. Amherst.	3 "	2,500 00	
" 20	499 N.		Dorion	p. 1079.	Papineau.	Carona Rubber Co.	125 Iberville.	1 manufacture.	6,000 00	
" 21	500 N.	278	Visitation	29-112 a.	LaFontaine.	Leveillée H.	26 Dr. George.	2 logements.	2,000 00	
" 21	502 N.	117	Cuvillier	1 sub. 28.	Duverney.	Mathieu Jos.	598 Lasalle.	1 hangar.	1,000 00	
" 21	503 N.		Labelle	796.	St. Louis.	Bonnier J. O.	709 Berri.	1 "	175 00	
" 21	504 N.		St. Dominique	8-443.	St. Denis.	A. Beaupré Fils.	577 St Paul.	1 entrepot.	1,500 00	
" 21	505 N.		Huntley	1364-11-12.	St. Marie.	Gagner L.	256 St Denis.	1 logement.	60 00	
" 21	506 N.		Poupart	.29 sub. 523.	Hochelaga.	Gareau & Cie.	276 Delormier.	1 manufacture.	3,200 00	
" 21	507 N.		Aylwin	518-7.	St. Denis.	Labeille A.	236 Duluth.	1 logement.	30 00	
" 23	508 N.		St. André	518-7.	St. Denis.	Mrs. P. T. Levesque.	130 St Denis.	1 shed.	150 00	
" 23	509 N.		"	158-7.	St. Anne.	Louis Henry Jr.	22 Sherbrooke.	1 stable.	800 00	
" 23	510 N.		St. Paul	1848.	St. Jacques.	Clermont N.	351 St Laurent.	1 logement.	2,000 00	
" 23	511 R.	577	Dumontigny	p. 448.	St. Denis.	Rochon J.	352 Craig.	1 magasin.	350 00	
" 23	512 N.	270	Parthenais	1486.	St. Marie.	Gervais Louis.	122 Main Ave.	2 logements.	125 00	
" 23	513 R.		Duluth	15 pt 903.	St. Bte.	Préfontaine M.	Berri & Rachel.	2 "	100 00	
" 23	514 R.	266	DalGregor	pt 1732.	St. Andrews.	Trudel A.	580 Dorchester.	2 "	150 00	
" 23	515 N.		St Chs Borromée	152 St. Lawrence	St. Denis.	Falardeau H.	555 Garnier.	1 hangar.	3,500 00	
" 23	516 R.	300	St. Denis.	724.	St. Louis.	Koelle H. V.	210 Drummond.	residence.	3,600 00	
" 23	517 R.		Craig & St Timothée	105.	St. Jacques.	Lacourse C.	273 Dufferin.	1 hangar.	50 00	
" 23	518 R.		26 St. Timothée	1 sub. 162.	Duverney.	Meloche Z.	150 Marie Anne.	2 logements.	1,500 00	
" 23	519 R.	122	Marie Anne	7 sub. 792.	St. Denis.	Venne Geo.	93 Aylwin.	3 "	2,400 00	
" 24	520 R.	1910	St. Hubert	606.	St. Lawrence.	Tirelli F.	St Laurent, Q.	1 "	300 00	
" 24	521 R.		St Chs Borromée	331 p. 258.	St. Denis.	"	"	"	"	
" 24	522 N.	555	Garnier	pt 1726 g.	St. Andrews.	"	"	"	"	
" 24	523 R.	15	McGregor	8 sub. 82.	St. Denis.	"	"	"	"	
" 24	524 N.	273	Dufferin	99.	Hochelaga.	"	"	"	"	
" 24	525 N.		Chambord	29 sub. 65 a.	St. Denis.	"	"	"	"	
" 24	526 N.		Aylwin	7-658.	St. Denis.	"	"	"	"	

## PERMIS DE CONSTRUCTION.—Suite.—BUILDING PERMITS.—Continued.

Décernés durant la quinzaine finissant le 26 Avril 1906.

Issued during the fortnight ending the 26nd April, 1906.

Date.	No. du Permis. <i>a</i> Permit Number	Endroit.—Location			Quartier. — Ward.	Propriétaire. — Owner.	Adresse du Propriétaire — Owner's address	Genre. — Description.	Coût. — Cost.
		No.	Rue.—Street.	No.—Cadast.					
Avr. 24	528 R...	588	Ste Catherine W	1493 sub. 5.....	St. Georges.....	Mitchell Jno.....	3457 Catherine...	1 store.....	200 00
" 24	529 N...		Ryde.....	3963-20.....	St. Ga- riel.....	Kennedy Mrs M.....	474 Moreau.....	6 dwelling.....	3,500 00
" 24	530 N...				"	"	"	3 logements.....	3,500 00
" 24	531 .....		Archamb't Lane	1548.....	Ste. Marie .....	St. Martin Jos .....	305 Amherst .....	3 "	2,500 00
" 24	531A .....			"		"	"	3 "	2,500 00
" 24	532 N...	305	Amherst.....	p. 766.....	St. Jacques .....	Made Guerin.....	165 Dufferin.....	1 "	100 00
" 24	533 R...	165	Dufferin .....	7-90.....	Duvernay .....	S. S. Congregation N. D.	40 St J. Bte.....	1 hangar .....	90 00
" 24	534 R...	405-407	Panet.....	1101 p. 148 .....	Papineau .....	Cleroux L. J. V.	105 Ontar o .....	1 logement .....	400 00
" 24	535 R...	27	Ste. Rose .....	405.....	"	Larue L. fils.....	213 St Paul .....	1 "	1,200 00
" 24	536 R...	94	Champ de Mars .....	148.....	Est .....	Pratt Est. Jno .....	16 Place Royale .....	1 "	1,500 00
" 25	537 R...	40	Cathcart .....	1359.....	St. Georges .....	Fontaine A.....	463 Centre.....	1 "	225 00
" 25	538 R...	469	Centre .....	p. 2760.....	St. Gabriel .....	Granger Frères .....	1699 NotreDame .....	1 magasin .....	1,000 00
" 25	539 R...	1629	Notre-Dame .....	105.....	St. Jaques .....	Failli Dame Jules .....	650P Lafontaine .....	1 logement .....	175 00
" 25	540 R...	650	Parc Lafontaine .....	p. 214.....	Duvernay .....	Lamiel P.....	1191 St Hubert .....	1 "	525 00
" 25	541 R...		St. Hubert .....	325-147a .....	St. Denis .....	Dorval Made M.....	79 Quesnel .....	1 écurie .....	300 00
" 25	542 R...	79	Quesnel .....	406 sub. 8.....	Duvernay .....	Alcide Chaussé .....	1051 St Hubert .....	1 stable .....	800 00
" 26	543 N...	R 1051	St. Hubert .....	11 p. 92-93 .....	St. Andrews .....	Hasting Mrs W. A.....	84 Redpath .....	2 logements .....	200 00
" 26	544 R...	84	Redpath .....	1735 sub. 6-8 .....	St. Andrews .....	Germann Mde O .....	Viauville .....	3 "	5,000 00
" 26	545 R...	203	Ainherst .....	582.....	St. Jaques .....	Vallée Nap .....	Coteau du Lac .....	3 "	5,000 00
" 26	546 R...	Chemil.	Côte St. Paul .....	pt. 1703 .....	St. Henri .....	"	"	3 "	100 00
" 26	547 N...	"		"	LaFontaine .....	Gauthier Jos. Made .....	Ave. Laval .....	1 "	5,000 00
" 26	548 N...	St. Hu	bert & Cherrier .....	1203 sub. 156 .....	Cunegonde .....	Bergevin R. D.....	1472 St Jacques .....	1 hangar .....	200 00
" 26	549 N...	1472	St. Jacques .....	428.....	St. Andrews .....	Dansereau Felix .....	819 Ontario .....	3 logements .....	100 00
" 26	550 R...	1225	Dorchester .....	1085.....					

ALCIDE CHAUSSÉ,

Inspecteur des Edifices.—Inspector of Buildings.

Par A. D.

*a* { N.—Nouveaux édifices.—New buildings.

R.—Réparations.—Alterations.